



Pierre Bouet

# ROLLON

LE CHEF VIKING QUI  
FONDA LA NORMANDIE

Tallandier



PIERRE BOUET

## ROLLON

*Le chef viking qui fonda la Normandie*

TALLANDIER





Conseiller éditorial : Claude Quétel

Cartographie : © Légendes cartographie/Éditions Tallandier, 2016

© Éditions Tallandier, 2016  
2, rue Rotrou – 75006 Paris  
[www.tallandier.com](http://www.tallandier.com)

EAN : 979-10-210-1755-9

*Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.*

À Marie-Odile,  
Stéphanie, Nathalie, Noémie,  
Nicolas, Hugo.

# Préambule

---

En arrivant sur les bords de l'Epte, Rollon, le chef des Vikings, aperçoit de l'autre côté de la rivière le camp des Francs. Il s'arrête, tous ses hommes s'immobilisent. Rollon n'a aucune difficulté à reconnaître à sa luxueuse tenue d'apparat le roi de France, Charles le Simple. À côté de lui, il distingue l'archevêque de Rouen, le négociateur des clauses du traité de paix, qui devait mettre fin aux pillages vikings dans le royaume. La présence de cet homme le rassure, car depuis plus de trente ans que les Vikings se sont installés dans la ville de Rouen l'archevêque de la cité a su le mener à plus d'humanité.

Le chef viking, entouré de ses vieux compagnons, s'avance alors vers la passerelle qui franchit la petite rivière de l'Epte. Parvenus sur l'autre rive, dans le camp des Francs, Rollon et ses hommes s'arrêtent de nouveau. Tous ont la main à l'épée : et si cette rencontre était un piège ?

Les Francs, dans un silence absolu, fixent du regard ce chef de bande qui terrorise la France depuis plusieurs décennies. Enfin ils le voient de leurs propres yeux et découvrent avec surprise la noblesse

et la prestance de l'homme, dont on dit qu'il n'a peur de rien. Le roi lui-même semble impressionné par la force qui émane de ce Viking déterminé et volontaire : aucun signe sur son visage ne trahit l'émotion.

Alors Charles s'avance vers Rollon et l'invite d'un geste courtois à prendre place devant la tente royale, où l'on a disposé vis-à-vis plusieurs sièges. Rollon s'assied, ainsi que quelques-uns de ses compagnons. Les autres demeurent debout derrière leur chef. L'archevêque de Rouen, qui a servi d'intermédiaire entre les deux camps, vient s'installer à côté de Rollon. Le roi et les Francs siègent en face des Vikings.

Un silence attentif succède au brouhaha. L'instant est solennel, chacun en a conscience. L'archevêque se penche à l'oreille de Rollon, qui aussitôt se lève et se dirige vers le roi. Un dernier pas, et il se tourne vers ses compagnons de lutte, semble leur adresser une question. Les guerriers ont compris l'hésitation ultime de leur chef et répondent d'un signe de tête : oui, ils donnent leur approbation à ce qui va suivre. Le geste d'humiliation que Rollon va accomplir, aucun de ses ancêtres ne l'a jamais fait devant quiconque. Le grand Viking en a parfaite conscience. Sans plus hésiter, le voilà alors qui tend ses mains vers les mains ouvertes du roi. Le souverain les referme, enserrant longuement celles de Rollon.

À cet instant précis, Rollon, chef de pirates, devient officiellement comte de Rouen. Et sans le savoir encore, fondateur du duché de Normandie.



# Introduction

---

Rollon n'est pas le premier chef viking venu dévaster l'ouest de la France. De nombreuses bandes scandinaves l'avaient précédé, aussi bien dans les îles Britanniques que sur les rivages de France et d'Espagne. Or, ni sur Rollon ni sur les autres chefs, nous ne possédons d'informations, sinon lacunaires ou partielles.

Les sources écrites sont pour l'essentiel en latin. Annales et histoires présentées chronologiquement furent rédigées dans les monastères et dans les annexes des cathédrales, cibles principales des attaques vikings car ces édifices religieux conservaient des objets liturgiques de grande valeur en or et en argent (calices, candélabres, croix), et des œuvres d'art ornées de pierres précieuses et de métaux rares. Les attaques se déroulaient toujours selon le même rituel. Les agresseurs cernaient les bâtiments, y entraient de force et exigeaient que moines et clercs se dépouillent de leurs trésors. En cas de refus ou de réticences, ils pillaient, dévastaient et incendiaient, parfois emmenaient les personnes susceptibles d'être vendues sur un marché d'esclaves.

On peut comprendre que les auteurs, sous le coup de l'émotion, décrivent les Vikings comme des êtres maléfiques, capables de tous les crimes et de tous les sacrilèges. Ils les qualifient de « barbares » (*barbari*), de « pirates » (*piratae*) ou de « païens » (*pagani*). Ces « Hommes du Nord » (*Northmanni*) se montrent cruels, sans aucune pitié à l'égard des femmes et des enfants. Partout, ils sèment la désolation et la mort. La ruse et la perfidie leur sont habituelles et ils ne se sentent liés par aucun des engagements pris. C'est avec une « rage démoniaque » qu'ils se livrent au massacre des populations civiles dépourvues d'armes. Ceux qu'ils ne tuent pas, ils les emmènent en esclavage pour les vendre au plus offrant. Ils n'hésitent pas à violer les femmes et les jeunes filles qu'ils livrent à la prostitution. À l'avilissement des victimes, les Vikings ajoutent les sacrilèges en profanant les églises et en massacrant le clergé. S'ils détruisent autels, statues et objets de culte, c'est qu'ils sont issus de la race de Satan (*proles Satanae*), fils du diable (*fili diaboli*). Tel est le portrait à charge qui se dégage des écrits des clercs carolingiens datant des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles.

D'autres chroniqueurs, plus ambitieux, ont cherché à centrer leurs récits sur un personnage ou une série de faits jugés importants, à en présenter les causes et les conséquences, sur le modèle des grands auteurs de l'Antiquité romaine. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, est l'auteur d'un « Siège de Paris », conduit par des armées scandinaves durant les années 885-888. On quitte la sécheresse factuelle des annales pour décrire le drame vécu par les habitants de la cité de Paris, menacés dans leur vie par les milliers de Vikings massés aux murs de la ville. Abbon relate des événements dont il a été le témoin : exploits des Francs, ruses et stratagèmes de leurs

adversaires, détresse des femmes et des vieillards, violence des massacres. Richer, moine de l'abbaye Saint-Remi de Reims, a lui aussi l'ambition de rendre compte de l'« Histoire des Francs » et montre que, préoccupés par leurs rivalités intestines et par leur ambition, les princes francs laissèrent les pirates nordiques se livrer à des pillages répétés.

Il est clair que ce ne sont pas de tels témoignages qui reflètent le caractère et le comportement des Scandinaves. D'abord, il faut rappeler le contexte historique du monde franc. Les rois et princes carolingiens ne paraissent guère plus civilisés que les Hommes du Nord lorsqu'ils s'affrontent les uns les autres. Les clercs usent d'ailleurs des mêmes termes pour évoquer les exactions commises par les armées des Francs sur leurs adversaires, chrétiens comme eux. Ils dénoncent les actes de barbarie envers les femmes, les enfants et les clercs. Ils n'hésitent pas à affirmer que les comtes de Flandre ou de Blois sont saisis d'une fureur satanique et obéissent à l'esprit du Malin. En somme, les Vikings ne sont pas plus cruels et sauvages que les princes chrétiens. Richer de Reims écrit même : « Les grands du royaume de France, rivalisant entre eux d'ambition, profitèrent de la faiblesse du roi pour agrandir leurs possessions [...] et se livrèrent à des pillages, des incendies et des brigandages. De tels excès incitèrent les pirates nordiques à en commettre de leur côté. »

Ces travaux historiographiques, en fournissant des informations précieuses sur les phases des invasions scandinaves, sont indispensables pour établir une chronologie des faits, pour connaître les noms des chefs et l'importance des bandes armées, enfin pour situer les lieux où elles sont intervenues. L'histoire de la Neustrie nous est connue grâce aux multiples annotations que contiennent les

Annales des abbayes de Jumièges, Fontenelle Saint-Wandrille, Saint-Bertin, Saint-Vaast.

Mais la source principale de l'histoire normande est l'ouvrage rédigé par Dudon, chanoine de Saint-Quentin. Venu en ambassade à Rouen auprès du duc Richard I<sup>er</sup>, en 994, il fut impressionné par ce duc qui régnait déjà depuis cinquante années. À sa demande, Dudon accepta de rédiger une histoire des hommes qui, venus du Nord, étaient à l'origine de la formation du duché de Normandie. Une « défense et illustration » des Normands était d'autant plus nécessaire, en cette fin du X<sup>e</sup> siècle, qu'ils avaient encore la réputation d'être des pirates sanguinaires et des destructeurs d'églises. C'est pour corriger cette image négative que Dudon entreprend un ouvrage sur la vie et les œuvres des trois premiers ducs : Rollon, Guillaume Longue Épée et Richard I<sup>er</sup>. L'« Histoire des Normands » (*Historia Normannorum*)<sup>1</sup> est donc une œuvre de commande, destinée à réhabiliter le peuple normand et le lignage issu de Rollon. Au moment où il écrit, Dudon dispose encore de témoins qui, comme le comte Raoul d'Ivry, frère de Richard I<sup>er</sup>, ont pu connaître un Rollon en son âge extrême. L'essentiel de la documentation du chanoine de Saint-Quentin repose donc sur une tradition orale, beaucoup plus attachée à la vérité que ne le suppose notre civilisation du livre.

À partir de ces matériaux et des informations recueillies dans de rares autres sources écrites, Dudon, qui a acquis une grande culture littéraire dans les écoles carolingiennes de Laon et, peut-être, de Liège, compose entre 995 et 1015 un récit qui obéit aux règles de la grande histoire antique, représentée par Salluste et Cicéron. L'historien a le devoir de faire de son ouvrage une œuvre d'art, digne du noble sujet traité : il faut dramatiser le récit, broser des portraits

et composer des discours où se révéleront les intentions et les projets du héros. Un demi-siècle après cette publication, vers 1060, un moine de Jumièges, Guillaume Caillou, entreprend d'extraire un abrégé de l'œuvre volumineuse de Dudon, qu'il intitula *Les Exploits des ducs normands*. Aux quatre premiers livres, qui sont des résumés des quatre livres de l'*Historia Normannorum* de Dudon, Guillaume de Jumièges en ajouta deux autres consacrés respectivement à Richard II et aux ducs Richard III et Robert le Magnifique. Il publia cet ouvrage en 1070, après avoir écrit encore quelques pages sur la vie de Guillaume le Conquérant jusqu'à sa conquête de l'Angleterre.

Dudon et Guillaume de Jumièges, voilà donc nos sources principales pour imaginer le personnage de Rollon. La comparaison de leurs témoignages avec le contenu des annales franques et des sagas islandaises peut apporter un éclairage intéressant. Les sagas, malgré leur forme poétique et leur mise par écrit tardive (aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles), méritent toute notre attention, parce qu'elles fixent des traditions orales transmises fidèlement de génération en génération. Celles qui sont réunies sous le titre *Heimskringla Saga*, dues à la plume de Snorri Sturluson (1179-1241), relatent les principaux événements survenus en Scandinavie aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Quant à la *Saga Landnámabók* (le « Livre de la colonisation »), selon la version la plus ancienne d'Ari Thorgilsson (début du XII<sup>e</sup> siècle), elle offre une généalogie de Hrólfr l'Errant, fils d'un *jarl* de Möre, qui pourrait avoir des liens avec notre Rollon de Neustrie. La critique contemporaine a rendu justice à ces sagas et les regarde comme un témoignage précieux.

L'archéologie et les autres sciences auxiliaires de l'histoire ont également contribué à mieux apprécier ce que fut l'implantation des Scandinaves en terre de Neustrie. Les vestiges archéologiques sur le territoire du duché de Normandie sont rares, voire exceptionnels. On ne retient aujourd'hui que la paire de fibules mise au jour dans une sépulture de femme viking à Pîtres en 1865, quelques épées retirées de la Seine et un petit pendentif en argent en forme du marteau du dieu Thor, découvert à Saint-Pierre-de-Varangeville. Cela peut sembler paradoxal, d'autant plus que, dans les îles Britanniques, où pourtant les Vikings n'ont séjourné que de façon éphémère, on a découvert et on découvre toujours un matériel très abondant de l'âge viking. Une explication de la rareté des vestiges nordiques sur le sol de Neustrie serait la rapide intégration des Scandinaves à la civilisation carolingienne : en effet, Rollon a voulu que ses hommes se convertissent, comme lui, à la foi chrétienne et adoptent totalement mœurs et coutumes des Francs. Dudon rapporte que vers 930, vingt ans après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, on ne parlait plus le norrois, langue des Norvégiens et des Danois, à Rouen, qui était pourtant une ville cosmopolite.

L'apport de l'anthropologie et de la toponymie est moins décevant. Les études linguistiques se révèlent riches d'enseignement pour déterminer précisément les lieux de colonisation, la densité des implantations nordiques et même l'origine géographique des différents colons installés en Neustrie. On peut ainsi en distinguer, grâce notamment à la toponymie, plusieurs catégories, comme les Danois, les Norvégiens, les Anglo-Danois et les Iro-Norvégiens. Ces éléments d'information révèlent à quels moments les diverses bandes

nordiques se sont établies en Normandie et de quelles régions étaient originaires la plupart de ces Vikings.

Telles sont les sources documentaires grâce auxquelles nous avons pu légitimement tenter d'écrire une vie de Rollon.

## CHAPITRE 1

# Les raids vikings en Neustrie

---

Rollon, trop jeune pour participer aux grandes expéditions vikings, a connu grâce aux récits des anciens les exploits accomplis par ses compatriotes au-delà des mers. Quand il naît vers 850-860, il y a déjà quelques décennies que les Scandinaves ont engagé de nombreuses expéditions vers les îles Britanniques et les côtes occidentales de l'Europe. Ces récits ont dû marquer la sensibilité et l'imaginaire de Rollon durant son enfance et son adolescence.

## **Les grandes phases du mouvement viking (820-900)**

On ne peut donc parler des raids conduits par Rollon et ses compagnons sans évoquer le vaste mouvement qui, pendant plus d'un siècle avant lui, a incité les Scandinaves à se lancer dans des entreprises audacieuses. Ces hommes du Nord, qu'ils soient

Norvégiens, Danois ou Suédois, étaient d'abord des commerçants qui établirent des comptoirs pour effectuer des échanges avec les indigènes – ainsi que l'a rappelé Régis Boyer. Parfois, en cas de contestations violentes, ces relations commerciales prenaient un tour plus agressif. La connaissance des lieux et spécialement des endroits où les Anglais, Irlandais et Francs conservaient leurs trésors (églises, abbayes, palais) incita certains d'entre eux à associer, sinon à préférer, le pillage au commerce.

En outre, dans les dernières années du VIII<sup>e</sup> siècle, les Danois se sentirent menacés par l'expansion carolingienne en Saxe et en Frise. En effet, Charlemagne entreprit la conquête de la Saxe à partir des années 770 : cette conquête fut d'une cruauté sans égale et les Saxons n'eurent que le choix de se convertir à la foi chrétienne ou d'avoir la tête tranchée. Jusqu'en 799 cependant, ils résistèrent, se révoltèrent, et chaque fois la répression franque frappa aussi bien les Saxons eux-mêmes que les peuples voisins qui avaient pris leur parti. Les Danois, qui avaient accueilli certains chefs saxons comme Widukind, renforcèrent leurs défenses en édifiant un imposant rempart de terre (le *Danewirke*) barrant toute la presqu'île du Schleswig, entre la Teene et la mer Baltique. En 810, le roi danois Godfrid arma une flotte de deux cents navires et dévasta toute la Frise. La violence des Francs qui s'exerça sur des terres voisines du Danemark et la conversion au christianisme imposée par l'épée peuvent expliquer, du moins en partie, la brutalité des expéditions scandinaves.

Les premiers territoires à avoir reçu la visite des Vikings furent les îles situées au nord de l'Écosse : les Jutland, les Orcades et les Hébrides. Les Norvégiens y établirent des comptoirs quasi permanents dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, ce sont souvent de ces

bases insulaires que partirent bon nombre d'expéditions vikings soit vers l'Angleterre et l'Empire carolingien, soit vers l'Irlande et l'Islande. Dès 789, trois navires norvégiens firent halte à Portland (Dorset), sur la côte méridionale de l'Angleterre. En 793, le célèbre monastère de Lindisfarne fut mis à sac par une bande de Scandinaves, qui s'en prirent aux moines : cette attaque eut un large écho à travers toute l'Europe et incita rois et empereurs à s'organiser contre ce nouveau péril.

### **LES PREMIÈRES TENTATIVES (780-840)**

Durant une première période (793-840), les Vikings se limitèrent à l'attaque de sites (monastères, églises, châteaux, villes) où ils pensaient trouver de l'or et de l'argent. Leur objectif était, en effet, de rapporter chez eux un trésor constitué d'objets précieux. Avec quelques bateaux seulement, ils effectuaient des raids à l'improviste, sans laisser aux indigènes le temps de constituer leur défense. Ils hésitaient à pénétrer à l'intérieur d'un pays qu'ils ne connaissaient pas, se contentant de remonter les fleuves sur quelques dizaines de kilomètres. Ils étaient toujours de retour au pays avant l'hiver.

Anglo-Saxons et Francs entreprirent donc de faire obstacle à ces attaques. En Angleterre, on barra les fleuves pour empêcher les Scandinaves d'avancer dans l'intérieur des terres. Charlemagne établit le long des côtes de la Manche des postes de guetteurs et regroupa dans les ports des flottes capables d'intervenir rapidement sur mer. Ces dispositifs eurent une certaine efficacité, notamment en Neustrie, où devait plus tard se former le duché de Normandie. En

820, une flottille de treize navires vikings s'engagea dans l'estuaire de la Seine, mais le dispositif de défense mis en place par Charlemagne découragea les assaillants, dont cinq furent tués lors de l'affrontement. Dans les autres pays, les Vikings avaient les mains libres. Les Norvégiens, sous les ordres de leur chef Torgeist, fondèrent en 836 la base de Dublin (« L'étang noir ») en Irlande. Entre 819 et 835, ces mêmes Norvégiens, passant par la mer d'Irlande, ravagèrent à trois reprises l'île de Ré et l'abbaye de Noirmoutier : les moines de cette abbaye décidèrent, en 836, d'abandonner définitivement leur monastère et, au terme d'une longue migration, emportant les reliques de saint Philibert leur fondateur, ils se réfugièrent à Tournus.

## **LES GRANDS RAIDS (840-856)**

À partir des années 840, les expéditions vikings prirent une nouvelle ampleur car les Scandinaves profitèrent des faiblesses et des carences de l'Empire carolingien, alors en crise. Après la mort de l'empereur Louis le Pieux, les trois fils héritiers (Charles le Chauve, Louis le Germanique et Lothaire) entrèrent en lutte, chacun cherchant à accroître ses domaines au détriment des autres : accaparés par leur conflit interne, ils laissèrent les régions côtières et les estuaires des fleuves sans défense. Une nouvelle phase de raids commença alors, qui allait durer quelque vingt-cinq ans, de 840 à 865 environ. Les flottes de plus en plus puissantes allèrent jusqu'à former des « armadas » de 200 bateaux, qui remontaient de plus en plus loin dans les terres. Constituées de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers d'hommes, ces armées s'installèrent dans des camps

fortifiés, situés le plus souvent sur une île au milieu d'un grand fleuve, où elles prirent l'habitude d'hiverner. À partir de ces bases, les Vikings rayonnaient de plus en plus largement, réquisitionnant les chevaux locaux. Comme la plupart du temps, les trésors en or et en argent avaient été depuis longtemps emportés par des pillers précédents ou mis en lieu sûr par leurs propriétaires, les Vikings imposèrent aux populations des villes et des monastères, contre la vie sauve, le paiement de sommes considérables en argent et ne quittaient les lieux qu'une fois le tribut payé.

En Neustrie, les annales des monastères rapportent avec une grande précision les attaques vikings dévastatrices. Dès 841, si l'on accorde crédit aux *Annales de Fontenelle*, les Scandinaves se manifestent dans la vallée de la basse Seine :

L'an de l'incarnation du Seigneur 841 arrivèrent les Normands, sous les ordres d'Oskar. Le 14 mai, ils incendièrent la ville de Rouen, qu'ils quittèrent le 16. Le 24 mai, ils mirent le feu au monastère de Jumièges. Le 25 mai, celui de Fontenelle [Saint-Wandrille] échappa à la ruine en payant un tribut de six livres. Le 28 mai, soixante-huit captifs furent rachetés par les moines de Saint-Denis pour une somme de vingt-six livres. Le 31 mai, les païens reprirent la mer.

Ce premier raid en Neustrie ne dura qu'une quinzaine de jours, sans provoquer la moindre opposition. Par la suite, la future Normandie connut des visites plus longues et plus meurtrières. Les fouilles archéologiques conduites par Jacques Le Maho entre 1986

et 1993 ont mis au jour des traces d'incendie autour de la cathédrale de Rouen : les analyses au carbone 14 datent cet incident du milieu du IX<sup>e</sup> siècle.

En 845, un autre chef de bande, Ragnarr Lodhbróck, s'engagea dans l'estuaire de la Seine avec une flotte de 120 navires et quelque 5 000 hommes. Il s'installa à Rouen, d'où il conduisit ses expéditions. Le 28 mars, il entra dans Paris et pilla plusieurs monastères sans être inquiété. Le roi Charles le Chauve (843-877), incapable de lui résister, préféra lui payer un tribut de 6 000 livres pour obtenir son départ. Pendant ce temps, d'autres bandes dévastaient Saintes, Périgueux, Bordeaux et toute la Bretagne.

L'absence d'opposition militaire encouragea les Vikings à allonger leurs séjours pour augmenter leur butin et progresser vers le cœur de la France. En 851, le chef Oskar demeura 236 jours dans le pays de Bray et la région de Beauvais, où il sema la désolation. Le monastère de Fontenelle, qui avait jusqu'alors échappé à la destruction, fut la proie des flammes le 9 janvier 852. Quelques mois plus tard, une autre armée, aux ordres de Sydroc et de Godfrid, vint hiverner dans l'île de Jeufosse près de Vernon, où elle resta presque un an, avant d'aller s'installer dans les îles de l'estuaire de la Loire.

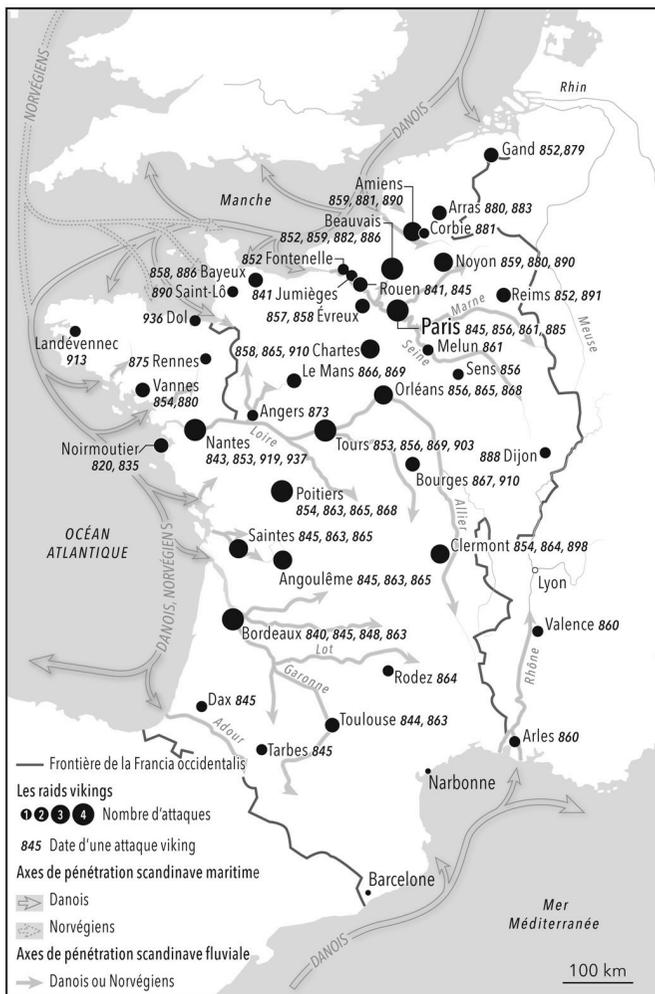


Fig. 1 – Carte des raids vikings en France au IX<sup>e</sup> siècle

## LA GRANDE INVASION (856-862)

Les habitants de Neustrie vécurent dans la désolation absolue six années durant, de 856 à 862, tandis que plusieurs armées vikings se succédaient dans la vallée de la Seine où elles se livraient à toutes sortes de pillages et d'exactions. Elles s'en prenaient en priorité aux abbayes qui avaient jusque-là échappé aux attaques scandinaves. Le 28 décembre 856, les Vikings incendièrent la ville de Paris et se firent payer un lourd tribut pour épargner Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés. En 857, ce sont les régions de la Beauce et du pays chartrain qui subirent leurs visites. En 858, l'abbaye de Fontenelle, déjà incendiée en 852, fut détruite de fond en comble. Ils ravagèrent également le Bessin et s'emparèrent de la ville de Bayeux, causant la mort de l'évêque Batfrid. Charles le Chauve s'acharna, du 1<sup>er</sup> juillet au 13 septembre 858, contre les Vikings solidement retranchés dans l'île d'Oscelle (vraisemblablement Oissel), au milieu de la Seine, sans parvenir à les déloger. Puis, contraint de repousser l'invasion de son royaume par les armées de son frère Louis le Germanique, Charles se retira, abandonnant à leur triste sort les régions occidentales de la France. En 859, les Vikings prirent Beauvais et Noyon, où ils massacrèrent les deux évêques. En 861, ils dévastèrent une dernière fois Paris et Saint-Germain-des-Prés et lancèrent même un raid sur Melun.

Pour libérer le royaume de ces troupes qui ne connaissaient plus de limites, le roi eut recours à un stratagème. Il négocia avec un chef viking, Weland, qui venait, durant deux ans, de ravager la Picardie. Il lui proposa la somme de 5 000 livres pour qu'il chasse de leur position ses compatriotes repliés dans l'île d'Oscelle. Avec

200 navires, Weland remonta le cours de la Seine et atteignit l'île occupée par les Vikings. Épuisés et affamés, ceux-ci demandèrent grâce à Weland, qui accepta de les libérer moyennant une rançon de 6 000 livres. Après le succès de cette opération, Weland et sa famille choisirent de rester au service du roi Charles, se convertirent au christianisme et lui prêtèrent le serment de fidélité.

Durant cette période (852-862) d'autres bandes scandinaves contournèrent l'Espagne pour gagner la Camargue et remonter la vallée du Rhône. Si l'on accorde crédit à Dudon, un chef viking du nom de Hasting se rendit maître de la ville de Luna en Italie, croyant s'être emparé de Rome, « la capitale du monde ». Quand il découvrit son erreur, dans sa fureur, il passa au fil de l'épée tous les hommes, armés ou non, et emmena captifs toutes les femmes et tous les jeunes gens.

## **RÉSISTANCE ORGANISÉE ET PAIX RELATIVE (862-880)**

Au terme de cette longue période, la Neustrie était exsangue : ses richesses avaient été maintes fois pillées et il ne lui restait plus un sou après avoir payé tribut sur tribut. Les Vikings avaient fait main basse sur tous les objets précieux en or ou en argent (vaisselle, reliquaires, calices, croix, statuettes) qu'ils pouvaient transporter, et multiplié les demandes de rançons exigées pour lever un siège. Le pouvoir carolingien s'était révélé incapable d'arrêter ces Vikings, *a fortiori* de les chasser ou de les anéantir. Le roi sut parfois se servir de bandes vikings, les recruter comme on recrute des mercenaires, pour affronter les Scandinaves. Mais il fit aussi appel à ces bandes pour

accroître sa puissance militaire, mettre en échec les révoltes de certains de ses vassaux et protéger son royaume contre les ambitions territoriales de son frère, Louis le Germanique. Cet exemple fut suivi par de nombreux comtes qui, désireux de régler leurs différends avec les seigneurs voisins, n'hésitèrent pas à attirer des contingents de Vikings pour disposer d'armées considérables.

Après vingt ans d'inertie, le roi Charles finit par adopter des mesures qui se révélèrent efficaces. Il délégua ses pouvoirs à son vassal, Robert le Fort, auquel il confia la défense de la Neustrie entre Seine et Loire. Robert dut contenir non seulement les hommes venus du Nord, mais aussi les Bretons qui profitaient de l'affaiblissement du pouvoir carolingien pour étendre leur domination sur les régions occidentales de la France. En 867, le roi carolingien avait, par le traité de Compiègne, cédé au roi breton Salomon le diocèse de Coutances, après lui avoir abandonné celui d'Avranches quelques années auparavant : toute cette région qui correspond aujourd'hui au département de la Manche demeura sous autorité bretonne jusqu'en 933. Par ailleurs, le roi Charles fit restaurer les murailles de grandes cités comme Rouen, Bayeux, Tours, Le Mans, Chartres, Poitiers, Paris, Orléans. Pour rendre la remontée des fleuves plus difficile, il fit édifier des ponts fortifiés, comme celui de Pîtres, construit vers 864 sur la Seine près de Pont-de-l'Arche.

La Neustrie connut une paix relative pendant près de vingt ans, de 862 à 880. Les Vikings se dirigèrent vers d'autres régions de France, notamment les vallées de la Loire et de la Garonne, mais surtout vers l'Angleterre, alors morcelée en royaumes indépendants. En quelques années, les Danois occupèrent la partie orientale de l'Angleterre, au nord de la Tamise : la région d'York en 866, la

Mercie en 867 et l'East Anglia en 869. Le mouvement viking entraîna dans sa troisième phase : après le temps du pillage et celui des tributs en argent, venait le temps de la colonisation. Dans ce but, les Vikings constituèrent de grandes armées capables de soumettre de vastes territoires sur lesquels ils s'établirent. Souvent ils tirèrent profit de la mort au combat des rois de ces petits royaumes et s'installèrent à leur place. Halfdan fonda le royaume d'York, Guthrum occupa l'East Anglia et d'autres Danois créèrent un État autour de cinq bourgs (Lincoln, Stamford, Leicester, Nottingham et Derby) : ainsi se constitua le *Danelaw*, le pays soumis à « la loi danoise », qui menaça longtemps le royaume de Wessex, où le roi Alfred le Grand réussit à faire adopter des mesures efficaces pour mettre en échec une telle expansion. Il créa une armée permanente, fit bâtir des forteresses (*burgh*) dans tout le royaume de Wessex ; il équipa une flotte capable d'affronter les Vikings en haute mer, organisa des milices paysannes (*fyrð*). Cette résistance anglaise surprit et découragea les Vikings, qui, selon leur habitude, décidèrent alors de se retourner vers des pays moins bien défendus. Certains d'entre eux traversèrent alors la Manche pour gagner de nouveau la France, cela à partir des années 879-880.

## **LE RETOUR EN FORCE DES VIKINGS (880-900)**

Les Vikings commencèrent par envahir la Flandre, la Picardie, la Frise et la Saxe, qu'ils dévastèrent pendant cinq ans (879-884). La défaite subie à Saucourt, en Picardie (881), où les Francs, sous la conduite du roi Louis III, auraient massacré quelque 8 000 d'entre

eux, ne les arrêta pas. En 885, l'estuaire de la Seine vit de nouveau arriver une formidable armée nordique qui remonta le fleuve jusqu'à Paris, où elle parvint le 24 novembre : selon Abbon de Saint-Germain, qui a composé un récit en latin sur le siège de Paris par les Vikings (*Bella Parisiacae urbis*), elle aurait compté 40 000 hommes, transportés sur plus de 700 navires, sous les ordres d'un chef déterminé : Sigfried. Les Parisiens résistèrent aux assauts de ces forces, sans doute moins nombreuses que ne l'affirme Abbon par exagération rhétorique. L'âme de cette résistance, ce fut Eudes, comte de Paris et fils de Robert le Fort, mort sur le champ de bataille de Brissarthe en 866. Eudes se trouva bien secondé par Gauzlin, évêque de Paris, et par Josselin, abbé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les Parisiens réussirent à renforcer les murailles de leur ville et à fortifier les tours des deux ponts nord et sud qui barraient les deux bras de la Seine en conduisant à l'île de la Cité. Malgré les béliers et les catapultes qu'ils avaient construits pour l'occasion, les Vikings ne parvinrent pas à s'emparer de la ville. L'année que dura ce siège connut des instants de répit, mis à profit par des bandes nordiques pour aller dévaster les régions de Chartres, du Mans, d'Évreux et même de Bayeux. Enfin, en 888, l'empereur Charles le Gros se porta au secours de la ville. Il établit son camp à Montmartre, mais, plutôt que d'attaquer l'armée ennemie, il préféra négocier le retrait des envahisseurs en leur proposant une somme de 700 livres et en autorisant Sigfried à passer en Bourgogne, lui laissant le loisir de la piller, ce que celui-ci fit l'année suivante. L'incapacité du Carolingien à assurer la défense du peuple et le comportement héroïque du comte de Paris incitèrent les grands du royaume à destituer Charles le Gros au bénéfice du comte Eudes, qu'ils élirent roi.

Eudes gouverna le royaume de 888 à 898. Comme son prédécesseur, il fut souvent contraint d'acheter le départ des armées vikings, faute de pouvoir les repousser par la force ou les écraser. Ainsi, en 889, une bande viking, remontant la Seine, se fit verser un tribut, puis gagna la baie des Veys, suivit la vallée de la Vire et vint assiéger la ville de Saint-Lô. Elle s'en empara en massacrant tous les habitants, non sans leur avoir promis la vie sauve contre reddition. En 896-897, un chef viking du nom de Hundi, accompagné de 250 guerriers, pilla la région de Compiègne et l'Oise. À la mort d'Eudes, en 898, le Carolingien Charles le Simple, celui-là même qui devait plus tard traiter avec Rollon, reçut la couronne royale, élu par les grands du royaume franc.

## **Le monde des Vikings**

Alors, qui étaient ces hommes venus du Nord, qui suscitaient une telle peur ? Des pirates sans foi ni loi, des « fils du diable », comme aimaient à le dire les annales monastiques, ou des aventuriers porteurs d'une civilisation originale ?

### **SENS DU MOT VIKING**

D'abord, que signifie le terme « Viking », qui caractérise les Scandinaves lancés au pillage de l'Europe ? Il existe plusieurs hypothèses sur la signification de ce mot. Pour certains spécialistes, le Viking serait l'homme des baies (*vik* désigne la « baie », la « courbe de

la côte où l'on peut aborder ») : ce serait donc un navigateur à la recherche de lieux de débarquement. Pour d'autres, notamment Régis Boyer qui a fort justement rappelé que les Scandinaves étaient avant toute chose des commerçants, le Viking serait un homme allant de *vicus* en *vicus* (le *vicus*, c'est le comptoir commercial) pour ses activités mercantiles. Les textes norrois de l'époque emploient couramment l'expression *fara í vikíngu*, « partir en expédition » : le Viking serait alors un marin quittant sa patrie pour des voyages lointains. À propos des Scandinaves, surtout des Suédois, qui empruntaient la route de l'est à travers l'Ukraine et la Russie, on emploie le terme « Varègues », dont l'étymologie est aussi incertaine : il viendrait soit du mot *vara*, « marchandise », soit de *varar*, « serment », celui qu'échangeaient les marchands pour se soutenir mutuellement.

## LA VIE MATÉRIELLE

La Scandinavie offre un relief peu propice à l'agriculture. En Norvège, seules deux régions, Trondheim au nord et Oslo au sud, permettent la production de ressources vivrières. Au Danemark, en revanche, les terres cultivables sont plus étendues et ont favorisé un accroissement plus important de la population. Durant la période viking, les Scandinaves vécurent paisiblement, cultivant leurs terres et élevant leur bétail. Ils produisaient de l'avoine, de l'orge, des pois et des haricots. En Norvège, la chasse et la pêche constituaient des activités vitales. Les paysans danois étaient regroupés en villages, tandis que le relief de la Norvège imposait la dispersion des fermes.

L'habitat traditionnel se composait d'une longue maison, couverte d'un toit de chaume, où vivait une nombreuse famille. À proximité, plusieurs autres bâtiments servaient d'étable, de bergerie, de grange et de grenier. En Norvège, couverte de forêts, on construisait le plus souvent en bois, alors qu'au Danemark, les murs étaient en argile renforcée par des claies en bois.

Les villes apparurent suivant l'émergence d'un pouvoir central. La plupart d'entre elles, en effet, furent fondées dans des lieux inhabités, par des rois qui espéraient en tirer quelque profit. Tel fut le cas de Riba, de Hedeby au Danemark et de Birka en Suède. Vers 808, le roi Godfrid installa à Hedeby une colonie de marchands et de nombreux artisans travaillant le métal, l'ambre, l'ivoire, le verre et la céramique. Hedeby devint un centre de commerce international, qui obtint même le privilège de battre monnaie, sous l'emblème d'un navire viking.

## LA SOCIÉTÉ

La société scandinave était constituée d'hommes libres qui possédaient leur maison et cultivaient leur terre. Bergers, pêcheurs, bûcherons, tourbiers ou artisans, tous avaient le droit de prendre part aux affaires publiques en siégeant dans les conseils et en s'engageant dans l'armée. Il existait entre eux une hiérarchie que justifiaient le rang et la richesse. Une élite aristocratique exerçait son pouvoir sur le reste de la société par le biais d'assemblées tant locales que régionales. Au sommet de cette hiérarchie, le *jarl* jouissait de prérogatives importantes, comme l'*earl* anglo-saxon ou le *comes*, le

« comte » franc. Le *jarl* régnait en véritable souverain sur de vastes territoires, et certains raids furent organisés par des *jarls*.

Il existait à côté de cette société d'hommes libres une couche sociale défavorisée de gens sans fortune et sans lignage, contraints de se mettre au service des plus puissants. Leur statut était différent de celui des esclaves, qui provenaient des rafles effectuées lors des expéditions en Europe et que l'on vendait avant de rentrer au pays dans les marchés à esclaves situés sur le chemin du retour. S'il y eut des esclaves en Scandinavie, ceux-ci avaient la possibilité de s'affranchir, en rachetant leur liberté ou en l'obtenant de leurs maîtres pour services rendus.

Dans cette société, la femme n'avait aucun droit juridique ou politique. Elle ne pouvait hériter – sauf au Danemark, où elle avait droit à la moitié de la part que son frère recevait. Le mariage nécessitait de longues négociations entre familles. La femme apportait un dot, tandis que le mari lui offrait un douaire, qui restait sa propriété. Compte tenu de l'importance de la maison et de la famille, la femme occupait, malgré sa position subalterne, une place éminente. Elle assurait une multiplicité de tâches essentielles : éducation des enfants, préparation des repas, tissage, ménage, réserves de nourriture. Si on lui reconnaissait le droit de divorcer pour insultes, violences ou impuissance du mari, elle devait admettre à la maison la présence de concubines (*frilla*), qui faisaient partie de la famille et sur lesquelles elle avait autorité.

Le pouvoir était détenu par un « roi », qui devait appartenir à un lignage illustre pour être élu par les aristocrates et reconnu par les chefs locaux. Son autorité était toutefois étroitement encadrée par la liberté dont jouissaient les hommes libres et par la puissance des

chefs locaux, les *jarls*. Le « roi » tirait sa supériorité de sa fonction sacerdotale, qui faisait de lui le lien entre la communauté et les dieux, censés être responsables du bien-être et de la paix.

## LA RELIGION

La religion scandinave consistait à observer des pratiques rituelles et à offrir des dons (*blôt*) aux divinités pour se les rendre favorables. Il n'existait ni spiritualité individuelle ni clergé spécialisé. C'était le roi ou le chef local qui exerçait la fonction sacrée. Une mythologie expliquait la création du monde et sa disparition dans un cataclysme ultime (*Ragnarök*). À l'origine, un « vide béant » abritait deux mondes, celui des Ténèbres et celui du Feu. En se rencontrant ces deux mondes avaient donné naissance à plusieurs générations de géants, dont étaient issus et les hommes et les dieux, notamment la triade Odin, Thor et Freyr. Les dieux résidaient à *Àsgard*, l'Olympe de la mythologie scandinave, imaginée comme une forteresse où poussait un frêne vert, nommé *Yggdrasil*, considéré comme l'axe du monde : ses racines touchaient aux Enfers et l'extrémité de ses branches atteignait la voûte céleste.

Odin, dieu de la Fureur, était un dieu borgne et laid, qui donnait la victoire par ruses et artifices. Il inspirait les scaldes et détenait tous les savoirs. Dieu des guerriers et des morts, des poètes et des savants, il voyageait sur son cheval à huit pattes (*Sleipnir*), accompagné de deux corbeaux, *Munin* (Mémoire) et *Hugin* (Pensée). Il résidait dans son palais de *Valaskjalf*, situé en *Àsgard*. Thor, à la barbe rousse, était le dieu du Tonnerre : il portait un marteau (*Mjöllnir*) symbolisant la

foudre. C'était un dieu populaire qui favorisait les entreprises des humains contre les forces obscures. Maître des intempéries et de la fertilité de la nature, dieu de la Guerre, auquel on prêtait nombre d'exploits guerriers, il voyageait sur son char tiré par deux boucs, *Tanngrisnir* et *Tangnjôstr*. Freyr et sa sœur Freyja, enfants du dieu de la Mer *Njörd*, étaient les divinités de l'amour et de la fécondité. Lors des mariages, on leur apportait des offrandes. Quand les deux grandes familles dans lesquelles se répartissaient les dieux, les Ases et les Vanes, s'affronteraient, éclaterait le cataclysme qui provoquerait la fin du monde.

La vie dans l'Autre Monde était semblable à la vie terrestre. Les guerriers morts au combat étaient accueillis à la *Valhöll*, la demeure d'Odin, où ils festoyaient en attendant le choc final. Les Scandinaves pratiquaient le rite de l'incinération, puis, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, se développa au Danemark celui de l'inhumation.

## **LES ACTIVITÉS COMMERCIALES**

Le monde scandinave était un monde pacifique, où les hommes se livraient à des activités agricoles, pastorales et artisanales. Les Vikings, à proprement parler, ne constituaient qu'une petite partie de la population : c'étaient de jeunes aventuriers qui ne se contentaient plus d'aller pêcher en mer et de vendre le produit de leur travail. Par le commerce, ils avaient découvert les possibilités extraordinaires que leur offraient les pays du Sud, regorgeant d'or, d'argent et de richesses de toutes sortes. La tentation était grande d'ajouter à leurs

activités commerciales des pratiques plus efficaces, où l'épée remplaçait la balance.

Le commerce représentait en effet une des principales activités des Scandinaves, qu'ils exerçaient par cabotage, de fjord en fjord et d'île en île. Puis ils développèrent les échanges avec les régions voisines et, par la suite, avec les pays plus lointains. Ainsi, vers l'est, les Suédois ouvrirent par la Volga une route qui les conduisit jusqu'à la mer Caspienne. En descendant le Dniepr, ils parvinrent à la mer Noire et de là au monde byzantin.



Fig. 2 – Carte de l'expansion viking en Europe et en Méditerranée aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles

Les Norvégiens et les Danois empruntaient deux voies principales à travers la mer du Nord et l’océan Atlantique. Le premier itinéraire longeait les côtes de la Frise et des Pays-Bas, atteignait la Manche, puis l’Atlantique. Par cette route, les Vikings les plus audacieux pouvaient contourner l’Espagne et entrer en Méditerranée. Ils ne visitaient pas seulement les rivages côtiers, car leurs navires à faible tirant d’eau leur permettaient de remonter les fleuves et de mener des incursions à l’intérieur des terres. Le second itinéraire conduisait les Vikings vers les îles situées au nord de l’Écosse (Shetland, Orcades et Hébrides), puis de là soit vers les îles Féroé, l’Islande, le Groenland et le nord du continent américain, soit vers l’Irlande, l’île de Man, jusqu’à l’océan Atlantique. Les actes de piraterie n’empêchaient pas ces Vikings de demeurer des commerçants, qui exportaient les produits de leur pays : fourrures, bois, ivoire de morse, miel, poisson séché. En retour, ils importaient de la soie, du sel, des épices, du vin, des bijoux, de la céramique et des armes. Ils ramenaient aussi des esclaves, des femmes, des enfants et de jeunes hommes capturés lors de leurs expéditions en France ou en Angleterre. Hedeby était en Europe l’un des grands marchés aux esclaves où venaient s’approvisionner de nombreux chefs arabes. Londres et Rouen constituaient des centres où les Vikings venaient vendre le produit de leurs pillages.

## **LES NAVIRES VIKINGS**

Le navire fut le facteur décisif de l’expansion viking, l’« arme absolue » de leur réussite, pour reprendre l’expression de Régis Boyer,

l'un des meilleurs spécialistes du monde viking. Ce bateau résultait d'une longue évolution commencée vers le VII<sup>e</sup> siècle, comme le montrent les spécimens découverts en Norvège (navires d'Oseberg et de Gokstad) et au Danemark (navires de Roskilde). Le navire viking se reconnaît à sa proue et à sa poupe relevées et décorées, le plus souvent, d'une figure en forme de dragon. Comme ceux que l'on voit brodés sur la Tapisserie de Bayeux, ces navires sont construits à clin, c'est-à-dire que la planche supérieure du bordage chevauche partiellement la planche inférieure, à la manière des tuiles d'un toit. Ces planches sont fixées les unes aux autres par des rivets (chevilles de bois ou clous). Cette technique rend superflue une infrastructure robuste et lourde. La quille d'un seul tenant assure la solidité de l'ensemble. Ce bateau se gouvernait à l'aide d'un gouvernail (en forme de rame) fixé à tribord arrière.

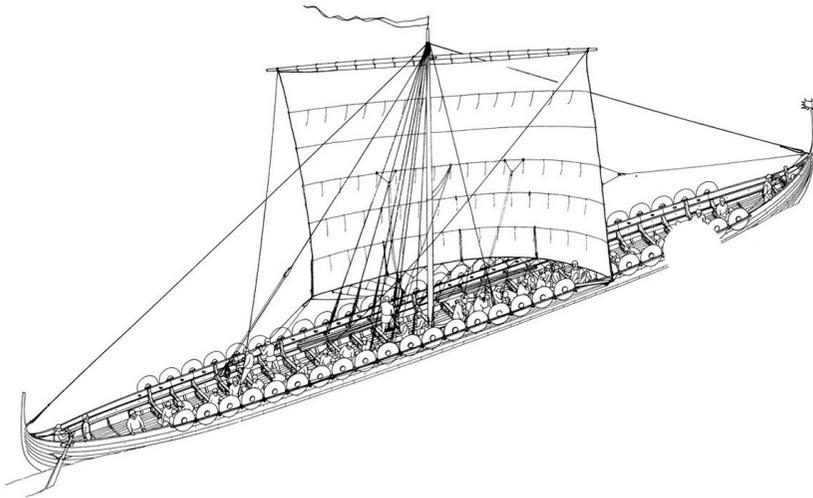


Fig. 3 – Le navire de guerre viking

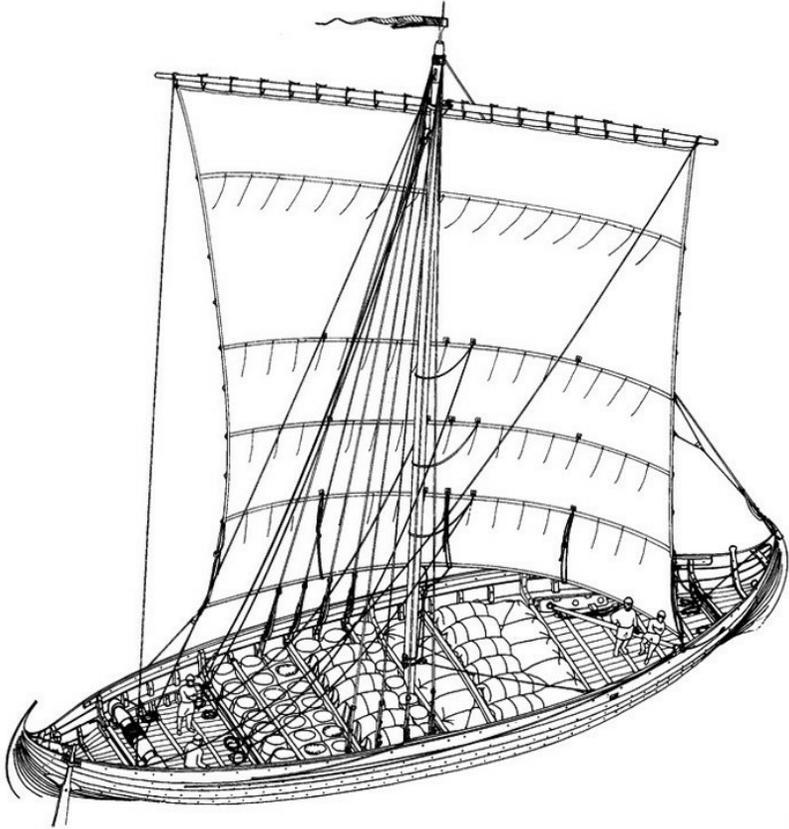


Fig. 4 – Le navire de charge viking

Il existait plusieurs types de navires en fonction des usages. Des fouilles effectuées à Oseberg, à Hedeby et à Roskilde ont mis au jour plusieurs exemplaires qui furent en usage du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Ce sont des navires légers, de forme effilée et à faible tirant d'eau, capables aussi bien d'affronter les vagues de haute mer que de remonter le cours des fleuves et des rivières. Le grand navire de guerre (le *landskip*, sur le modèle de Skuldelev 2) pouvait mesurer 30 mètres de long, 4 à 5 mètres de large et accueillir entre 50 et 70 rameurs. Son ossature était en chêne et son gréement en pin. Sa vitesse pouvait atteindre dix nœuds. Sur le mât, haut de 10 à 15 mètres, était fixée une vergue supportant une voile de 150 mètres carrés. Le navire de transport (le *kaupskip*, comme le *knörr*, sur le modèle de Skuldelev 1) avait une coque moins longue et plus large. Il fonctionnait uniquement à la voile ; quatre à six marins suffisaient à assurer les manœuvres du départ ou d'avant abordage. Selon leur taille, ces bateaux pouvaient transporter de 10 à 60 tonnes de marchandises. Habités à naviguer

le long des côtes, les marins se guidaient à des repères géographiques dûment répertoriés (collines, rochers, îlots, clochers). Pour les traversées en haute mer, ils s'appuyaient sur leur connaissance en astronomie (soleil, astres) et en météorologie (orientation des vents, formation et nature des nuages).

Les fouilles de Roskilde furent effectuées de 1957 à 1962. Cinq navires avaient été coulés vers 1070 pour former un barrage artificiel du fjord. Ils furent renfloués et envoyés pour restauration au centre national de Brede : Skuldelev 1 (1030) :

navire marchand en chêne et en sapin de 16 m x 4,5 m

charge utile de 24 tonnes ou 35 m<sup>3</sup>

voile de 85 m<sup>2</sup> et vitesse de 13 nœuds

Skuldelev 2/4 (1042) :

navire de guerre en chêne et en sapin de 30 m x 4,5 m

charge utile de 15 tonnes / 100 hommes

voile de 150 m<sup>2</sup> et vitesse de 20 nœuds

Skuldelev 3 (c. 1030) :

navire marchand en chêne de 14 m x 3,4 m

charge utile de 4,6 tonnes ou 10 m<sup>3</sup>

voile de 45 m<sup>2</sup> et vitesse de 4/8 nœuds

Skuldelev 5 (1040) :

navire de guerre en chêne, frêne et sapin de 17 m x 2,5 m

charge utile de 60 hommes / 24 tonnes ou 35 m<sup>3</sup>

voile de 50 m<sup>2</sup> et vitesse de 6 nœuds

Skuldelev 6 (1000) :

bateau de fret en pin et bouleau de 12 m x 2,5 m

Charge de 4/5 hommes

## Les raisons de l'expansion viking

Pourquoi, durant plusieurs générations, les Scandinaves enchaînèrent-ils les opérations maritimes qui affectèrent l'Europe et la Méditerranée ? Il est difficile de les définir précisément car les modalités diffèrent beaucoup selon les temps et les lieux. Les chroniqueurs contemporains eux-mêmes s'interrogent sur les motivations de ces raids dévastateurs.

### LE CHÂTIMENT DIVIN

L'explication qui revient dans les annales et les chroniques est de nature théologique. Persuadés que Dieu est le Maître de l'histoire humaine et que rien n'échappe à Son contrôle, les clercs historiens interprétèrent ces attaques vikings comme un châtiment divin. Le peuple chrétien et les hommes d'Église avaient assurément suscité la colère de Dieu (*ira Dei*) pour n'avoir pas respecté les préceptes d'une vie authentiquement religieuse. Comme on le lit dans la Bible, lorsque le peuple élu manque à ses devoirs et trahit sa mission, le Très Haut se sert des peuples païens pour châtier les coupables et les ramener dans le droit chemin. Les Vikings furent donc perçus comme le bras vengeur de Dieu. Dudon de Saint-Quentin propose cette même explication, comme les historiens des grandes invasions germaniques des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles l'avaient fait précédemment<sup>2</sup> :

Ces événements malheureux sont arrivés aux Francs à cause de la masse de leurs crimes, non pour leur perte, mais pour leur correction. Le peuple franc, complètement souillé par ces obscénités, fut donc terrassé par le bras vengeur de Hasting. C'est avec raison que les perfides et les parjures ont été condamnés, c'est en toute justice que les incroyants et les infidèles ont été châtiés.

Dudon rattache ces expéditions nordiques au grand mouvement des peuples germaniques des premiers siècles de notre ère, issus de l'île de Scanza, présentée comme le « berceau des peuples » (*vagina nationum*). Dudon situe ce lieu mythique sur les rivages de la mer Baltique : il emprunte cette idée à l'historien Jordanès, auteur au VI<sup>e</sup> siècle d'une histoire des Goths. Les Danois et les autres peuples nordiques auraient quitté cette île de Scanza, comme le peuple des Goths l'avait fait précédemment, et se seraient installés sur des territoires où ils auraient connu une rapide croissance démographique.

## LA SURPOPULATION

Dudon trouve à ces migrations vikings une même cause : la surpopulation, qui rendit nécessaire le départ de certaines classes de jeunes pour d'autres terres. Cette surpopulation résulte, selon cet historien, d'une pratique, chez ces païens, de la débauche<sup>3</sup> :

Ces peuples, en proie à une sexualité sans aucune retenue, font violence à un grand nombre de femmes en s'unissant à elles d'une manière particulièrement honteuse. En conséquence, par ce commerce indigne dans des unions illicites, ces peuples engendrent une descendance innombrable.

Comme les fils, en revendiquant leur part de patrimoine, entraient en conflit avec leurs pères, le roi remit en pratique une antique coutume, qui obligeait une grande proportion de jeunes à quitter définitivement le pays. Désignés par tirage au sort, ils préparaient leur départ en offrant au dieu Thor une victime humaine, dont ils répandaient le sang sur leur tête. Guillaume de Jumièges, dans son histoire abrégée de Dudon, ne mentionne pas ce rite inhumain. Il évoque la loi qui imposait de transmettre le patrimoine entier (*odhal*) à un seul héritier.

La nécessité d'une expansion due à la surpopulation, explication proposée par Dudon et Guillaume de Jumièges, ne saurait expliquer la complexité du phénomène viking. Il n'y a jamais eu de migration nordique semblable à celles des peuples goths, vandales ou lombards. La très grande majorité des Vikings qui exerçaient leurs activités de piraterie en Europe revenaient toujours au pays, fiers de leur butin et de la notoriété acquise. Ces expéditions n'ont donc jamais pris la forme d'un exode. Si les Scandinaves colonisèrent des terres nouvelles – îles Féroé, Islande et Groenland –, ce fut dans les dernières années du IX<sup>e</sup> siècle. La plupart du temps, ils se contentaient d'y installer des comptoirs commerciaux temporaires. Peut-être la surpopulation a-t-elle compté dans le phénomène de l'expansion viking à certains

moments et dans certains pays, notamment en Norvège, elle n'est pas la cause majeure de cette expansion qui a duré trois siècles. Il revient cependant à Dudon le mérite d'avoir été le premier historien à tenter de relier les mouvements scandinaves à la grande errance des peuples germaniques. Ce que finalement réalisera Lucien Musset, auteur d'un premier ouvrage sur *Les Invasions. Les vagues germaniques*, puis d'un livre magistral sur *Les Invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, dans lequel il propose une image cohérente de tous les mouvements de population qui ont affecté l'Europe durant le premier millénaire de notre ère. Il y note que « le mouvement des Vikings a eu, lui aussi, des précurseurs, mais ils se cachent dans un recoin de l'histoire des grandes invasions germaniques... »

## LA SOIF DE L'OR ET LA RECHERCHE DE LA GLOIRE

Lucien Musset, se fondant sur les inscriptions runiques célébrant les héros vikings, voyait dans « le désir de s'enrichir le mobile principal des Varègues et des Vikings<sup>4</sup> ». Les pierres dressées sur lesquelles sont gravés ces textes parsèment le sol de la Scandinavie, rendant hommage à des parents ou à des amis qui « périrent à l'étranger » ou « sont morts à l'Ouest ». La pierre de Kjula évoque un certain Spjöt qui « connaissait toutes les forteresses du voyage ». On apprend que certains Vikings « partirent hardiment à la recherche de l'or » et que, grâce à leur butin, ils purent acquérir des biens et un meilleur statut social. Ces inscriptions confirment les textes rédigés en latin, en grec et en arabe : dans les églises et les palais, ils visaient les calices, les ostensoirs, les candélabres, et toute la vaisselle en or et

en argent. Les découvertes archéologiques révèlent de nombreux trésors constitués de monnaies étrangères et de bijoux en or ou en argent.

Soif de l'or, recherche de gloire, telles furent les motivations principales des jeunes Scandinaves ambitieux. Mais ces motivations n'étaient pas à la source des opérations. Il fallait d'abord savoir que les mondes carolingien et byzantin regorgeaient de tant de richesses.

## **DU COMMERCE AU PILLAGE**

Pour comprendre le processus, il faut redéfinir les réalités du commerce dans le monde nordique. Bien avant les Vikings, toutes les routes commerciales par la mer et par les grands fleuves étaient empruntées par des marchands et des commerçants. Dès le III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., Saxons et Frisons avaient reconnu les voies maritimes entre la mer du Nord, la Manche et la mer Baltique. Vers le VI<sup>e</sup> siècle, des marchands norvégiens se rendaient déjà dans les îles situées au nord de l'Écosse et en Irlande. Quant à la circulation sur les fleuves européens, commencée bien avant l'époque romaine, elle avait été intensifiée par les moines durant les siècles médiévaux.

Les Vikings empruntèrent donc ces voies commerciales connues. Avec leurs navires aptes à la navigation fluviale, ils traversaient les pays européens, passant de la mer Baltique à la Méditerranée. En fait, ils n'inaugurèrent que deux nouveaux itinéraires : l'un reliant la Scandinavie à l'Islande, au Groenland et à l'Amérique du Nord ; l'autre faisant la jonction par le Grand Nord entre la mer Baltique, la mer Blanche et même la mer de Barents. Ces commerçants

scandinaves avaient une conception très large du négoce : le troc, le marchandage, voire le vol et le pillage faisaient partie de leur savoir-faire. L'épée n'était pas seulement chez eux une arme pour défendre leurs biens et leur vie. Quand l'occasion se présentait, ils n'hésitaient pas à substituer le pillage au commerce, comme le reconnaît R. Boyer, pourtant ferme partisan de la nature mercantile des activités vikings. Les voies commerciales devinrent donc peu à peu des voies de pillages.

Lorsque les Scandinaves découvrirent la fragilité défensive de l'Empire carolingien – vers 840, au moment où les trois fils de l'empereur Louis le Pieux entraient en compétition par ambition territoriale –, ils osèrent des opérations de plus en plus audacieuses, dont le pillage était devenu l'objectif essentiel. Ainsi peut-on considérer les Vikings comme des commerçants armés aussi habiles à manier l'épée que la balance. Par tradition, les Scandinaves pratiquaient même dans leur propre pays le *strandhöqq* : les marins débarquaient le temps de se procurer par pillage de quoi poursuivre leur voyage. Les Varègues, que l'on considère toujours comme de paisibles commerçants, vendaient, si l'on en croit les auteurs arabes et en particulier Al-Mus'udî, non ce qu'ils avaient acheté au préalable à d'autres marchands ou à des producteurs, mais ce qu'ils avaient arraché de force à la pointe de l'épée lors d'actes de piraterie<sup>5</sup>.

Les activités commerciales des Vikings s'en trouvaient enrichies et développées. Sur le chemin du retour en Angleterre ou en Scandinavie, ils vendaient leurs butins – objets précieux arrachés aux églises et aux demeures princières, ou même esclaves. Hedeby et Birka étaient des marchés où l'on négociait des esclaves chrétiens. Selon Lucien Musset, « la mieux établie des activités commerciales

des Vikings est à coup sûr le trafic d'esclaves<sup>6</sup> ». À Rouen, célèbre pour son marché, on vendait principalement des Irlandais et des Flamands. L'histoire de Moriuth, un poète irlandais vivant à la cour des ducs de Normandie à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, illustre parfaitement les pratiques des Vikings. Cet homme fut capturé en Irlande avec sa femme, puis ils furent vendus séparément. Moriuth fut embarqué de force et, durant le trajet, il subit les moqueries et les outrages des marins (certains s'amusèrent à lui uriner sur la tête !). Il se retrouva dans un monastère de moniales, dans le nord de l'Angleterre, d'où il finit par être chassé, et il se consacra alors à la recherche de son épouse, de marché en marché. C'est en Normandie qu'il la retrouva, esclave dans une filature du Vaudreuil, sans doute vendue à Rouen. Le poète sollicita l'aide de la duchesse Gonnor, épouse du duc Richard I<sup>er</sup>, qui la fit racheter. Moriuth et son épouse décidèrent de demeurer à Rouen. Formé aux belles lettres en Irlande, Moriuth gagna sa vie en enseignant le latin et en composant des vers. Cette histoire nous est connue grâce à un poète de la cour normande, Garnier de Rouen, qui dans son œuvre se moque des fautes de latin de l'Irlandais et de sa prononciation désastreuse de la langue de Cicéron<sup>7</sup>.

## UNE RÉPONSE AUX AGRESSIONS CAROLINGIENNES

Les interventions vikings trouvent une explication complémentaire : la peur suscitée par la politique d'expansion des Carolingiens dans le nord de l'Europe, comme nous l'avons déjà évoqué brièvement. La conquête de la Saxe, pays jusqu'alors

indépendant situé à la frontière du Danemark, se prolongea trente ans, de 774 à 804, sous la conduite de Charlemagne, qui fit preuve d'une rigueur impitoyable. Les Saxons ne renoncèrent pas à se révolter malgré les répressions féroces et les conversions forcées à la foi chrétienne sous menace de décapitation. Les rois du Danemark, Sigfried (777-798) et son fils Godfrid (804-810), qui avaient accueilli à plusieurs reprises sur leur territoire le chef saxon Widukind en rébellion contre Charlemagne, se sentirent de plus en plus menacés par la politique conquérante des Carolingiens. Ils renforcèrent un barrage nouvellement élevé à la base de la presqu'île du Jutland en protection contre une invasion franque. Ce *Danevirke* était constitué d'une levée de terre haute de quatre à six mètres, renforcée par des poutres de bois et couronnée d'une palissade. Godfrid, plus audacieux que son père, osa prendre l'initiative de quelques attaques contre les Francs et leurs alliés. Il lança une razzia sur la Frise qu'il dévasta avec une flotte de 200 navires. Les Frisons devinrent ses tributaires et, dit Eginhard, Godfrid espérait soumettre toute la Germanie, d'autant qu'il considérait la Frise et la Saxe comme ses provinces (*Frisiam quoque atque Saxoniam haud aliter atque suas provincias aestimabat*)<sup>8</sup>. Le caractère agressif des expéditions danoises en Europe (France et Germanie) apparaît bien comme une réponse à la violence des conquêtes de Charlemagne. Les Vikings avaient la volonté d'affaiblir par tous les moyens le géant carolingien, jusqu'au jour où ils comprirent, dans les années 833-840, que cet empire leur était livré quasiment sans défense.

## UN EMPIRE PRIS AU DÉPOURVU

Le succès de leurs raids tient, en effet, à l'incapacité des Francs à s'opposer aux attaques. Lorsque les Nordiques se rendirent compte qu'ils pouvaient mettre la main sur des trésors sans rencontrer d'opposition, ils s'empressèrent de ravager les rivages de la mer du Nord et de la Manche, puis ceux de l'océan Atlantique. Les sources franques sont les premières à dénoncer l'incapacité de cadres carolingiens à assurer la défense des villes, des monastères et de la population. Les chroniqueurs accusent les comtes et les représentants du pouvoir royal ou impérial de préférer la fuite à la résistance et de « racheter à prix d'or, par le paiement de rançons, ce qu'ils auraient dû défendre par les armes ».

Exploitant cette carence, les Vikings prirent l'habitude de prolonger, chaque fois un peu plus, leur séjour sur le sol ennemi : de raids qui duraient au début une à deux semaines, on en vint à des expéditions de plus d'une année. Dans le même temps, les troupes engagées augmentèrent, au point que l'on vit des flottes de 200, voire de 500 navires, transportant quelque 10 000 ou 15 000 hommes, remonter la Seine et dévaster les territoires riverains. La fuite de l'aristocratie laïque et des cadres de l'Église séculière entraîna celle des communautés monastiques. À partir de 872, il n'y avait plus d'évêques en Neustrie : seuls demeuraient en place l'archevêque de Rouen et l'évêque de Coutances, lui-même replié à Rouen. Certains évêques payèrent de leur vie d'avoir voulu demeurer près de leurs fidèles : l'évêque de Bayeux Baltfrid et celui de Coutances Lista furent assassinés par les envahisseurs. Ce qui frappa profondément les rédacteurs d'annales ou de chroniques, ce fut le comportement sacrilège des Nordiques, inconscients de la nature sacrée des objets de culte, comme en témoigne Dudon<sup>9</sup> :

Les clercs sont châtiés, frappés d'une mort atroce. Les impies se couvrent des chasubles arrachées aux saints autels. Ils portent l'aube, réservée à l'office de la messe.

Les moines, en plein désarroi et sans protection, choisirent la fuite, emportant ce qu'ils estimaient le plus précieux : les reliques de leurs saints fondateurs, des manuscrits de grande valeur et quelques croix et calices pour soustraire ces objets sacrés à toute profanation. Le témoignage du moine de l'abbaye de Léhon (près de Dinan) qui relata cette fuite dramatique est très éloquent<sup>10</sup> : « Les Danois couvrirent la surface de la terre, telles des sauterelles, et personne ne voyait comment on pouvait les arrêter. » Les moines de Léhon, auxquels s'était joint l'évêque d'Alet portant les reliques de saint Malo, se dirigèrent vers le centre de la France, chargés des dépouilles de leurs fondateurs, des livres sacrés et des croix de l'église. Sur leur chemin, ils croisèrent des clercs de Dol et de Bayeux qui transportaient les ossements des saints Pair, Scubilion et Sanson. C'est finalement à Paris qu'ils trouvèrent accueil et refuge pour plusieurs années. Les moines de Jumièges et ceux de Saint-Wandrille avaient préféré la route de la Flandre, où les comtes de la principauté avaient réussi à repousser les incursions vikings : les premiers gagnèrent Haspres (près de Lille), tandis que les seconds se réfugiaient à Gand.



Fig. 5 – Carte de l'Empire carolingien lors du traité de Verdun en 843

Trop occupés à régler leurs rivalités personnelles, les trois fils de l'empereur Louis le Pieux (814-840) – Charles le Chauve (840-877), Louis le Germanique (840-876) et Lothaire (840-855) –, ne réagirent que tardivement, soit en payant de monstrueuses rançons (véritable encouragement à récidiver !), soit en édifiant sur certains grands fleuves des ponts-barrages qui, mal défendus, ne servirent à rien.

## **RENFORCEMENT DU POUVOIR CENTRAL EN SCANDINAVIE**

Un dernier facteur déterminant explique ces expéditions. On le trouve dans la politique intérieure des pays scandinaves. C'est en effet durant la période viking que, mettant fin à l'anarchie aristocratique, émergent les monarchies inspirées des modèles européens. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, le Danemark connaît les premières tentatives centralisatrices menées par les rois Sigfried et Godfrid. Au siècle suivant, plusieurs familles se disputèrent le pouvoir jusqu'à ce que Gorm l'Ancien (936-958) impose son lignage et sa capitale : Jelling, dans le Jutland. En Norvège, pays compartimenté par les fjords, deux dynasties locales parvinrent, d'abord, à établir leur pouvoir : celle de Trondheim dans le Nord, celle d'Oslo dans le Sud, jusqu'à ce que Harald à la Belle Chevelure (872-931) réunifie le pays à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. La Suède fut longtemps divisée en deux : l'Upland autour d'Uppsala, le pays des Sviar ; et la région des grands lacs (lacs Vätter et Vânes), plus au nord, terre des Gautar. Ces rivalités hégémoniques provoquèrent de nombreux troubles dans les trois pays. Le vainqueur, le plus souvent, condamnait à l'exil le clan des vaincus pour empêcher toute vengeance. Les sagas évoquent ces hommes ou ces familles bannis par un pouvoir injuste déterminé à les soumettre ou les anéantir. C'est ainsi, nous le verrons, que Dudon explique le départ de Norvège de Rollon.

## **DES DESTINS MULTIPLES**

Il n'existe donc pas une cause unique et profonde pour expliquer trois siècles d'expéditions et de dévastations. Les Vikings étaient-ils des commerçants d'exception, comme le prétend R. Boyer ? Assurément. Ou des hommes attirés par l'or et l'argent, avides de s'enrichir facilement et par tous les moyens, comme le propose L. Musset ? C'est également vrai. Mais au regard de toutes les sources dont on dispose, l'évidence apparaît : sous le terme de « Vikings », ce sont des destins très différents qui se révèlent. Le Viking, c'est ce jeune homme assoiffé de gloire et de reconnaissance, et qui désire, comme ses aînés, devenir un héros pour son village. C'est cet homme qui cherche la fortune rapide d'un butin, fût-il mal acquis, afin de s'acheter un beau domaine et obtenir par là une promotion sociale. C'est cet homme pauvre qui veut emmener sa famille sur une terre nouvelle dont on lui a vanté les avantages. C'est cet ambitieux, contrarié dans sa quête du pouvoir, qui organise une expédition soit pour revenir en force au pays et se venger, soit pour assouvir ses prétentions sur d'autres terres. C'est ce banni ou ce criminel, exclu de la communauté, qui n'a plus qu'un ailleurs pour se donner une nouvelle chance. C'est ce marchand qui découvre les profits immenses réalisables par la vente des trésors et des esclaves obtenus au cours de raids sauvages, profits sans rapport avec les modestes gains tirés de la vente des produits du terroir. C'est ce prince (*jarl* ou roi), comme le furent Svein et Cnut le Grand, qui lance toutes les forces de son royaume dans la conquête d'une terre étrangère. C'est cet homme, qui, quels que soient ses mobiles de départ, découvre les séductions d'une terre plus clémente, plus fertile, plus généreuse que sa terre natale et qui rêve de s'y installer. C'est un mercenaire, comme Harald Hardrada, qui vient prêter la force de son bras expert

à des princes étrangers contre de grasses rétributions. Tels sont les multiples destins qui s'entrecroisent dans ce que nous appelons les expéditions vikings.

## La tactique des Vikings

Quelles que soient les raisons qui les ont lancés sur les mers, les Vikings adoptent presque toujours la même technique, à la fois pour terrifier l'adversaire et assurer la réussite de l'opération. Écoutons le témoignage de Dudon qui se fait l'écho de ce que ressentaient les Francs lors des attaques vikings<sup>11</sup> :

[Le pirate viking] gronde autour des murs des forteresses, tel un loup autour des bergeries<sup>12</sup>. Il ne fait aucun cas des Francs que la peur enferme dans leurs forteresses. Il se lance à la poursuite de tout le monde, comme le lion à la poursuite des cerfs. Il tue tous ceux qu'il rencontre isolés sur son chemin. Il provoque un véritable massacre et égorge de malheureuses victimes à la pointe de l'épée. Les clercs sont châtiés, frappés d'une mort atroce. Les impies se couvrent des chasubles arrachées aux saints autels. Ils portent l'aube, réservée à l'office de la messe. Toute personne qui prend les armes contre eux subit de leurs mains une fin cruelle. Tous les autres, que les armes glacent d'effroi, sont emmenés en captivité. Les femmes, après avoir été déshonorées par un grand nombre d'entre

eux, sont emmenées en pleurs à l'étranger. Toutes les jeunes filles sont déflorées par eux d'ignoble manière. Les vieillards en compagnie des jeunes hommes sont emmenés en exil loin de leur pays. Tout ce qui est en vie, ils l'emportent pour en tirer de l'argent.

Les Vikings évitent soigneusement les sites bien protégés, préférant les églises et les monastères sans défense, qu'ils savent contenir un riche butin. Ils n'agissent pas au hasard : ils se sont bien documentés auparavant sur les itinéraires, et sur les forces et faiblesses du pays. Pour passer à l'action, ils choisissent le moment le plus favorable, celui où l'effet de surprise sera total. Ils accostent de nuit pour surprendre les gens dans leur sommeil ou choisissent les jours de fête à l'heure de l'office. Ils se replient avec autant de rapidité, après avoir fait main basse sur tous les objets de valeur. Ils n'hésitent pas à tuer ou à capturer des hommes et des femmes sans défense.

Souvent ils mettent le feu aux bâtiments qu'ils viennent de piller, autant pour couvrir leur fuite que pour terrifier les populations alentour. Ils se font précéder ainsi d'une réputation de pirates sans foi ni loi, capables des pires atrocités. Les Vikings ont su jouer de cette guerre psychologique pour démobiliser leurs adversaires. Une de leurs armes favorites est la ruse, qui leur permet de contourner l'obstacle et d'éviter les confrontations directes. Les prouesses militaires dans un combat face à face, ce n'est pas ce que recherche le héros viking : son objectif est de réussir par l'intelligence plus que par la force physique. Cependant, en cas d'expéditions armées conduites par des *jarls* ou des rois, ils ne redoutaient nullement les batailles

rangées. Le siège de Paris en 885-886 marque un paroxysme dans l'affrontement entre les Scandinaves et le monde franc.

Dans son premier livre consacré à un chef nommé Hasting, « le plus pervers des hommes pervers », Dudon relate avec un réel talent de conteur ce que nous pourrions appeler « La prise de Rome par les Vikings ». Cette histoire expose parfaitement les stratagèmes dont étaient capables ces hommes venus du Nord pour se rendre maîtres, par la ruse, d'une cité qui aurait nécessité la présence d'engins de siège.

Après avoir dévasté le royaume de France, Hasting invite ses compagnons à se rendre en Italie pour s'emparer de la cité de Rome. Les Vikings passent le détroit de Gibraltar et cinglent vers la côte italienne. Parvenus à Luna, qu'ils croient être la ville de Rome, Hasting et sa troupe cernent la cité et constatent qu'elle est bien protégée par ses remparts et par des hommes armés<sup>13</sup>.

Les princes de la cité, effrayés par l'attaque terrifiante d'un si grand nombre d'hommes, assurèrent la protection de la ville par de nombreux hommes en armes. Dès lors, l'impie Hasting, comprenant que tous ses hommes ne pourraient par la force des armes s'emparer de la cité, imagina le projet habile d'une ruse perverse.

Hasting envoie un messager au comte et à l'évêque de la cité, avec mission de les apitoyer en leur racontant tous les malheurs subis jusque-là. Chassés du Danemark par un roi injuste, ils ont erré sur des flots déchaînés à la recherche d'une terre. Après avoir soumis la France, ils ont décidé de rentrer au pays, mais de nouvelles tempêtes

les ont détournés de leur route et jetés sur ce rivage. Ils sollicitent une trêve pour avoir le temps d'acheter le nécessaire et repartir très vite. En outre, Hasting, très malade, désire se convertir à la foi chrétienne et être baptisé au plus vite, tant il sent sa fin proche.

Le comte et l'évêque, abusés par ce discours, acceptent la trêve et les Vikings sont autorisés à acheter ce dont ils ont besoin. Ils acceptent également que leur chef malade soit baptisé dans leur cathédrale. Hasting est alors transporté sur un brancard jusqu'à l'édifice où l'évêque de Luna le baptise. Une fois la cérémonie achevée, le chef viking regagne au plus vite son abri sur la plage. Il réunit alors tous ses compagnons pour leur révéler son stratagème<sup>14</sup> :

Il leur dévoile l'odieux secret qu'il avait conçu dans l'égarement de son cœur : « La nuit prochaine, annoncez ma mort à l'évêque et au comte, et réclamez, avec force larmes, qu'ils me fassent, moi le nouveau converti, inhumer dans leur ville. Dites-leur que vous leur donnerez mes épées, mes bracelets et tout ce qui m'appartient. » Les Daces, conformément aux ordres reçus, vinrent trouver les maîtres de la cité et leur dirent en se lamentant : « Notre seigneur et votre filleul, hélas ! est décédé. Nous vous supplions, dans notre malheur, de le faire inhumer dans votre église et d'accepter les présents importants qu'il nous a ordonné en mourant de vous remettre. »

Le comte et l'évêque accèdent au désir ultime du converti et préparent la cérémonie funèbre. Installé sur le brancard mortuaire, Hasting, qui a soigneusement caché son épée sous son habit, comme

l'ont fait également tous les autres Vikings qui suivent le prétendu défunt en se lamentant, est conduit dans la cathédrale pour la cérémonie funèbre. Quand arrive le moment de le mettre en terre, le mort se redresse :

C'est alors que Hasting sauta à bas du brancard et sortit une épée étincelante de son fourreau. Ce sinistre personnage se jeta sur l'évêque qui tenait un livre à la main. Il l'égorgea et, une fois le comte abattu également, il tua les clercs qui se tenaient sans défense dans l'église. Les païens fermèrent les portes du sanctuaire pour empêcher toute fuite. Alors la rage des païens causa la perte des chrétiens, pourtant sans armes. Tous ceux que la fureur ennemie trouva sur son chemin furent mis à mort. Les païens déchaînèrent leur fureur dans l'enceinte de l'église, comme des loups dans un parc à brebis.

Après avoir pillé la ville, Hasting se vanta d'avoir pris la « capitale du monde ». Mais lorsqu'il sut que la ville dont il s'était emparé était Luna, et non Rome, il entra dans une fureur telle qu'il donna l'ordre d'incendier la cité ainsi que toute la région alentour et d'emmener tous les survivants comme esclaves.

Ce récit, quelque peu dramatisé, montre les Vikings tels que les voyaient les victimes de leurs exactions.

Les Scandinaves (Danois, Norvégiens, Suédois) parlaient la langue norroise, qui fait partie de la famille des langues germaniques. Le norrois était une langue orale, mais lorsqu'on avait besoin de la mettre par écrit, on se servait de l'alphabet runique (le terme *rún* signifie « secret »).

Cet alphabet, dont les plus anciennes inscriptions sur pierre datent du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., comprenait 24 caractères au début du VIII<sup>e</sup> s., mais, à l'époque viking, il n'en comptait plus que 16, correspondant aux caractères latins suivants : f / u / th / a / r / k / h / n / i / a / s / t / b / m / l / r (les consonnes, p, d, g sont exprimées par les runes b, t, k ; les voyelles e et o sont exprimées par i et u).

On trouve des inscriptions runiques en Scandinavie, ainsi que dans les colonies : en Islande, dans les Orcades, les Hébrides et les Shetland, et même en Angleterre. Les Anglo-Saxons qui utilisèrent des caractères runiques pour leur propre langue en avaient augmenté le nombre jusqu'à 28. En se rendant en pèlerinage en Italie du Sud au mont Gargan, des pèlerins anglo-saxons ont laissé sur les murs du sanctuaire des inscriptions runiques datées des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles.

La Normandie possède un objet précieux portant une inscription runique : le chrismale de Mortain. Ce coffret en bois de hêtre recouvert de cuivre doré et fabriqué à la fin du VII<sup>e</sup> siècle en Northumbrie par un artisan nommé Aeadan, servait au transport des hosties ; il fut transformé en reliquaire au XVII<sup>e</sup> siècle.

Il fut sans doute rapporté en Normandie après la conquête de l'Angleterre de 1066 par Robert de Mortain, le demi-frère du Conquérant, et offert à la collégiale Saint-Évroult de Mortain. Il est décoré sur le devant d'un Christ entouré des archanges Michel et Gabriel. Au dos se trouve cette inscription runique :

Good helpe Aeadan thiiosne kiismeel gewar ahtae.

« Que Dieu aide Aeadan qui fit ce chrismale ».

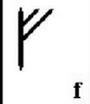
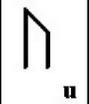
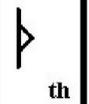
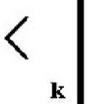
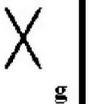
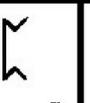
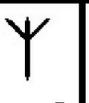
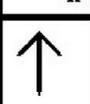
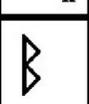
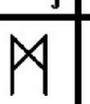
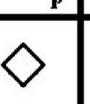
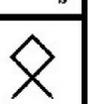
							
							
							

Fig. 6 – Les caractères runiques



Fig. 7 – Le chirmale de Mortain

## CHAPITRE 2

# L'origine de Rollon

---

La question a longtemps fait débat : Rollon était-il danois ou norvégien ? Lors du Millénaire de la fondation en 911 du duché de Normandie, s'éleva une vive querelle entre les partisans des deux hypothèses. Or un tel débat ignorait les réalités politiques et géographiques du monde scandinave du IX<sup>e</sup> siècle. Les royaumes danois, norvégien et suédois n'étaient pas encore bien différenciés, et ils ne possédaient ni véritable pouvoir central ni frontières déterminées. Tous les Scandinaves parlaient la même langue, le norrois, dont l'islandais est aujourd'hui le plus fidèle témoignage.

Dudon de Saint-Quentin ne nous apporte guère d'informations originales. Il indique seulement que Rollon vient de « Dacie », pays qui correspond approximativement à la Roumanie d'aujourd'hui. Or la géographie de Dudon est très imprécise, entièrement inspirée par les sources antiques, notamment par les historiens latins, et l'auteur de l'*Historia Normannorum*, qui n'a guère voyagé, ne connaît de l'Europe que ce qu'il a pu en lire dans les livres latins. De ce fait, son témoignage n'est pas d'un grand secours. L'historien s'attache surtout

à relier ces « Hommes du Nord », les *Northmanni*, aux grands peuples de l'Antiquité.

Dudon n'a aucun scrupule à établir une équivalence entre trois termes très proches l'un de l'autre : *Daci*, *Dani*, *Danai*. Les *Daci*, les « Daces », sont les habitants de la Dacie, descendants supposés de Troyens échappés de leur ville incendiée par les Grecs. Les *Dani*, les « Danois », terme qui englobe d'après lui tous les peuples vikings et pas seulement les habitants du Danemark, serait un synonyme de *Daci*. De ce fait, quand il parle des Vikings, Dudon emploie le plus souvent le terme *Daci*, terme valorisant qui rappelle aux lecteurs et aux auditeurs la parenté des Vikings avec le peuple mythique des Troyens. Ainsi par un jeu de mots un peu simpliste (*Daci* = *Dani*), Dudon confère une origine prestigieuse aux ancêtres des Normands, les considérant comme des congénères à la fois des Francs et des Romains. Nul doute que cette généalogie séduisit le duc Richard I<sup>er</sup> (942-996), qui demanda à Dudon d'écrire la vie de ses ancêtres et la sienne.

Que raconte Dudon sur le fondateur du duché de Normandie ?

L'auteur de l'*Historia Normannorum* rapporte un récit expliquant les circonstances du départ de Rollon et de ses compagnons de leur pays natal. Un roi de « Dacie » (c'est-à-dire de Scandinavie) décida de recourir à une antique coutume pour contraindre une partie de la jeunesse à quitter le royaume. En surnombre, ces jeunes gens multipliaient les revendications qui commençaient à déstabiliser les institutions du pays et à susciter des violences. Le souverain promulgua donc un édit ordonnant le recensement de tous les jeunes, avant d'en désigner certains pour l'exil par tirage au sort. Cet édit

provoqua la stupeur de la jeunesse, qui ne savait plus où trouver du secours.

Or, dans ce pays vivait un homme puissant et fortuné, « qui ne courba jamais le cou devant un roi et ne mit jamais ses mains dans les mains de quiconque pour se mettre à son service ». Ce roi possédait une grande partie de la Dacie et avait même étendu son autorité sur les peuples voisins. À sa mort, il avait pour héritiers deux fils, experts dans l'art de la guerre, dotés d'une très grande beauté physique et d'un courage inébranlable. L'aîné s'appelait Rollon, le cadet Gurim. C'est vers ces deux frères que se tournèrent alors les jeunes menacés d'expulsion, proposant même de se mettre à leur service. Rollon et Gurim acceptèrent de prendre leur défense, promettant de tout faire pour qu'ils ne soient pas dépouillés de leur héritage.

Dès que le roi apprit la mort de ce puissant personnage, que Dudon qualifie de « duc », il décida de s'approprier le territoire tenu par ce lignage et leva une armée. À cette nouvelle, Rollon et son frère firent appel aux fidèles de leur père et à tous les jeunes venus solliciter leur aide. Ils dénoncèrent le comportement du roi qui convoitait la principauté soumise à leur autorité et suggérèrent de prendre les devants en envahissant les terres de leur agresseur. Lors d'un premier affrontement, le roi subit une lourde défaite, mais réussit à s'échapper en se réfugiant derrière les murs d'une ville. Cette guerre dura cinq ans sans que personne parvînt à s'imposer. Le souverain décida finalement d'envoyer un messenger aux deux frères pour leur proposer une paix équitable. En réalité, ce geste cachait une ruse perfide : apparemment, il acceptait que les biens du père reviennent intégralement à ses héritiers en toute indépendance.

Rollon, Gurim et leurs compagnons approuvèrent cette proposition et acceptèrent de faire la paix. Date fut prise pour conclure un pacte inviolable.

Mais, peu après, le roi franchit brusquement la frontière et attaqua Rollon et Gurim dans une ville protégée par de puissants remparts. Effectuant une sortie audacieuse, les deux frères repoussèrent l'armée du roi, sans se rendre compte que celle-ci avait déjà fait retraite, dès le début de la bataille. Tandis qu'ils poursuivaient l'ennemi de plus en plus loin, ils laissaient le champ libre à une troupe de guerriers que le roi avait cachés à quelque distance de la ville. Ceux-ci profitèrent de l'absence des défenseurs pour s'emparer de la cité et y mettre le feu. Puis ils s'élançèrent à la poursuite de Rollon et de Gurim, brusquement pris en tenaille entre l'armée du roi qui avait fait volte-face et les hommes postés en embuscade. Ce fut une bataille désespérée : Gurim et de nombreux combattants trouvèrent la mort ; Rollon, couvert de blessures, parvint cependant à s'échapper. Le roi profita de sa victoire pour soumettre tout le pays dont les deux frères avaient hérité. Rollon et les survivants embarquèrent sur six navires pour gagner l'île de Scanza.

Tel est le récit de Dudon, qui rédigea ces lignes plus d'un siècle après les faits, suivant les témoignages des plus anciens Normands. Les documents contemporains ou postérieurs apportent d'autres éclairages sur l'identité et la jeunesse de Rollon.

Que Rollon et ses compagnons aient été chassés par le développement d'un pouvoir fort dans les pays scandinaves est un fait confirmé par de nombreux documents historiques. La montée en puissance des rois aussi bien au Danemark qu'en Norvège fut l'une des causes majeures de l'expansion viking. Beaucoup de chefs locaux,

plus ou moins indépendants, supportèrent très mal ce contrôle de plus en plus étroit et préférèrent quitter leur terre pour tenter leur chance ailleurs. D'autres, comme Rollon et Gurim, qui s'étaient opposés les armes à la main aux prétentions du roi et qui avaient été vaincus, furent bannis après avoir été dépouillés de leur patrimoine. Le récit de Dudon correspond parfaitement au jeu des causes réelles à l'origine de l'expansion viking.

Rollon venait-il de Norvège ou du Danemark ? Les sources rédigées en latin ou en langue norroise, parlée dans les pays scandinaves et dans leurs colonies<sup>1</sup>, donnent plusieurs indications. Le nom de *Rollon*, qui remonte à l'ancien scandinave *Hrólf* signifiant la « renommée du loup », est bien attesté en Norvège, en Suède et au Danemark ainsi que dans toutes les fondations scandinaves. Dans les chartes latines de la Normandie ducale, le nom apparaît le plus souvent sous la forme latinisée *Rollo* en fonction de sujet (et *Rollonem* en fonction de complément) et parfois de *Rolphus*. Si *Rolphus* semble la latinisation du nom roman *Rolf* (proche de la forme norroise *Hrólf*), qui a pu être employé par quelques Normands fidèles à leurs origines et à leur langue, il est incontestable que la forme latine *Rollo* traduit le nom couramment utilisé *Rol*, qui dut s'imposer très vite en Normandie. Lorsque Wace entreprend vers 1160 de raconter l'histoire des ducs de Normandie, il intitule son œuvre le « Roman de Rou », titre où l'on reconnaît dans la forme *Rou* le nom *Rol*<sup>2</sup>. C'est ce nom que l'on retrouve d'ailleurs dans les toponymes *Roumare* (< *Rolmara*) ou *Rouville* (< *Rolvilla*). Par la suite, la forme *Rollon* s'imposa définitivement.

Les sources franques ne nous apprennent rien sur l'origine de l'homme. Rollon est le « chef des Normands » pour Flodoard, le

« chef des pirates » pour Richer. Celui-ci, dans ses *Histoires*, composées entre 992 et 998, le présente comme le « fils de Catil » (*filius Catilli*) : mais Richer a dû confondre Rollon avec un autre chef viking, Björn, fils d'un certain Ketil Flatnef. Deux auteurs normands des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, Guillaume de Jumièges et Orderic Vital, s'inspirent des écrits de Dudon, mais ils interprètent mal le sens du mot *Dacia*, qu'ils prennent pour le Danemark, faisant alors de Rollon un Danois, ce que l'auteur de l'*Historia Normannorum* ne dit pas. Geoffroi Malaterra, quant à lui, dans son livre qui relate les exploits de Robert Guiscard et de son frère Roger en Italie du Sud évoque, dès le premier chapitre de son ouvrage rédigé vers 1090, la « patrie normande » d'où viennent la plupart des conquérants. C'est sous les ordres d'un certain Rollon, originaire de Norvège (*a Norveja*), que les Vikings se sont approprié une partie de la France<sup>3</sup>. Guillaume de Malmesbury, lui aussi, considère Rollon comme un Norvégien exilé sur ordre du roi.

Alors que le premier historien danois, « Saxo Grammaticus », qui a composé vers 1200 son *Histoire des Danois* (*Gesta Danorum*), ne fait pas la moindre allusion à Rollon, la tradition historiographique norvégienne en parle abondamment. L'auteur anonyme de l'*Histoire de la Norvège* (*Historia Norwegiae*) raconte comment les Norvégiens colonisèrent les Orcades, au nord de l'Écosse, à partir du IX<sup>e</sup> siècle – colonisation entreprise par les descendants d'un prince appelé Rögnvald. Un membre de la famille, Göngu-Hrólf, qui avait participé à la prise de Rouen, fut l'ancêtre des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre. Voici – témoignage capital – le récit de cette aventure :

Du temps du puissant roi Harald à la Belle Chevelure (Harfagr), roi de Norvège, des pirates issus du lignage du puissant prince Rögnvald traversèrent le Solund [mer du Nord] avec une importante flotte, anéantirent totalement les peuples des Orcades, après les avoir dépouillés de leurs habitations, et soumirent les îles à leur autorité. Tandis qu'ils se tenaient bien à l'abri dans leurs demeures en hiver, ils allaient en été exercer leur tyrannie tantôt chez les Anglais, tantôt chez les Écossais, et parfois chez les Irlandais, cherchant à se rendre maîtres de la Northumbrie en Angleterre, de la région de Caithness en Écosse et de Dublin en Irlande, ainsi que de toutes les villes situées au bord de la mer.

De ce groupe faisait partie Hrólfr (*Rodulphus*), appelé Göngu-Hrólfr par ses compagnons, car, en raison de sa grande taille, il allait à pied, ne pouvant aller à cheval. Il s'empara de la ville de Rouen (*Rodam civitatem*) avec un petit nombre d'hommes grâce à un stratagème ingénieux. Ils cachèrent leurs quinze navires dans le creux d'une rivière et chacun des marins creusa une partie d'un fossé qu'ils dissimulèrent avec des mottes de gazon pour donner l'apparence d'une plaine solide. Ils se mirent ensuite en ordre de bataille bien en dehors de l'endroit qu'ils avaient creusé et s'avancèrent, prêts à en découdre. Dès que les habitants de Rouen les aperçurent, ils se lancèrent à l'attaque de leurs ennemis. Mais ceux-ci simulèrent une fuite, comme s'ils se hâtaient de rejoindre leurs navires. Les cavaliers qui avaient avancé plus vite que le reste de

l'armée tombèrent escadron après escadron dans le piège du fossé avec leurs montures cuirassées. Alors les autres, je veux dire les pirates norvégiens, les massacrèrent d'une main qui sème la mort. Une fois les habitants mis en fuite, les Norvégiens entrèrent dans la cité et, en même temps, se rendirent maîtres de toute la région.

Ayant obtenu le pouvoir sur tout le pays, Hrólfr épousa la veuve d'un comte décédé, de laquelle il eut un fils, Guillaume, surnommé Longue Épée, père de Richard, qui eut ensuite un fils portant le même nom. Ce deuxième Richard fut le père d'un fils, Robert, qui fut le père de Guillaume le Bâtard, le conquérant de l'Angleterre. Il fut le père de Guillaume le Roux et d'Henri qui, dans les prophéties de Merlin, est présenté comme le « Lion de Justice ». Quand Hrólfr fut établi comte de Normandie, il envahit la Frise avec une grande armée et obtint la victoire, mais, peu après, il fut trahitusement tué en Hollande (*in Hollandia*) par son beau-fils<sup>4</sup>.

Malgré les erreurs manifestes concernant l'épouse de Rollon (présentée comme la veuve d'un comte franc), la conquête de la Frise (effectuée après la conquête de la Normandie) et les circonstances de sa mort (assassiné trahitusement par son beau-fils !), ce texte latin de *l'Histoire de la Norvège* établit un rapport évident entre le personnage de Rollon et l'illustre famille norvégienne de Rögnvald, dont les fils colonisèrent les Orcades.

C'est aussi par les textes en langue norroise que nous découvrons l'histoire de Rollon, lesquels constituent une confirmation du récit de

Dudon. Le principal auteur de sagas islandaises fut le poète Snorri Sturluson, auteur d'une vaste « Histoire des rois de Norvège » : il s'agit de seize sagas rassemblées sous le titre *Heimskringla*. Bien qu'écrites tardivement, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, par Snorri, elles s'inspirent de traditions anciennes, conservées oralement avec le plus grand scrupule, et d'ouvrages antérieurs, comme le « Livre des Islandais » (*Islendingabók*), rédigé vers 1125 par Ari le Savant. Dans l'un des textes de l'*Heimskringla*, la *Saga du roi Harald à la Belle Chevelure*, Snorri relate le bannissement de Gangerolf, un fils de Rögnvald, qui fonda le comté de Normandie :

Le *jarl* Rögnvald était l'ami très cher du roi Harald, et le roi avait le plus grand respect pour lui. Rögnvald était marié à Hild, une fille de Rolf Nefja, et leurs fils s'appelaient Rolf et Thorer. Le comte Rögnvald avait eu également trois fils de plusieurs concubines : Hallad, Einar et Hrollaug. Ces trois frères étaient parvenus à l'âge adulte quand leurs frères nés dans le mariage étaient encore enfants. Rolf devint un grand Viking et était d'une taille si grande qu'aucun cheval ne pouvait le porter, et partout où il allait, il devait aller à pied : c'est pour cela qu'il fut appelé Rolf Ganger (« Rolf le Marcheur »). Il effectua de nombreux pillages dans la mer de l'Est. Un été, comme il revenait de l'Est après une expédition viking, il arriva sur la côte de Viken, où il débarqua pour voler du bétail. Or, juste à ce moment, le roi Harald se trouvait dans le Viken. Dès qu'il apprit ce méfait, il entra dans une violente colère, car il avait interdit tout pillage dans les limites de son royaume, avec la menace des

plus grands châtiments. Le roi réunit le Conseil et déclara Rolf proscrit dans toute la Norvège. Quand la mère de Rolf, Hild, apprit cela, elle se hâta d'aller trouver le roi, et le supplia en faveur de son fils Rolf ; mais le roi était tellement furieux que sa supplication fut vaine.

Rolf Ganger se rendit alors vers l'ouest dans l'archipel des Hébrides ou Sudreys et enfin plus à l'ouest en Valland [Gaule], où il réalisa de multiples pillages et acquit pour lui-même un grand comté, qu'il peupla d'hommes venus du Nord, c'est pour cela que ce pays s'appelle la Normandie. Le fils de Rolf Ganger fut Guillaume, le père de Richard et le grand-père d'un autre Richard, qui fut le père de Robert Longue Épée et le grand-père de Guillaume le Bâtard, dont sont issus tous les rois anglais. De Rolf Ganger sont aussi issus les comtes de Normandie<sup>5</sup>.

Ce récit de Snorri Sturlusson est confirmé par d'autres sagas, comme l'*Orkneyinga saga* qui nous apprend en outre que le roi Harald avait récompensé le *jarl* Rögnvald pour son soutien dans la création du royaume : il lui conféra la région de Møre, près de Trondheim et celle de Romsdal. Le livre qui raconte la colonisation de l'Islande (*Landnámabók*), dont la première rédaction (perdue) avait été l'œuvre d'Ari le Savant et de Kolskeggr Asbjarnarson dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, ajoute une information précieuse : Göngu-Hrólf, fils du *jarl* Rögnvald, de la région de Møre, aurait eu une fille nommée Kathlin, qui par la suite épousa Bjolan, un roi d'Écosse. Lucien Musset voit dans Kathlin un nom chrétien d'origine celtique. Or, seuls les Norvégiens ont été en relation suivie avec les

peuples celtes d'Écosse ou d'Irlande. David C. Douglas en déduit que Rollon avait peut-être vécu avec une compagne chrétienne durant son séjour dans les îles, ce qui expliquerait le nom chrétien de Kathlin.

Le récit dramatisé de Dudon est pour l'essentiel confirmé par les sagas islandaises, dans lesquelles on distingue aisément les différences entre la tradition normande et la tradition nordique. Le père de Rollon était bien un homme puissant, puisque les sagas nous apprennent qu'il s'appelait Rögnvald et qu'il était *jarl* (comte) de Möre et de Romsdal dans le centre de la Norvège, près de Trondheim. Soit par manque d'informations, soit par souci hagiographique, Dudon omet de dire que Rollon avait trois demi-frères nés de concubines –, Halladhr, Hrollaugr et Einar –, qui s'illustrèrent dans la colonisation des Orcades et de l'Islande. Pour les mêmes raisons, il passe sous silence le bannissement de Rollon par le roi Harald à la Belle Chevelure, au prétexte que Rollon avait commis des actes de pillage au détriment de ses compatriotes en Norvège. Dudon en fait un défenseur de la jeunesse spoliée par le pouvoir royal. Quant au frère de Rollon, il s'appelle Thorer selon la saga de Harald à la Belle Chevelure et Gurim selon Dudon, nom qui correspond au scandinave Gorm.

Il paraît donc vraisemblable que Rollon soit d'origine norvégienne, comme l'affirmèrent, il y a déjà bien longtemps, Henri Prentout, David C. Douglas et Lucien Musset. Au témoignage des sagas, Jean Adigard des Gautries ajoute un argument de poids en faveur de la thèse norvégienne. Rollon eut une fille qui reçut le nom de Gerloc, puis à son baptême celui d'Adèle. Cette princesse épousa vers 935 Guillaume Tête d'Étoupes, comte de Poitou. C'est grâce à cette princesse que son frère Guillaume Longue Épée put restaurer le

monastère de Jumièges : Gerloc / Adèle lui envoya douze moines de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers pour relever le monastère abandonné depuis près d'un siècle. Le nom de Gerloc, qui correspond au scandinave *Geilaugr*, s'il est attesté en Norvège, en Suède et dans les colonies norvégiennes, est inconnu au Danemark. Or le choix du nom est particulièrement significatif, car chaque lignage se différencie des autres par un stock de noms spécifiques.

Les partisans de la thèse danoise s'appuient principalement sur le témoignage de Dudon. À notre avis, ils font la même erreur d'interprétation abusive que Guillaume de Jumièges et Orderic Vital. Dudon connaît bien le Danemark, puisque Richard II avait noué des relations étroites avec son roi, Svein à la Barbe fourchue. Jamais il n'a considéré le terme *Dacia* comme un synonyme de *Danamarcha* ; c'est Guillaume de Jumièges qui, dans son abrégé de l'œuvre de Dudon, identifie la Dacie avec le Danemark (*Dacia quae est Danamarcha*, « la Dacie, qui s'appelle aussi Danemark »), suivi par Orderic Vital. Rappelons que Dudon tenait à rattacher les peuples scandinaves à la généalogie des peuples francs et romains. Seul, le terme *Dani* lui permettait de s'appuyer sur le jeu de mots *Dani / Daci / Danai*. S'il ne dit jamais que la Dacie correspond au Danemark, c'est parce qu'il considère que les termes *Daci* et *Dani* comprennent tous les peuples scandinaves et pas seulement les Danois.



Fig. 8 – Statue de Rollon à Rouen

On pourrait s'étonner que les Danois, principaux colonisateurs de la future Normandie, se soient choisi un chef d'origine norvégienne. Mais au IX<sup>e</sup> siècle, les différences de nationalité étaient mineures et donc importaient peu. Surtout, les Vikings en partance pour une aventure lointaine préféraient se choisir comme chef un homme d'expérience et d'autorité, sans considérer d'abord son origine. De toute façon ils parlaient tous la même langue, le norrois, sous réserve de quelques différences locales. Le témoignage original de Guillaume

de Jumièges est capital. Dans son *Histoire des ducs normands*, il rapporte que Rollon fut choisi comme chef après la prise de Rouen, en accord avec l'archevêque de la cité<sup>6</sup> :

Ils estiment d'un commun accord que cette ville pourra être la capitale de tout le comté et placent alors à leur tête, par tirage au sort, un des leurs qui s'appelait Rollon, qu'ils considèrent, après lui avoir engagé leur fidélité, comme leur seigneur et le chef de leur armée.

Cette version qui laisse entendre que Rollon était un parfait inconnu avant sa promotion par le tirage au sort ne fut reprise par aucun autre historien médiéval. Pourquoi Guillaume de Jumièges supprima-t-il l'ascendance prestigieuse que Dudon et les traditions nordiques avaient accordée à Rollon ? Peut-être pour montrer qu'un homme ne devant son élévation qu'à lui-même avait plus de grandeur qu'un héritier du pouvoir.

Quant à la date de naissance de Rollon, nous pouvons l'estimer approximativement. Nous savons qu'il mourut âgé et impotent, donc probablement entre 70 et 80 ans. Comme on estime qu'il disparut entre 928 et 932, on peut situer sa naissance dans les années 850-860. C'est un jeune homme qui arrive dans la baie de Seine en 876, si cette date avancée par Dudon doit être retenue.



## CHAPITRE 3

# Les dévastations de Rollon avant 911

---

Dudon consacre une grande partie de sa biographie de Rollon aux entreprises du chef viking en France. C'est un sujet qui nécessite les plus précises mises au point pour que l'histoire du Viking ne glisse pas dans le mythe et la légende.

Le récit de Dudon ne cadre pas toujours avec la chronologie, que les différentes sources permettent d'établir avec une quasi-certitude. Si les auteurs d'annales et de chroniques s'emploient à noter les faits année après année – ainsi font les clercs responsables des *Annales* des monastères de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, de Fulda, de Jumièges ou de Saint-Évroult –, Dudon ne partage pas la même rigueur. Son intérêt se porte en priorité sur l'enchaînement des événements et le rôle joué par les personnages les plus éminents, francs ou scandinaves. Sur le modèle des grands historiens antiques, il s'attache à décrire les diverses péripéties de l'histoire et à mettre en lumière le jeu des causes et des conséquences.

Écrivant plus d'un siècle après les événements, il n'était pas en mesure de reproduire une chronologie aussi précise que les scribes attachés au quotidien : il lui manquait à la fois documentation et témoins. Ces imprécisions n'affectent nullement, néanmoins, sa volonté de faire œuvre d'historien. Pour cette période, il ne nous cite qu'une seule date : 876, qui marquerait l'arrivée de Rollon en baie de Seine. Les historiens sont divisés au sujet de cette date : les uns l'acceptent, d'autres la refusent, préférant l'année 886, voire 900. Cette question est importante pour mesurer l'évolution du chef viking, qui, animé par la volonté de réussir son établissement, abandonna coutumes, religion et langue pour adopter la civilisation franque des indigènes.

Comment juger des récits de Dudon relatant les exploits de Rollon, quand ni annales, ni chronique, ni document ne font mention du chef guerrier de 870 à 910 ? Faut-il suivre la version de Jules Lair, qui par tous les moyens cherche à justifier les récits de Dudon, ou celle d'Henri Prentout, qui considère que, là où il n'y a pas de confirmation par une autre source, on a affaire à une invention de l'auteur ou, à la rigueur, à la transposition d'un tout autre événement ? Dudon n'a que faire d'une position aussi tranchée. Pour la période antérieure au traité de Saint-Clair-sur-Epte, rien de surprenant si le nom de Rollon n'apparaît jamais dans aucun document. Il n'a jamais été le chef suprême d'une grande armée, comme ce fut le cas de Sigfried, Gotfried ou Björn. Il fut seulement le meneur d'une bande de plusieurs centaines ou plusieurs milliers de Scandinaves. Les annales et les chroniques n'ont retenu que les commandants en chef. Les armées vikings qui se formaient pour de telles opérations n'ont d'armées que le nom, sauf peut-être lorsque le

roi de Danemark lui-même réunissait des troupes pour une expédition d'envergure. Il ne s'agissait le plus souvent que d'un conglomérat de groupes différents regroupés sous l'autorité de leurs chefs respectifs. Lors du siège de Paris, la cité fut investie par une armée de 30 000 guerriers venus sur quelque 700 navires, aux ordres d'un chef suprême, Sigfried. Or, lorsque ce dernier négocia avec le comte Eudes et l'évêque Gauzlin, au mois de mars 886, sa retraite contre la somme de 60 livres, il partit avec ses hommes, laissant le reste de l'armée s'évertuer à gagner la ville. Selon Abbon de Saint-Germain qui le signale dans son *Poème sur le siège de Paris*, il se moqua des Vikings qui continuaient le siège et « partit joyeux du cadeau qu'il avait reçu ».

Les sources latines et la chronique anglo-saxonne ignorent les noms des chefs secondaires qui acceptaient de s'intégrer à une vaste opération avec les hommes qu'ils avaient recrutés. Il n'y a pas de raison de douter que Rollon ait accompli tous les exploits que lui attribue Dudon, dans la mesure où il participa à toutes les aventures, sans en être ni l'initiateur ni le commandant suprême. Il faisait partie des « obscurs » de l'histoire, dont le nom n'aurait pas été retenu si Dudon n'en avait pas parlé. L'historien ne cache pas la situation subalterne de Rollon lorsqu'il écrit : « Durant le siège de Paris, où Rollon demeura longtemps... » Il n'évoque à son sujet aucun exploit, aucun fait d'armes. Quand Rollon se trouve seul avec ses quelques compagnons, le ton de la phrase est tout différent : « Alors le noble Rollon, après avoir demandé l'avis de ses compagnons, ordonna de hisser les voiles... »

Il faut se souvenir que, dans le même temps, Dudon avait entrepris de rédiger une œuvre historique à la gloire du lignage

ducal. Son but était de montrer les qualités éminentes de ceux qui gouvernaient le duché de Normandie et, plus particulièrement, celles de son fondateur. Pour cela, il entendait bien le mettre au premier plan, sous les feux de la rampe, en occultant sans scrupule les responsabilités des autres participants et surtout des véritables chefs. C'est donc un Rollon plus grand que nature que Dudon a mis en scène dans cette phase de son existence.

Mais, pour connaître l'histoire de celui qui, chassé de sa Norvège natale, aboutit à Saint-Clair-sur-Epte, nous devons encore puiser dans les informations fournies par Dudon.

## **Première étape : de la Norvège à l'Angleterre**

On a laissé Rollon et ses compagnons survivants dans l'île de Scanza ou Canza, où ils s'étaient réfugiés : ils étaient peu nombreux, environ 300 à 400 hommes, si l'on considère qu'ils avaient quitté la Norvège sur 6 navires seulement. Rollon aurait connu une période de mélancolie, voire de dépression, faute de trouver le moyen de se venger du roi de Norvège qui avait fait périr son frère Gurim. Durant ce temps, tous les bannis de Norvège vinrent le rejoindre, comme s'il représentait encore pour eux un espoir de salut. Dudon, qui n'a guère voyagé en Europe (si ce n'est à travers ses livres), ne connaissait pas le nom de l'île où il s'était réfugié : aussi reprit-il le nom mythique de Scanza, qui figure dans son livre précédent. Habituellement, les exilés norvégiens prenaient la route de l'ouest vers les îles situées au nord

de l'Écosse : les Orcades, les Shetland, voire les Hébrides. Depuis le début du IX<sup>e</sup> siècle, les Norvégiens avaient pris pied sur ces îles, soit pour un séjour temporaire, soit pour un établissement définitif. En réalité, c'est là, vraisemblablement dans les Orcades et non sur l'île mythique de Scanza, que Rollon trouva refuge.

Durant son sommeil, une voix « divine » tira Rollon de sa torpeur et l'invita à se rendre chez les Anglais. Il s'adressa à un sage chrétien (*sapienti viro et christicolae*) pour découvrir le sens caché de cet appel. La présence de chrétiens auprès de ces Vikings païens s'explique par le fait que les Pictes et les Scots, qui habitaient ces îles avant la venue des Scandinaves, avaient été convertis au christianisme depuis le VI<sup>e</sup> siècle. En outre, les Vikings ne se privaient pas, lors de leurs expéditions, de capturer hommes et femmes de culte chrétien et les gardaient près d'eux, en attendant de les vendre comme esclaves. Pour décrypter un second songe, Rollon demanda à l'un de ces chrétiens captifs (*captorum unus christianae religionis fide imbutus*) la signification du message qu'il avait reçu.

Interrompant son court séjour insulaire, Rollon décida donc de se rendre en Angleterre où, croyait-il, il allait vivre en paix. Mais dès que les Vikings prirent pied sur le sol anglais, ils déclenchèrent l'hostilité des indigènes. Par deux fois, Rollon se battit contre des adversaires qui tentaient soit de le chasser, soit de l'anéantir. Il réussit à soumettre le pays et envoya au roi *Alstemus* un messager chargé de lui signifier qu'il n'avait nulle envie de dévaster son royaume, mais qu'il désirait seulement réunir les provisions nécessaires pour se rendre en France. Le roi d'Angleterre et Rollon conclurent un pacte d'amitié et nouèrent une alliance, avec promesse d'aide réciproque en cas de besoin.

Ce récit de Dudon est vraisemblable. On sait, en effet, que la plupart des raids sur l'Écosse, l'Irlande et l'Angleterre étaient organisés à partir des Orcades, des Shetland et des Hébrides, comme les sagas le racontent abondamment. Le problème le plus délicat concerne l'identification d'*Alstemus*. Quel est le roi d'Angleterre avec lequel Rollon aurait pu traiter et dont le nom aurait été ainsi latinisé ? La théorie habituelle est de reconnaître en *Alstemus* le roi Alfred le Grand, qui gouverna l'Angleterre de 871 à 899, même si l'on voit mal le lien philologique entre Alfred et *Alstemus*. Certains historiens ont considéré qu'*Alstemus* serait la transposition latine du nom Athelstan. Or, c'est celui que prit le Danois Guthrum après sa conversion et son baptême. Le chef viking Guthrum, qui avait envahi l'Angleterre en 871, attaqua le royaume du Wessex que gouvernait le roi Alfred. Vaincu en 878 à la bataille d'Eddington, il s'engagea par le traité de Wedmore à demeurer dans son royaume du Danelaw, à respecter le Wessex et à se convertir à la foi chrétienne. Guthrum / Athelstan régna dans le nord de l'Angleterre de 878 à 890. Cette seconde hypothèse écarte la possibilité que Rollon soit entré en baie de Seine en 876, comme le dit Dudon, s'il négociait encore avec le roi Athelstan vers 878/879. La meilleure étymologie serait de voir en *Alstemus* le roi d'York, qui s'appelait Halfdan et que la Chronique anglo-saxonne nomme *Hafldene*, l'un des trois chefs (avec Benlaus et Ubbi) qui épouvantèrent l'Angleterre durant les années 865-873. Mais il ne régna sur le royaume d'York que de 875 à 877. Cette identification présente elle aussi des problèmes de chronologie. En outre, nous n'avons pas la preuve que Halfdan se convertît à la foi chrétienne ; or *Alstemus*, répète Dudon, fut un « roi très chrétien ».

## Deuxième étape : expéditions en Frise et la LOTHARINGIE

Au début du printemps, avec l'aide du roi d'Angleterre, Rollon prépara son expédition vers le continent. Comme il manquait de guerriers, il intégra de jeunes Anglais « qui étaient devenus ses hommes ». Après avoir essuyé une formidable tempête, il aborda au pays des Walgres, sur l'île de Walcheren, qui se trouve à l'embouchure du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Une fois débarqué, Rollon reçut le soutien d'*Alstemus*, qui lui envoya 12 navires chargés de blé, de vin et de lard ainsi que 12 navires pleins de guerriers – plusieurs centaines d'hommes. L'armée de Rollon était ouverte à toutes les bonnes volontés, scandinaves ou non. La présence d'Anglais en grand nombre est confirmée par les vestiges linguistiques que ceux-ci ont laissés en Normandie – en particulier des termes anglo-saxons du monde agricole comme *forlenc*, *wendic*, *hovelland* et *delle*, ainsi que des toponymes formés à partir des noms *Dunstan* (Dénestanville), *Wynstan* (Vénestanville) et *Athelstan* (Létanville, Létantot). Lors de la bataille de Chartres, un Frison se distingua en proposant aux autres Vikings un stratagème qui les sauva.

Dès qu'ils eurent vent du débarquement des Vikings, les Walgres rassemblèrent en urgence une troupe nombreuse et lancèrent une attaque surprise contre Rollon, qui les écrasa. Les Walgres sollicitèrent alors le concours des princes voisins : le duc de Hainaut, Rénier au Long Col, et un prince de Frise, Radbod. Une nouvelle fois, Rollon l'emporta sur les Walgres, les Lotharingiens et les Frisons, mis en déroute. Rollon se rendit lui-même en Frise et imposa le paiement d'un lourd tribut. Une fois le tribut livré, il passa dans la vallée de

l'Escaut sur les terres de Rainier et, dans un esprit de vengeance, les dévasta au point que le pays connut une grande famine. Il profita d'une échauffourée pour s'emparer du duc Rénier et « le retint captif dans les chaînes ». Il négocia avec la femme de Rénier, Ermengarde, la libération de son mari contre une rançon énorme : tout l'or et l'argent que possédait le duché. Elle s'exécuta, ajoutant même les objets en or et en argent qui se trouvaient dans les églises. Rollon tint parole et, exceptionnellement magnanime, il rendit au duc Rénier la moitié de la rançon, après avoir conclu avec lui un traité d'alliance.

Dudon a développé cet épisode sous forme d'un récit exemplaire destiné à valoriser les qualités humaines de Rollon. Les discours sont fictifs, selon l'habitude de l'auteur. Rénier au Long Col fut bien duc de Hainaut et d'Hesbaye, au moins de 877 à 915, date de sa mort. Il était le fils de Gislebert de Maasgau et avait épousé Ermengarde, la fille de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup>. En revanche, Radbod de Frise est inconnu : nous ne savons pas à quelle source Dudon a emprunté ce nom. Guillaume de Jumièges, dans son résumé de l'ouvrage de Dudon, a préféré supprimer ce personnage, n'ayant sans doute trouvé aucune confirmation de son existence.

De nombreux témoignages valident ces opérations menées dans l'île de Walcheren, en Frise, en Lotharingie et dans la vallée de l'Escaut, sous les ordres de Sigfried, de Godfried et de Vurm. Elles commencèrent en Angleterre en 878, après la défaite des Vikings à la bataille d'Eddington. Si Guthrum accepta de se retirer définitivement dans le Danelaw, un nombre important de Vikings préférèrent se rassembler à Fulham, près de Londres. Comprenant qu'ils n'avaient plus aucune chance contre le roi Alfred le Grand, ils décidèrent en 879 de gagner le continent, débarquèrent entre Calais et Boulogne et,

durant cinq ans, de 879 à 884, mirent à feu et à sang tout le nord-ouest de l'Empire carolingien, c'est-à-dire les vallées du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Ils commencèrent par la Flandre, en ruinant notamment Thérouanne, Tournai, Noyon, et en pillant les abbayes de Saint-Bertin, Saint-Valery, Saint-Riquier et Corbie. Le roi Louis III (879-882) réussit à leur infliger, le 31 août 881, une cuisante défaite à Saucourt-en-Vimeu, où périrent, dit-on, près de 8 000 Vikings. Les survivants se rendirent en Lotharingie, dans les vallées de la Meuse et du Rhin. Durant les années 881-883, ils attaquèrent des villes comme Liège, Trèves, Bonn, Aix-la-Chapelle, Cologne. L'empereur Charles le Gros (881-888) les assiégea à Ascaloha (sans doute Esloo), mais, au lieu de les affronter, il préféra négocier leur retrait en leur versant un tribut de 2 800 livres. Godfried accepta de devenir le vassal de l'empereur, de se convertir au christianisme et d'épouser Gisla, la fille de Lothaire II.

Les autres Vikings, sous les ordres de Sigfried, retournèrent en France et, à partir d'Amiens qui leur servit de base, ils pillèrent la Picardie et l'Oise. Ils incendièrent l'abbaye de Saint-Quentin et la cathédrale d'Arras. Le roi Carloman (882-884), incapable de les chasser, se résigna à payer un tribut de 12 000 livres pour acheter leur départ. En 885, Sigfried choisit d'emmener sa flotte sur la Seine pour faire le siège de Paris.

Comment concilier ces deux histoires, celle de Dudon et celle que nous livrent les autres sources fiables, annales et chroniques ? Rollon fut certainement l'un des nombreux chefs des bandes réunies sous la bannière de Sigfried et de Godfried. Ses exploits ne sont sans doute que des épisodes particuliers de la grande histoire des dévastations vikings commises pendant cinq ans dans le nord-ouest de l'Europe.

De plus, la chronologie des événements qui, selon Dudon, se seraient passés avant l'arrivée de Rollon en baie de Seine, en 876, est incompatible avec celle des années 879 à 884, établie avec certitude par l'examen des autres sources. Dès lors, on doit supposer, soit que Rollon est parvenu à Rouen vers 886, comme le proposait déjà Jules Lair, voire plus tardivement encore, soit qu'il entreprit ses expéditions en Frise et en Hainaut après un premier séjour à Rouen, comme le suggère d'ailleurs l'auteur de *l'Histoire de la Norvège*. De toute façon, les aventures de Rollon en Hainaut et en Frise que relate Dudon avec un luxe de détails ne sauraient être reçues sans esprit critique. Dudon a peut-être inventé ces épisodes à partir des récits d'autres chefs vikings. Il a pu attribuer la prééminence à Rollon dans des événements où il n'aurait joué qu'un rôle subalterne. Cependant, rien ne dit que l'historien n'a pas rapporté fidèlement les propos de témoins, comme Raoul d'Ivry, qui avaient eux-mêmes magnifié les exploits de leur ancêtre.



AVEC LA CITÉ DE ROUEN,  
IL CONCLUT UNE TRÊVE DURABLE

Fig. 9 – Rencontre entre Rollon et Francon  
selon la Tapisserie de Rollon

## Troisième étape : l'installation à Rouen et dans la basse SEINE

Après avoir fait la paix avec le duc Rénier, Rollon, d'après le récit de Dudon, entra en baie de Seine et remonta le fleuve jusqu'à

l'abbaye de Jumièges. Dans une chapelle dédiée à saint Vaast, située sur l'autre rive, face à l'abbaye, il déposa les reliques d'une sainte inconnue par ailleurs, sainte Hameltrude, lesquelles avaient dû faire l'objet d'un pillage antérieur en Flandre. Lorsque les habitants et l'archevêque de Rouen apprirent l'arrivée des Vikings, ils dépêchèrent un messager à Rollon, proposant au Viking d'assurer leur sécurité. Constatant qu'il ne restait plus dans la ville en ruine que des gens sans défense, Rollon accepta de prendre la cité et la région sous sa responsabilité. Tous ses navires remontèrent la Seine jusqu'à Pont-de-l'Arche, à proximité du pont de Pîtres.

Les Francs rassemblèrent alors une multitude de guerriers sous les ordres du duc Renaud, qui envoya en éclaireur un Viking passé chez les Francs. Ce Viking n'était autre que Hasting, celui qui, durant de nombreuses années, avait ravagé toutes les régions de France et qui, sur le tard, s'était mis au service du roi de France. Selon Guillaume de Jumièges, il aurait été comte de la ville de Chartres, ce qu'aucune autre source ne vient confirmer. Hasting rencontra les Vikings, sans réussir à leur faire dévoiler leurs projets. Dès lors, le combat ne put être évité par la négociation. Les Vikings édifièrent un retranchement à la manière d'un camp : ils creusèrent un profond fossé et élevèrent un rempart de terre, laissant libre une vaste entrée servant de porte. Une partie des Francs, pénétrant par cette ouverture, tomba dans le piège : ils furent aussitôt massacrés, tandis que le reste de l'armée prenait la fuite. Renaud eut le temps de former une nouvelle armée, elle aussi écrasée par les guerriers de Rollon. Le duc Renaud aurait été tué « par un pêcheur de la Seine, devenu un dépendant de Rollon ». Selon les *Annales de Saint-Vaast*, qui font état de cette bataille entre Francs et Vikings, un certain Ragnoldus, duc du Maine,

engagea le combat près du pont de Pîtres, et y trouva la mort (885). Après cela, les Vikings se rendirent à Paris, déterminés à y mettre le siège.

Aucun document, en réalité, ne confirme ou infirme cette prise de possession de la basse Seine, au point que certains historiens, tel David C. Douglas, croient que l'épisode a été inventé et que Rollon est arrivé à Rouen beaucoup plus tard, vers 900 ou 903. Ils s'appuient sur le témoignage d'Adémar de Chabannes, qui place dans sa *Chronique* l'arrivée du Norvégien à Rouen vers 896-900<sup>1</sup>. Ils évoquent également à tort la preuve du *Planctus* sur la mort de Guillaume Longue Épée, composé lors de l'assassinat du duc normand en décembre 942. Selon eux, Guillaume Longue Épée serait né outremer, comme l'affirme la seconde strophe *Hic in orbe transmarino natus patre in errore paganorum permanente* « [Guillaume Longue Épée était] né dans un pays d'outremer d'un père qui demeurait dans l'erreur des païens » : considérant que Guillaume ne pouvait naître qu'entre 895 et 905, ils en concluent que Rollon n'arriva en Gaule qu'après la naissance de son fils. Or, il s'agit d'une erreur de compréhension du texte latin. Dans l'expression *Hic in orbe transmarino natus patre*, l'adjectif *transmarino* ne s'accorde pas avec *orbe*, mais avec *patre*. En outre la traduction faisait fi de l'adverbe *hic* signifiant « ici » : il faut donc traduire : « Il était né dans ce pays-ci [la future Normandie] d'un père venu d'outremer et qui demeurait dans l'erreur des païens<sup>2</sup>. » Ce qui réduit à néant l'argument tiré du *Planctus*.

La question la plus importante concerne l'installation de Rollon dans la vallée de la basse Seine et la présence des Vikings dans le pays entre 876 et 910. Selon Dudon, on s'en souvient, c'est en 876

que Rollon aurait établi à Rouen sa base opérationnelle. De nombreux travaux, parmi lesquels il faut retenir ceux de Pierre Bauduin et de Jacques Le Maho, aident à mieux comprendre la complexité de la situation politique en cette fin du <sup>e</sup> siècle. Plusieurs facteurs sont en jeu.

En premier lieu, les Vikings présents dans la basse Seine n'appartiennent pas nécessairement à l'armée de Rollon. De petits groupes s'étaient installés dans des localités désertées ou dans des lieux inoccupés bien avant 911. Certains pouvaient être des éléments de l'armée de Sigfried (885-888) ou de Hundeus (896-898). On conçoit dès lors l'importance du traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui confère à Rollon un pouvoir officiel et une autorité légitime sur tous les Vikings présents sur la terre qui lui a été concédée.

En second lieu, comme le confirme Dudon, la présence de Rollon et de ses hommes à Rouen ne fut jamais permanente. Il aurait participé au siège de Paris (885-888), engagé les deux sièges de Bayeux (889-891), avec l'enlèvement de Popa. Il serait même retourné quelque temps en Angleterre, agissant comme la plupart des bandes scandinaves qui n'hésitaient pas à traverser la Manche dans l'un et l'autre sens. On sait, en outre, grâce aux travaux de J. Le Maho, qu'à partir de 889 et jusqu'en 906 au moins, la cité de Rouen était redevenue une ville franque. Le roi Eudes, qui avait triomphé des Vikings assiégeant Paris, avait réussi à éliminer de la Seine les bandes vikings, arrivées en 885 et qui s'étaient dirigées en 888-889 vers le Cotentin et les côtes de l'Atlantique. La ville de Rouen accueillit en toute sécurité les communautés religieuses du Cotentin et du Bessin assaillies par les Scandinaves. C'est ainsi que parvinrent à Rouen et dans les environs les reliques de nombreuses églises,

notamment les reliques des saints Marcouf, Germain-le-Scot, Léon de Coutances, Candide de Picauville. Les fouilles archéologiques entreprises à Rouen ont montré les transformations de la ville dans les années 890-900 : reconstruction de certaines parties des murailles, aménagement de nouvelles voies urbaines, lotissement de nouveaux quartiers pour accueillir une population de plus en plus importante. À l'évidence, le roi Eudes était parvenu à rétablir l'ordre franc dans la ville à partir de 890. Les biens des communautés monastiques et des grandes familles aristocratiques qui avaient pris la fuite furent *de facto* rattachés au domaine royal, dont bientôt Rollon hérita. Ces nouveaux quartiers étaient destinés à des populations franques venues se mettre à l'abri dans la métropole, en provenance principalement des nombreux ports jalonnant les deux rives de la Seine et laissés peu à peu à l'abandon après la fuite des moines des monastères de Saint-Wandrille, Jumièges, Montivilliers, Saint-Ouen de Rouen. D'ailleurs, la plupart de ces sites portuaires, désertés, offrirent des lieux d'installation aux groupes nordiques (avant ou après 911 ?). Ces sites adoptèrent, de ce fait, un nom nordique à la place de leur appellation franque originelle : ainsi entre l'estuaire et la cité de Rouen rencontre-t-on des toponymes scandinaves comme Oudalle, Sensedalle, Caudebec, Elbeuf, Honfleur, Crémanfleur, Fiquefleur, Rislecliff, Quillebeuf, Conihout, Sahurs. La formation de tous ces toponymes atteste un peuplement de masse effectué en peu de temps.

Enfin, comme le suggèrent quantité d'indices, il est clair que Rollon s'est établi bien avant 911. Il avait une connaissance précise des institutions et des coutumes franques, ce qui suppose une longue fréquentation des milieux carolingiens. On le voit lors de la

négociation de Saint-Clair-sur-Epte : Rollon a saisi les subtilités du droit franc et parfaitement compris les enjeux de ce traité. Le fait que le roi de France, le marquis de Neustrie et les autres comtes francs veuillent négocier avec lui prouve que Rollon était devenu en 910 un acteur incontournable de la vie politique : ce n'est pas en quelques années que l'on acquiert un statut pareil. Était-il présent à Rouen en 876, comme l'indique Dudon ? En tout cas, sa présence, si présence il y eut, devait être celle d'un jeune Viking en cours de formation.

Ces remarques, mêmes si elles répondent à certaines interrogations, entraînent d'autres questions. Quelles relations les Vikings indépendants installés en basse Seine avaient-ils avec Rollon, aussi bien avant qu'après 911 ? Les établissements vikings, ceux de Rollon et des autres bandes scandinaves, avaient-ils fait l'objet d'une autorisation royale de la part de l'intransigeant Eudes (888-893) ou du conciliant Charles le Simple parvenu au pouvoir en 893 ? Où exactement Rollon, lors de ses séjours en Neustrie, résidait-il avec ses hommes ? Quels accords avait-il déjà négociés avec certaines autorités franques, comme l'archevêque de Rouen, pour avoir le droit de demeurer à Rouen ou dans tout autre lieu qui lui convînt ? S'était-il déjà engagé à empêcher une nouvelle intrusion de puissantes bandes vikings, comme celle de Sigfried, pour bénéficier d'un tel avantage ?

Nous sommes loin de l'image idéale, forgée par Dudon, d'un Rollon accordant sa protection dès 876 et l'exerçant continûment jusqu'en 911. Sans pouvoir confirmer ou infirmer cette date de 876 proposée par Dudon, ni d'ailleurs celles qui furent proposées ensuite (885, 890, 896, 900, 906), il nous semble établi que Rollon est arrivé en Neustrie assez tôt pour être devenu l'interlocuteur obligatoire,

susceptible de réaliser une paix stable, voire définitive. Ce statut personnel, il l'acquiesça en exerçant son autorité sur les autres Vikings, en nouant des contacts réguliers avec certaines familles aristocratiques et en montrant une grande capacité d'adaptation aux coutumes et aux institutions franques.

## Quatrième étape : siège de Paris et prise de Bayeux

Durant le siège de Paris, les Vikings de Rollon, qui y participe sans en exercer le commandement, manquant de ressources, doivent pousser très loin pour faire du butin. Ils seraient arrivés jusque dans le Bessin, où Dudon évoque deux sièges de la ville de Bayeux. Lors du premier, les habitants de Bayeux opposèrent une vive résistance et réussirent même à capturer l'un des chefs vikings, Bothon. Contre sa libération, Rollon promit une trêve d'un an. La négociation acceptée assura la paix durant quelque temps. Puis Rollon revint à l'attaque : il s'empara de la ville qu'il détruisit intégralement, captura une jeune fille noble, appelée Popa, fille du prince Béranger : « Elle était de très belle apparence et issue d'un noble lignage. » Il s'unit à elle selon les liens du mariage (*eam sibi connubio ascivit*). En réalité – Guillaume de Jumièges corrige clairement Dudon sur ce point –, Rollon s'unit à elle selon la coutume danoise (*more danico copulavit*). Popa fut vraisemblablement une concubine (*frilla*), qui lui donna un héritier, Guillaume Longue Épée.



Fig. 10 – Statue de Popa à Bayeux

Puisque la première attaque de la ville de Bayeux eut lieu durant le siège de Paris, on peut dater cet épisode de 886 environ, comme le suggèrent les *Annales* de Saint-Vaast et le poème composé par Abbon de Saint-Germain sur *Le Siège de Paris*. La prise de Bayeux aurait fait partie de la grande expédition conduite par une armée viking contre les Bretons, marquée par la prise de Saint-Lô en 890 (depuis 867, les diocèses de Coutances et d'Avranches faisaient partie de la Bretagne) et le meurtre de l'évêque Lista. Popa serait devenue la concubine de

Rollon cette année-là. Son père, Béranger, aurait été comte de Rennes ou titulaire d'un grand commandement en Neustrie. Popa avait aussi des liens avec une autre grande famille aristocratique, implantée au nord de la Seine, dont l'un des représentants, Gui (*Guido*), était archevêque de Rouen au moment de la conversion de Rollon. Dudon affirme sans ambiguïté la filiation de Popa avec le comte Béranger et, quelques chapitres plus loin, fait de Bernard de Senlis l'oncle (*avunculus*) du jeune Guillaume Longue Épée<sup>3</sup>.

## Cinquième étape : expédition en Angleterre

Tandis que Rollon participait au siège de Paris, les Anglais se révoltèrent contre le roi *Alstemus*, qui n'eut d'autre solution que de faire appel à son ami viking. Celui-ci, avant de répondre favorablement au messager anglais, tenta une dernière fois de s'emparer de la ville, mais il échoua, plia bagage et partit alors pour l'Angleterre. Après avoir réuni une immense armée et traversé la Manche, il fit le tour des villes rebelles qu'il prit l'une après l'autre. Finalement les Anglais se soumirent et supplièrent Rollon de les réconcilier avec le roi *Alstemus*. Rollon rendit ce service, exigeant des otages pour le roi et pour lui-même. Le roi, désireux de le garder près de lui, lui proposa la moitié de son royaume et la moitié de ses biens. Le Viking refusa, préférant se tailler un royaume en Gaule.

Le voyage de Rollon en Angleterre n'est confirmé par aucune source indépendante de Dudon. On sait qu'il y eut de nombreuses

relations d'entraide entre le continent et l'Angleterre, ce qui rend vraisemblable cet épisode, ou, du moins, explique que Dudon ait pris le parti de l'intégrer à la biographie de Rollon. Jules Lair cite une chronique anonyme publiée par André Duchesne, affirmant que Rollon serait demeuré trois ans sur le sol anglais (*per triennum ibi demoratus*) où il ne serait pas demeuré inactif<sup>4</sup>. Pour Henri Prentout, cet épisode prouve le soutien apporté par les Vikings de la Seine au roi Athelstan, qui dirigea l'Angleterre de 924 à 940, soit du temps de Rollon (911-927), soit du temps de son fils, Guillaume Longue Épée (927-942)<sup>5</sup>. Dudon se serait trompé sur la date de l'aide apportée par des Vikings continentaux au roi d'Angleterre. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, des relations suivies entre le royaume de Wessex et Rouen. Guillaume Longue Épée, construisant son château à Fécamp, envisageait une possible fuite des siens pour trouver refuge en Angleterre, au cas où des révoltés comme Riouf s'empareraient du pouvoir et menaceraient sa famille.

## **Sixième étape : Rollon dévaste le centre de la FRANCE**

De retour d'Angleterre, Dudon dressa de Rollon le portrait d'un chef d'orchestre, planifiant toutes les attaques vikings sur toutes les côtes de France, et, en particulier, dans les vallées de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Un panégyriste appliqué à valoriser son héros s'exprime ici, au mépris de la vérité historique. Ce qui est sans doute vrai dans cet éloge démesuré, c'est qu'avec le temps Rollon devint un

acteur de plus en plus important sur le sol de France, tout au moins dans la vallée de la Seine et dans le centre du royaume. Déterminé à arrêter ces pillages incessants, le roi Charles le Simple convoqua l'archevêque de Rouen pour tenter de négocier avec Rollon. Celui-ci finit par accepter une trêve de trois mois.

Plusieurs grands vassaux du roi, en particulier le duc de Bourgogne, Richard le Justicier, et le comte de Poitiers, Èbles, reprochèrent aux Francs ce qu'ils considéraient comme une lâcheté. Dès la fin de la trêve, les Francs, blessés par ces accusations, reprirent sans préavis les attaques contre les Vikings, ce qui déclencha la fureur de Rollon, qui, pendant la trêve, leur avait assuré la sécurité contre d'autres bandes scandinaves. Il envoya ses troupes piller la Bourgogne de part et d'autre des vallées de l'Yonne et de la Saône. Seul le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire fut épargné : Rollon interdit que l'on touche à cette prestigieuse abbaye.

Exaspérés par les dévastations successives de leurs villages et de leurs cultures par les Vikings, des paysans levèrent une armée avec l'intention de surprendre Rollon. Celui-ci, prévenu « par un épais nuage de poussière » soulevé par leur course rapide, attendit leur venue et les « massacra jusqu'au dernier ». Au comble de la fureur, il ravagea le comté du Dunois et la région de Chartres, puis établit un siège devant cette ville.

Ces événements rapportés par Dudon sont confirmés par de nombreuses sources. Les adversaires de Rollon sont connus. Il s'agit d'abord de Richard le Justicier, fils de Thierry d'Autun, qui succéda à son père en 883 et devint par la suite duc de Bourgogne. Il se trouvait à la tête d'un vaste *regnum* quasi indépendant. Dudon le qualifie de « duc », mais ce titre ne lui fut concédé que vers 918.

L'empereur Charles le Gros laissa plusieurs bandes scandinaves attaquer la ville de Sens vers 886. Dix ans plus tard, Richard intervint contre les Vikings qui venaient de s'en prendre aux monastères de Bèze et de Saint-Florentin : selon la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, Richard écrasa l'armée ennemie à Argenteuil le 28 décembre 898, et les renvoya dans la vallée de la Seine (*in Sequanam*). Dudon ne parle pas de cette défaite, mais il semble bien qu'il s'agisse des exactions commises par des Vikings faisant partie de contingents conduits par Rollon. Les attaques reprurent en 898-899, puis en 909-910. Après la Bourgogne, les Vikings visèrent le Berry, particulièrement la ville de Bourges, sans se rendre jusqu'à Clermont. En revenant par la Beauce, eux-mêmes auraient été attaqués par des paysans, contraints de se défendre vu la lâcheté de ceux qui étaient chargés de les protéger. Henri Prentout évoque un autre soulèvement populaire contre les Danois, mais cet épisode daterait de 859<sup>6</sup>. Dudon a vraisemblablement regroupé des événements qui se sont déroulés sur une longue période (une dizaine d'années), selon un procédé de la littérature historiographique qui permet d'apporter une sorte de cohérence dans un enchevêtrement de faits.

## **Septième étape : la bataille de Chartres**

La bataille de Chartres est un événement capital dans l'histoire de Rollon : c'est ce combat qui conduisit les Vikings à mettre un terme à leurs violences. Dudon la raconte en détail dans ses différentes phases. Après la tentative des paysans contre son armée, Rollon lança

une violente attaque sur la ville de Chartres tout en dévastant le comté du Dunois et les environs de la cité. L'évêque Gousseau (Gualtelmus)<sup>7</sup> sollicita le secours de plusieurs grands seigneurs : Richard le Justicier, duc de Bourgogne (en réalité encore comte d'Autun à cette date), Èbles, comte de Poitiers, et des contingents francs vraisemblablement conduits par Robert de Neustrie. D'emblée, ils se précipitèrent sur Rollon mais ils furent rapidement arrêtés par les Vikings, dont la victoire était à portée de main, lorsque l'évêque effectua une sortie insolite<sup>8</sup> :

Quand les Francs et les Bourguignons eurent recouvré leurs forces et retrouvé leur audace, ils assaillirent Rollon, qui leur tint tête avec vigueur. Un grand nombre de chrétiens et de païens avaient déjà péri et les deux armées poursuivaient l'affrontement, se portant mutuellement des coups mortels, quand soudain l'évêque Gousseau sort de la cité, vêtu de ses ornements comme pour célébrer la messe, tenant dans ses mains la croix et la tunique de la sainte Vierge Marie, suivi du clergé et des habitants de la ville et entouré de troupes bardées de fer. Il attaque les païens par-derrière en faisant pleuvoir les traits et les coups d'épée. Alors Rollon, constatant qu'il était bloqué entre deux armées ennemies, qu'il n'était pas en passe de l'emporter et que ses hommes subissaient de fortes pertes, traversa les lignes adverses et s'esquiva, afin de ne pas succomber.

Telle est la première phase de la bataille, qui se termina par la déroute des Vikings et la fuite de Rollon. Selon des sources postérieures, les Vikings auraient perdu plus de 6 800 hommes. Quant à la tunique de la Vierge, exposée en procession, elle avait été apportée de Constantinople à Aix-la-Chapelle en 803, et donnée à la cité de Chartres par le roi Charles le Chauve en 877.

Un groupe de païens, réchappé par chance de cette bataille, parvint à Lèves, au nord de Chartres et s'établit au sommet d'une colline. Alors que le premier affrontement venait de se terminer, survint Èbles avec ses guerriers du Poitou, furieux qu'on ne l'ait pas attendu pour engager la bataille. Ironiquement, Bourguignons et Francs l'invitèrent à affronter la troupe viking réfugiée au sommet de la colline. Après l'échec inévitable de cet assaut, tous associèrent leurs efforts pour cerner la colline. Alors que les Vikings désespéraient de leur sort, un homme originaire de Frise, en qui ils avaient confiance, leur proposa le stratagème suivant<sup>9</sup> :

Le conseil que voici nous sauvera. En profitant du silence de la nuit, certains d'entre nous descendront du sommet de la colline sans se faire remarquer et, une fois à l'extérieur du camp ennemi, ils feront retentir leurs trompettes tout autour des tentes. Quand ils entendront ces sonneries de trompette, les ennemis penseront que Rollon, notre seigneur, est arrivé. Alors, remplis d'épouvante, terrorisés et pris de panique, ils prendront la fuite, chacun partant de son côté. Nous, nous descendrons de la colline, nous nous précipiterons sur le camp des princes et, au prix d'un combat acharné, nous passerons au milieu d'eux. Nous

irons en hâte rejoindre notre seigneur et ainsi nous échapperons à un danger de mort.

Profitant d'une nuit sans lune, les Vikings menèrent le plan à bien, réussirent à s'échapper, provoquant une panique chez leurs assiégeants persuadés d'une attaque de Rollon. Èbles, effrayé, se réfugia dans la demeure d'un foulon et y resta caché. Quand, au lever du jour, les assiégeants virent qu'il n'y avait plus personne sur la colline, ils se lancèrent à la poursuite des Vikings, qui, par une fuite rapide, parvinrent sur les bords de l'Eure. À l'approche des Francs et leurs alliés, ils se mirent à l'abri derrière une fortification de fortune<sup>10</sup> :

Les Normands abattirent aussitôt la multitude infinie des animaux qu'ils avaient emmenés avec eux. Et après avoir coupé la peau de ces animaux qu'ils écorchaient à moitié, ils élevèrent autour d'eux une fortification faite de ces carcasses : les ayant disposées l'une sur l'autre, ils détachèrent les peaux dégouttantes de sang vers l'extérieur, pour empêcher les chevaux effrayés et les cavaliers stupéfaits d'approcher. Quand les Francs et les Bourguignons, qui s'étaient lancés à la poursuite des Daces, furent arrivés et qu'ils découvrirent la fortification faite de cadavres de chevaux, de bœufs, d'ânes, de chèvres et de brebis ainsi que les peaux sanglantes qui pendaient vers l'extérieur, ils se dirent l'un à l'autre : « Qui va attaquer ces hommes-là ? Qui veut perdre la vie, qu'il s'approche de cette monstrueuse fortification de chair animale. » Après

ces échanges, chacun rentra chez lui et les Daces regagnèrent leur camp de navires.

Rollon, heureux de retrouver ses hommes, lança pour se venger des opérations de pillage à travers le royaume.

De nombreuses sources s'accordent avec le récit de Dudon sur cette importante bataille qui vit la déroute de Rollon et de ses troupes. Selon la *Chronique de Sainte-Colombe de Sens*, l'affrontement eut lieu le 20 juillet 911. La *Chronique de Saint-Florent de Saumur* parle de 6 800 tués dans l'armée viking. Flodoard, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, indique que le chef des Francs aurait été Robert de Neustrie.

Dudon n'insiste guère sur la bataille elle-même, il préfère s'étendre sur les mésaventures de ses hommes livrés à eux-mêmes à Lèves et sur les bords de l'Eure. L'épisode du Frison qui donne le conseil salutaire aux Vikings assiégés, comme nous l'avons déjà évoqué, indique que l'armée de Rollon comprenait des hommes de toute origine. La présence d'un Frison, par exemple, ne surprend pas dans la mesure où Rollon, avant de gagner la Seine, avait occupé l'île de Walcheren au sud de la Frise.

## CHAPITRE 4

# Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911)

---

Avec le traité de Saint-Clair-sur-Epte, conclu en 911 entre les Vikings et les Francs, on aborde l'acte fondateur du futur duché de Normandie. Nous en connaissons le contenu et les circonstances, là encore par Dudon de Saint-Quentin qui, dans son *Histoire des Normands*, présente un récit détaillé des négociations entre Rollon et le roi Charles le Simple. Ce traité mit fin, en vallée de Seine, à plusieurs décennies de troubles violents. On peut dire que la Normandie est née de cet affrontement qui a opposé le monde franc chrétien aux Scandinaves païens.

De cette longue période, Francs et Vikings sortaient épuisés par les années de luttes. Certains chefs scandinaves, comme Rollon, occupant des territoires conquis par la force, connaissaient le pays dans lequel ils vivaient depuis plusieurs années. Rollon, depuis longtemps en relation avec les autorités civiles et religieuses, avait créé des liens avec plusieurs familles aristocratiques. On sait

également qu'à plusieurs reprises s'étaient établies des négociations et des trêves entre Vikings et Francs. Dudon parle d'un pacte de sécurité (*pactum securitatis*) conclu entre la ville de Rouen (sans doute avec l'archevêque) et Rollon, dès leur première rencontre dans la vallée de la basse Seine. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte n'est donc pas un événement d'une totale nouveauté, d'autant qu'en Angleterre et en Germanie, de nombreux traités de ce genre avaient déjà été conclus, entraînant concessions de terres, mariages princiers et conversions à la foi chrétienne.

## **Le récit de Dudon de Saint-Quentin**

Dudon consacre cinq chapitres de son ouvrage au traité de Saint-Clair-sur-Epte : trois évoquent les négociations préliminaires, deux racontent l'entrevue entre Rollon et le roi Charles le Simple à Saint-Clair-sur-Epte. Cet exposé minutieux permet de reconstituer les diverses étapes d'une négociation préalable au traité de paix.

### **PREMIÈRE ÉTAPE : LES SUGGESTIONS DES FRANCS**

D'après Dudon, ce sont les Francs qui prirent l'initiative d'envisager une entente avec Rollon et les Vikings. Incapables de soutenir plus longtemps les assauts des païens et voyant la France entièrement ravagée, ils rappellent le roi Charles à son devoir et à sa dignité : « Pourquoi ne pas obtenir par la négociation une paix que nous ne pouvons imposer par les armes ? » Les grands du royaume de

France offrent par là un conseil à la fois salutaire et en rapport avec la majesté royale, à ce roi apathique et oublieux de ses responsabilités à l'égard de son peuple : d'abord concéder la terre qui va de l'Andelle jusqu'à la mer (*terra a fluvio Andellae usque ad mare*)<sup>1</sup> ; ensuite offrir sa fille comme épouse au chef normand. Ce double don permettra au roi de recouvrer une puissance capable de contenir ses adversaires. Pour donner plus de poids à leur proposition, les Francs dressent un éloge appuyé de Rollon, dont ils soulignent la noblesse lignagère, les qualités physiques, morales et intellectuelles. Mais, dans ce portrait flatteur, ce sont les aptitudes militaires de ce guerrier exceptionnel qui sont principalement évoquées.

Dudon précise bien que ce sont les grands du royaume qui ont suggéré ce plan de paix, avec don de la terre et de la fille du roi, « pour que le peuple retrouve le repos ». Même si c'est le devoir des grands vassaux d'assister de leurs conseils leur souverain, dans ces circonstances le roi Charles apparaît comme un personnage falot, dépourvu d'idées et insensible à la détresse de son peuple. D'ailleurs il ne discute même pas : il envoie l'archevêque de Rouen, Francon, en mission auprès de Rollon pour négocier la paix.

## **DEUXIÈME ÉTAPE : L'AMBASSADE DE FRANCON**

Francon rencontre donc Rollon et c'est en archevêque qu'il parle d'abord, dénonçant l'absurdité d'une guerre que Rollon est condamné à mener sans fin contre le roi et les Francs. Il lui rappelle ensuite sa condition humaine : à tout instant, il risque la mort et le châtement éternel. C'est alors que l'archevêque avance la clause de la conversion

(*si vis christianus fieri*) comme condition nécessaire à une paix perpétuelle et à une installation définitive en Gaule. Francon parle ensuite au nom du roi, qui accepte de donner à Rollon la *terra maritima* que Hastings et lui-même ont dévastée. La promesse d'union avec Gisèle, la fille du roi, vient ensuite, présentée comme le gage d'une paix et d'une amitié stables et comme la garantie d'une possession définitive de la terre accordée (*regnum in perpetuum tenebis*)<sup>2</sup>.

L'archevêque, qui se révèle habile négociateur, n'oublie pas pour autant sa tâche de missionnaire. La conversion de Rollon lui semble, en effet, indispensable pour assurer au projet de paix quelque chance de réussite, et pour rendre possible et durable l'intégration des Vikings au monde chrétien. Francon, qui vit au contact des Normands depuis de nombreuses années à Rouen, a compris que la conversion au christianisme est la clef d'une politique d'intégration. Aussi commence-t-il son discours par une série de questions pressantes qui interpellent la conscience de Rollon, avant de formuler la proposition du roi.

### TROISIÈME ÉTAPE : LA RÉPONSE DES NORMANDS

Rollon, conscient que cette proposition concerne autant ses compagnons que lui-même, convoque le conseil des chefs vikings pour leur apprendre l'objet de l'ambassade de Francon. Dudon ne reproduit pas le discours de Rollon, comme il n'a pas reproduit celui du roi envoyant l'archevêque en ambassade. À l'inverse, il rapporte longuement les paroles des chefs danois, qui, dit-il, se souviennent du

songe de Rollon et de l'interprétation qu'en avait donnée un captif chrétien. Ils vantent la terre qui leur est proposée : malgré les dévastations subies, ce pays est fertile, les Vikings pourront y habiter et y vivre en paix. Puis ils font l'éloge de Gisèle, grande, élégante, intelligente et habile aux affaires. En conclusion, ils conseillent donc à Rollon d'accepter terre et mariage, car ils aspirent eux-mêmes au repos et à la paix. Ils suggèrent même à Rollon de surenchérir sur les propositions royales en promettant une trêve préalable de trois mois et le principe d'une entrevue. Ils l'incitent même à se déclarer prêt à entrer au service du roi (*suo servitio esse promptum*)<sup>3</sup>.

Le discours argumenté des chefs vikings ressemble par certains traits à celui des grands vassaux francs. Les uns et les autres, en effet, désirent le repos et la paix. Aussi poussent-ils leurs princes respectifs à faire les concessions essentielles. Du côté franc, la cession d'une terre et la promesse de mariage avec une des filles du roi. Du côté normand, une trêve ouvrant sur une rencontre et l'entrée de Rollon au service du roi. Ce dernier point implique évidemment une subordination de droit et de fait au roi Charles.

#### **QUATRIÈME ÉTAPE : FRANCON FAIT SON RAPPORT AU ROI**

L'archevêque de Rouen rapporte au souverain les propositions du chef viking. Devant l'assemblée des comtes, des abbés et des évêques francs, il peut faire valoir que son ambassade a été couronnée de succès, au-delà même de ses espérances, puisqu'il revient avec la promesse d'un engagement au service du roi. Les termes *suo servitio*

*promptum* employés par les chefs vikings sont abondamment glosés par l'archevêque : engagement officiel de Rollon par la cérémonie des mains (*manus suas [...] tibi dabit, fidelitatis gratia*), promesse d'un service sans faille (*tuum servitium incessanter explebit*) si le roi accorde à Rollon ce qu'il a promis. Francon termine son discours, comme l'avaient fait précédemment les chefs francs, en rappelant que le *servitium* du Normand pourrait enfin permettre au roi Charles de venir à bout de ses ennemis et de retrouver une nouvelle puissance. L'archevêque défend le point de vue des Normands en rappelant que ceux-ci ne désirent désormais qu'une seule chose : « pouvoir jouir du repos et des fruits de la terre ». C'est lui le premier qui introduit la notion d'une possession perpétuelle (*possessionem in sempiternum*), affirmant que les Normands garderont pour toujours la terre donnée par le roi.

L'intervention de l'archevêque est, une nouvelle fois, déterminante. Dans son premier discours, il avait pris l'initiative de parler de conversion ; dans le second, il souligne les avantages du *servitium* rendu par Rollon et la pérennité de l'installation normande. Si les grands vassaux francs se réjouissent du succès de l'ambassade, le roi apparaît plus réticent : c'est « contraint par la prière des Francs » (*Francorum prece coactus*) qu'il confie sa fille à l'archevêque en garantie de ses engagements. Selon Dudon, Gisèle a donc été, dès ce moment-là, confiée à l'archevêque Francon et conduite par lui à Rouen.

Indiscutablement, cette réunion fixa les dispositions de l'accord futur – terre, mariage, trêve, date et lieu de la rencontre. Francon les rapporta à Rollon et tous les Normands se réjouirent, car ils y voyaient la réalisation de leurs vœux.

## **CINQUIÈME ÉTAPE : L'AMBASSADE DU DUC ROBERT**

Le duc des Francs, Robert, fut semble-t-il tenu à l'écart de la négociation. Marquis de Neustrie – et alors que la plus grande partie de la terre qui va être accordée à Rollon se trouve justement en Neustrie –, il n'a pas assisté au conseil des grands du royaume. En effet, c'est par la « rumeur » qu'il apprend que des pourparlers sont en cours entre le roi et Rollon. Tout naturellement, il cherche à entrer dans le jeu politique d'autant que c'est lui le vainqueur de Chartres, lui qui a infligé la défaite aux Vikings quelques mois auparavant. Il envoie donc un messenger à Rollon pour soutenir le projet de paix. Il reconnaît que le chef viking a livré assez de combats qui ont révélé son courage et ses aptitudes militaires, et l'incite à accepter l'offre de paix, lui proposant d'être son parrain lors de la cérémonie du baptême.

## **SIXIÈME ÉTAPE : ULTIME NÉGOCIATION À SAINT-CLAIR-SUR-ÉPTE**

Les deux armées, normande et franque, se sont établies de part et d'autre de l'Épte. Les deux parties semblent d'accord sur les points essentiels. Mais voilà que Rollon relance la négociation en provoquant un coup de théâtre. Il charge Francon d'un message précis adressé au roi Charles, en deux points. Premièrement, le chef viking ne veut plus faire la paix, car la terre offerte est trop peu cultivée pour nourrir ses compagnons. Les Francs doivent concéder aux Normands une terre de pillage d'où ils pourront tirer leur subsistance en attendant que la leur retrouve sa fertilité. Deuxièmement, par méfiance à l'égard des

promesses des Francs, Rollon exige un serment sur reliques que prêteront le roi et tous les grands barons, laïcs et ecclésiastiques. Ce serment, qui engagera pour toujours les Francs, rendra définitives trois conditions, encore imprécises ou insuffisamment confirmées, de la cession de la terre. D'abord, elle commencera à l'Epte (*a fluvio Eptae*) et non à l'Andelle comme prévu. Ainsi la frontière orientale de la future Normandie se trouve reculée de quelque 25 kilomètres. Ensuite – et ce point avait été évoqué par Francon –, la terre sera attribuée à Rollon et à ses descendants pour toujours (*in sempiternum*). Enfin, elle sera *quasi fundum et alodum*, c'est-à-dire possédée en bien propre et en toute indépendance.

Les Francs se tournent alors vers le roi pour l'engager à céder devant ces exigences de dernière heure, et développent deux arguments : d'abord, le service du roi a besoin d'un duc aussi puissant ; ensuite, il s'agit d'arracher un peuple au paganisme. Ce dernier argument est primordial : outre le fait de gagner au Christ un si grand peuple, il est urgent de préserver le royaume et l'Église du danger permanent que constitue la présence d'une armée païenne. C'est au roi d'assurer la paix et la protection de l'Église : à ce titre, il est vicaire du Christ.

S'instaure alors une série d'allers et retours : le roi propose comme terre à piller la Flandre, que Rollon refuse en raison des marécages. C'est la Bretagne, finalement, que Rollon accepte. Le duc Robert et Francon préparent maintenant les derniers détails de la rencontre entre le Viking et le roi, qui désormais peut avoir lieu.

## **SEPTIÈME ÉTAPE : LA RENCONTRE OFFICIELLE**

Non sans avoir pris des otages en garantie, Rollon se rend donc auprès des Francs. Ceux-ci contemplent l'envahisseur de la France (*totius Franciae invasorem*) et le louent : ils célèbrent sa puissance (*potentia*), son courage (*virtus*), son intelligence (*consilium*) et sa sagesse (*prudencia*), ainsi que sa capacité à supporter les efforts de la guerre (*labor*). Malgré une réticence profonde, Rollon se laisse « persuader » de rendre l'hommage : il met ses mains dans celles du roi, « ce que ni son père ni aucun de ses ancêtres n'avaient fait ». En retour, le roi donne sa fille, la terre *in alodo et in fundo* à partir de l'Epte et enfin la Bretagne à piller.

La cérémonie officielle, qui engage définitivement Rollon et le roi, est suivie de deux événements qui placent le duc normand dans une position d'égalité vis-à-vis du roi. Rollon refuse d'embrasser le pied du souverain, malgré les objurgations des évêques. Devant leur insistance, le Viking demande à l'un de ses compagnons d'accomplir à sa place le geste de reconnaissance. Un Normand s'exécute et, attirant le pied du roi à hauteur de sa bouche, renverse celui-ci sur le dos. L'incident provoque rires et tumulte ! Puis le roi, le duc Robert et tous les vassaux promettent par serment que Rollon possédera cette terre et la transmettra à ses héritiers.



Fig. 11 – Rencontre entre le roi et Rollon en 911  
(vitrail de l'église de Saint-Clair-sur-Epte)

	étape 1	étape 2	étape 3	étape 4	étapes 5/6	Phase 7
	Francs > Roi	archevêque > Rollon	Vikings > Rollon	archevêque > Roi	Rollon > Roi	Roi > Rollon
I. La terre						Terre <
II. La fille						Epte
III. La conversion				<b>Terre pour toujours</b>	<b>Terre &lt; Epte indépendante</b>	indépendante
IV. L'amitié	<b>Terre &lt;</b>	Terre dévastée	<b>Terre fertile</b> Fille du roi	<b>toujours</b> Fille du roi	<b>indépendante</b> <b>Terre à piller</b>	Gisèle conversion
V. Le service	<b>Andelle</b> <b>Fille du roi</b>	Gisèle <b>Conversion</b>	<b>Amitié</b> <b>Service du roi</b>	<b>Amitié</b> Service du roi	<b>Serment des Francs</b>	Amitié Service du roi
VI. La terre à piller						<b>Bretagne</b>
VII. Le serment						Serment des Francs

Traité de Saint-Clair-sur-Epte :  
des propositions initiales aux propositions finales (selon Dudon)

## Dudon et la vérité historique

Cette chronologie des faits proposée par Dudon de Saint-Quentin est apparue à beaucoup d'historiens modernes comme un récit romanesque, voire fantaisiste. Sans rappeler toutes les contestations dont le chanoine de Saint-Quentin a été l'objet, il suffit de citer son plus éminent critique, Henri Prentout<sup>4</sup>, qui le considère comme un romancier plutôt que comme un historien : « Poète et rhéteur, amateur de pittoresque, voilà trois défauts impardonnables chez un historien ; ajoutons-y le goût du délayage, le besoin de raconter en six pages ce qui pouvait se dire en quelques lignes, la manie d'introduire dans sa narration des dialogues et des discours [...]. » Or ce texte de Dudon sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte constitue, à notre avis, un témoignage de grande valeur, même si ce rapport d'« historien » ne répond pas à toutes les questions que nous nous posons. Ne reprochons pas à Dudon d'avoir introduit des discours fictifs, puisque le genre historique est pour lui un genre littéraire, qui exige de son auteur à la fois rigueur scientifique et talent oratoire. Le recours à des procédés littéraires ne saurait jeter le discrédit sur la valeur historique du témoignage, même s'il le rend plus difficile à apprécier.

## **LA « TERRE » ET LE « SERVICE »**

La réalité d'un accord entre Rollon et le roi Charles le Simple ne peut être mise en doute puisque nous possédons un acte original signé de ce roi, du 14 mars 918, qui le confirme clairement. En concédant à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés une partie du patrimoine de l'ancien monastère de La Croix-Saint-Leufroy, le roi précise : « [...] excepté la partie de cette abbaye que nous avons

accordée aux Normands de la Seine, c'est-à-dire à Rollon et à ses compagnons, pour la sauvegarde du royaume (*pro tutela regni*)<sup>5</sup> ». Cet acte confirme la nature politique du traité : le roi a accordé un territoire à Rollon pour que ce dernier empêche d'autres bandes vikings de remonter le cours de la Seine, et d'attaquer et piller le centre du royaume.

La terre accordée à Rollon s'étend, selon Dudon, de l'Epte à la mer (*a flumine Eptae usque ad mare*). La délimitation d'un territoire selon des critères militaires avec des rivières comme frontières est bien une habitude carolingienne. De ce fait, la frontière qui suit le cours de la Bresle, de l'Epte, de l'Eure et de l'Avre coupe plusieurs *pagi* (*Tallaus, Vilcassinus, Madriacensis*) et le diocèse de Rouen. En revanche, nous n'avons aucune indication précise sur la frontière occidentale : le territoire se terminait là où commençait la *terra Britannica*, sans que l'on puisse préciser si la rivière qui faisait frontière était la Risle, la Touques ou la Dives. Le fait que, par la suite, le Bessin et l'Hiémois furent ajoutés en 924 à ce premier territoire sans mention du diocèse de Lisieux nous permet d'avancer l'hypothèse que la frontière devait être la Dives. Il nous est impossible de savoir précisément comment l'autorité de Rollon s'exerçait sur l'ensemble de ce territoire.

Dudon définit le statut juridique de cette terre : il ne s'agit nullement d'une concession en bénéfice dans le cadre de la vassalité, mais bien d'une donation (*rex dedit*) en toute propriété *in alodo et in fundo*. Ces deux termes latins, l'un d'origine germanique, l'autre de tradition romaine, expriment tous les deux la même notion de « pleine propriété »<sup>6</sup>. Rollon sera le maître de ce *regnum in perpetuum* et pourra le transmettre à ses héritiers. Le roi aurait donc

offre un territoire constituant une sorte de *regnum* indépendant, avec tous les droits régaliens. Ce statut n'a rien de surprenant : il rappelle la cession des diocèses de Coutances et d'Avranches par le roi Charles le Chauve à Salomon en 867, à ceci près que le roi accorda à Rollon tous les droits sur les évêchés, ce qui avait été refusé à Salomon. On sait qu'en ce début de x<sup>e</sup> siècle, certaines principautés constituaient, selon K. F. Werner, des *regna* quasi indépendants où le roi avait perdu tout pouvoir : c'était le cas de la Neustrie du marquis Robert, le parrain de Rollon, comme nous le verrons ci-dessous.

Le seul lien qui rattache désormais cette terre « normande » au roi de France, c'est le *servitium regis* auquel s'est engagé Rollon ; ce « service » consiste à répondre à l'appel du roi en cas de nécessité « pour combattre tous ceux qui s'opposent à lui ou qui contestent son pouvoir<sup>7</sup> ». Cet engagement ne fait nullement de Rollon un vassal, comme le sont tous les autres grands du royaume qui ont prêté serment sur les reliques ou les évangiles. C'est le terme *amicitia* qu'emploie Dudon pour définir la nature des relations entre Rollon et le roi : rapport d'égalité et non de sujétion, l'*amicitia* impose des obligations réciproques entre les deux partenaires. La cérémonie de Saint-Clair-sur-Epte n'est pas une cérémonie à caractère vassalique, elle constitue une réponse politique qui met fin à une situation de troubles et lie un roi chrétien et un chef païen. Ce qui est certain, c'est que Francs et Vikings n'ont pas « entendu » de la même façon les termes du traité, qui oblige deux parties ne partageant pas la même culture.

Au don d'un territoire s'ajoute, à la demande expresse de Rollon, « une terre à piller pour avoir de quoi vivre » (*terra unde conducat sibi cibum et vestitum*), puisque la terre accordée par le roi a subi des

dévastations depuis quelque quatre-vingts ans. On a vu que les Vikings refusent la Flandre que leur offre Charles le Simple en raison de la nature marécageuse du pays (que connaît bien Rollon pour l'avoir déjà dévasté), mais acceptent la *Britannia*. Que représente cette *terra Britannica* qui se trouvait à la frontière occidentale du territoire « normand »<sup>8</sup>, en ce début du x<sup>e</sup> siècle ? Il ne s'agit pas du duché de Bretagne, comme l'interpréteront plus tard les ducs de Normandie, notamment à l'époque où Dudon écrivait ; mais plus simplement de la partie concédée à Salomon en 867 et qui comprenait à l'origine les diocèses de Coutances et d'Avranches. Du fait des attaques scandinaves qui avaient provoqué un recul de la présence franque, les Bretons avaient même étendu leur domination sur les régions situées à l'ouest de l'Orne. En accordant la *Britannia* comme terre de pillage, le roi de France détournait les Vikings du centre de la *Francia* et les lançait contre les Bretons qui menaçaient depuis plusieurs siècles le cœur de la Neustrie entre Loire et Seine. Le roi Charles espérait peut-être aussi se servir de Rollon pour contrecarrer les projets des Vikings établis à l'embouchure de la Loire, alors en pleine expansion.

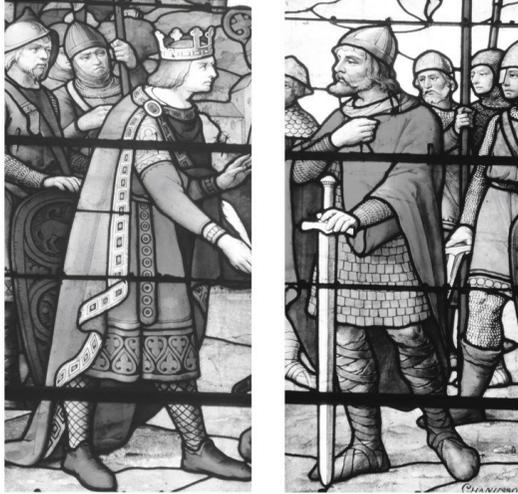


Fig. 12 et 13 – Portraits du roi Charles et de Rollon

Le caractère politique de ce traité est évident : comme le rappelle la charte royale de 918, le souci principal du roi Charles le Simple est d'assurer la protection de son royaume (*tutela regni*) en s'attachant les services d'un chef de bande capable de contrôler les autres forces scandinaves installées en Neustrie, du Pays de Caux jusqu'au Cotentin, et de barrer la route aux nouvelles incursions par la vallée de la Seine. Cette décision est un acte politique relevant de la seule autorité du roi, qui n'est sûrement pas le personnage un peu falot et inconsistant que nous présente Dudon.

## GISÈLE/GISLA ET POPA

Une autre clause du traité est celle qui concerne la fille du roi Charles le Simple. Les historiens modernes ont longtemps contesté le mariage de Rollon avec Gisèle, pour la raison que l'on ne connaissait pas au roi Charles le Simple de fille nommée Gisèle. Ils supposèrent que Dudon s'était inspiré de traités précédents entre Francs et Scandinaves, qui évoquent souvent un mariage entre le chef viking acceptant la soumission au roi franc et une fille de sang royal. Ce fut le cas en 882, quand Godfrid épousa Gisla, la fille de Lothaire II, en conclusion du traité de paix.

Mais des recherches généalogiques récentes, notamment celles de Pierre Bauduin, ont confirmé le récit de Dudon, car le roi Charles le Simple eut bien une fille nommée Gisla. Cependant, en 911, cette fille était encore une enfant. Remarquons que le texte de Dudon, qui ne parle pas de l'âge de la princesse, retrouve une certaine pertinence car il précise que Gisèle mourut jeune sans avoir eu d'enfant. Il rapporte même une rumeur selon laquelle Rollon, baptisé sous le nom de Robert, « n'aurait jamais connu Gisèle selon la loi du mariage<sup>9</sup> ». Cette phrase prend tout son sens si l'on admet que Gisèle était une enfant en 911, qu'elle mourut peut-être avant d'avoir atteint la puberté et donc, comme l'affirme la rumeur, avant que le mariage n'eût été consommé.

Quant à Popa, fille du comte Béranger, quel fut son sort dans ces affaires de mariage ? On sait que les Vikings admettaient la présence d'une concubine légale à côté de l'épouse légitime, ce que Guillaume de Jumièges qualifie d'« union à la mode danoise » (*more danico*). Si Dudon ne parle pas de Popa, Guillaume de Jumièges, qui rédige vers

1060 son abrégé du chanoine de Saint-Quentin, déclare que Rollon rappela près de lui Popa, qu'il avait répudiée et dont il avait eu un fils – Guillaume, déjà grand –, et l'épousa après la mort de Gisèle<sup>10</sup>.

## L'ARCHEVÊQUE FRANCON

Dudon met en évidence le rôle joué par l'archevêque de Rouen autant comme négociateur entre les Vikings et les Francs que comme conseiller de Rollon. Si l'on accorde crédit à cet historien, l'archevêque Francon aurait été en fonctions dès l'arrivée de Rollon à Rouen, vers 876, et encore en 912, pour le baptême des Scandinaves. Or, d'après les listes épiscopales, même si celles-ci sont incomplètes, un certain Jean (*Johannes*) était archevêque entre 876 et 888 et un autre, Gui (*Witto*), l'était après 892 et au moins jusqu'en 914. Ainsi, quand le roi de France demanda l'autorisation de l'évêque de Coutances pour déplacer à Corbény les reliques de saint Marcouf, c'est l'archevêque Gui qui, en 906, consulta les évêques encore présents dans sa province. Gui est toujours archevêque de Rouen en 914 lorsqu'il écrit à Hervé, archevêque de Reims, à propos de la difficile et lente conversion des Vikings. Comment apprécier dès lors le récit de Dudon ?

Si les historiens n'ont pas jusqu'alors pu établir la liste précise de tous les archevêques de Rouen pour la période de 865 à 940, on peut comprendre que Dudon, compte tenu de toutes les destructions d'archives faites par les Vikings, n'ait pas été en mesure, lui non plus, d'établir cette liste. Sans doute Dudon s'est-il servi du terme *Franco*, non comme d'un nom particulier, mais comme d'un terme générique.

*Archiepiscopus Franco* signifie, non « l'archevêque Francon », mais « l'archevêque franc » (siégeant alors à Rouen). La conclusion s'impose : il est probable qu'il n'y eut jamais de prélat du nom de *Franco* sur le siège archiépiscopal de Rouen, puisque nous n'avons que le seul témoignage du chanoine de Saint-Quentin pour affirmer son existence.

Ce point n'entame pas la véracité du récit de Dudon montrant le rôle capital joué par les archevêques de Rouen entre 876 et 912. Ils surent gagner la confiance de Rollon et de ses hommes et, par leur entremise, participèrent à l'intégration d'une bande viking dans le royaume de France. Ils purent même orienter le cours des négociations de Saint-Clair-sur-Epte, puisqu'ils étaient présents à la fois au conseil du roi et à Rouen auprès de Rollon. On peut même aller jusqu'à supposer que c'est sur leurs conseils que Rollon et Guillaume Longue Épée ont orienté leur expansion territoriale : ce n'est pas un hasard si le duché de Normandie a épousé, à peu de chose près, les limites de la province ecclésiastique de Rouen, sur laquelle l'archevêque exerçait son pouvoir.

La présence de l'archevêque « Francon » à Rouen, comme celle de *Guatelmus* à Chartres, révèle une certaine continuité dans l'administration franque. Les engagements politiques des évêques et même leurs responsabilités militaires ne signifient pas pour autant une désertion des cadres laïcs et des administrations, voire une défaillance des pouvoirs publics, comme on l'a peut-être trop vite affirmé. L'évêque carolingien fait partie, comme le comte, de la *militia regni* : c'est un seigneur qui possède terres et vassaux, et qui, outre ses obligations ecclésiastiques, a des obligations économiques, financières et militaires<sup>11</sup>. Dudon témoigne clairement de cette

position sociale des évêques carolingiens. L'archevêque de Rouen, négociateur au nom des Francs, conseiller politique de Rollon, représente bien l'image de ces ecclésiastiques chargés par le roi de collaborer au gouvernement du royaume. Sa première mission, à la demande des marchands de Rouen, avait été de trouver pour eux un *modus vivendi* avec Rollon et ses Vikings présents dans la ville.

### LES RAPPORTS DE FORCE DANS LE ROYAUME

Le contexte politique que dépeint Dudon à propos du traité est-il celui du début du x<sup>e</sup> siècle ou celui de l'époque où il rédigeait son ouvrage ? Faute d'un recul nécessaire et d'informations suffisantes, ne projette-t-il pas parfois sur le règne de Rollon un tableau qui était plutôt celui de la fin du x<sup>e</sup> siècle ou du début du xi<sup>e</sup> ? Par exemple, il fait de Rollon un *dux Normanniae* alors que celui-ci n'était à l'origine qu'un comte de Rouen (*comes*), sans tenir compte du fait que le duché de Normandie est le fruit d'une longue évolution de près d'un siècle. Toutefois son récit contient des données précieuses qui correspondent bien à la situation politique de l'époque de Charles le Simple.

Le traité apparaît comme le résultat d'un long rapport de force qui mit aux prises non seulement les Francs et les Vikings, mais aussi les Francs entre eux et les Vikings entre eux. Le texte de Dudon précise nettement certains aspects de la négociation. D'abord, les termes du traité ne sont pas spontanés, mais résultent de multiples ambassades. Concernant la cession de la terre, la frontière orientale fut d'abord l'Andelle, avant d'être repoussée à l'Épte lors de la

dernière phase des négociations. Quant à la clause de conversion, elle ne figure que dans la proposition de l'archevêque de Rouen et permet au duc des Francs, Robert, d'en apparaître comme le garant. Enfin, la terre à piller et le serment de tous les Francs sont deux ajouts imposés par Rollon à la dernière entrevue.

Dudon montre bien comment les pourparlers et l'établissement du traité qui les conclut ne relèvent pas de l'initiative du roi carolingien ou de la volonté politique de Rollon. Ce sont leurs dépendants qui ont voulu et imposé la paix. Les Francs, excédés par les guerres incessantes, ont suggéré l'idée d'un traité et en ont défini certaines clauses. Le roi Charles a accueilli le projet sans enthousiasme et c'est contraint par leurs prières (*prece coactus*) qu'il a envoyé un ambassadeur auprès de Rollon. De leur côté, ce sont les compagnons de Rollon qui ont approuvé les propositions du roi et incité leur chef à les accepter, y compris celle de se « mettre au service » du roi, conscients qu'un tel engagement favoriserait la conclusion de l'affaire. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte exposé par Dudon représente à l'évidence la réponse à une attente spécifique des Francs et des Vikings qui, fatigués des combats incessants, aspirent à une paix stable. Même si le roi et Rollon conservent par la suite la direction des opérations, ils ne figurent pas à l'origine de l'accord.

Le récit de Dudon présente l'intérêt de mettre en évidence le jeu complexe des négociations, faites de délibérations, d'ambassades, de rapports divers. On perçoit l'importance du rôle joué par la palabre. La parole apparaît comme la seule arme qui reste capable de dénouer des crises lorsque les affrontements militaires n'y parviennent plus. C'est ce que déclarent les Francs au roi Charles : « Protège ton royaume par la parole, si tu n'y parviens pas par les armes<sup>12</sup>. » La

lecture de Dudon permet de dénombrer trente-sept discours (dont douze au style direct), qui supposent ambassades, échanges, discussions pour parvenir à un accord. Dans la réalité, la négociation s'est-elle déroulée selon les divers épisodes présentés par Dudon ? Il ne faut pas oublier que Dudon se règle sur un modèle historiographique qui suppose la création de discours et la dramatisation des événements. Mais, même s'il s'agit d'une reconstitution, elle est fondée sur des informations recueillies auprès des « ancêtres » encore vivants et d'après les nombreuses autres négociations engagées entre Vikings et Francs, sur lesquelles Dudon pouvait avoir ses propres sources. Quoi qu'il en soit, le scénario qu'il a élaboré est vraisemblable, nullement contredit par ce que nous pouvons savoir de cette période critique, à l'exception peut-être de quelques détails mineurs.

Une autre constatation s'impose à la lecture de ces textes : Francs et Vikings avaient l'expérience les uns des autres. Le chef viking semble ne rien ignorer de la civilisation franque. Il connaît bien la géographie de la *Francia* après une trentaine d'années d'expéditions, même si l'on repousse de plusieurs années la date (876) de son arrivée en Neustrie. Il sait que la Flandre est terre de marécages. Une longue familiarité avec l'archevêque de Rouen l'a sans doute initié aux us et coutumes carolingiens : l'archevêque semble lui servir souvent de conseiller personnel dans les moments importants. Quand le messager de Robert propose son *amicitia*, Rollon consulte Francon en même temps que ses compagnons : « *consilio Franconis episcopi suorumque comitum (Rollo) dixit...* » Il a si bien compris la valeur absolue d'un serment religieux effectué selon le rite chrétien qu'il exige du roi, des comtes, des évêques et des abbés un engagement sur

la foi chrétienne, assurant que le territoire concédé ne sera jamais remis en question.

Le Rollon de Dudon serait donc un Viking déjà bien intégré dans le monde franc. Il ne lui manquait plus que la cession officielle d'un territoire, dont il occupait une partie depuis longtemps déjà, et l'affirmation de sa primauté personnelle sur les autres Vikings. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte marque l'aboutissement d'un long processus de conflits et d'accords locaux, comme celui qui a lié l'archevêque de Rouen à Rollon dès son arrivée<sup>13</sup>.

## ROBERT, LE MARQUIS DE NEUSTRIE

Selon Dudon, Robert, le marquis de Neustrie, occupe une position originale sur l'échiquier politique de la *Francia* : Robert ne fait pas partie du conseil des Francs, il doit s'imposer lui-même pour s'insérer dans le jeu des négociations entre Vikings et Francs. On retrouve cette information dans de nombreuses sources. À partir de 898, le roi Charles le Simple est contraint de reconnaître à Robert des pouvoirs quasi royaux et, en particulier, un commandement militaire entre la Seine et la Loire, avec le titre de *marchio*. Au début du x<sup>e</sup> siècle, seuls font hommage au roi les princes fixés entre Seine et Meuse : la Neustrie et la Bourgogne sont déjà devenues des quasi *regna*<sup>14</sup>. Mais l'attaque de 910-911 lancée par Rollon et les Vikings sur Chartres, Bourges et Auxerre contraint Robert, Richard de Bourgogne et Èbles de Poitiers à réunir leurs forces pour arrêter ces bandes vikings, regroupement dont le roi et ses vassaux étaient incapables. Ce sont les princes indépendants qui organisent l'opposition aux Vikings et

non le roi carolingien avec ses vassaux. Après la victoire de Chartres, le 20 juillet 911, le marquis Robert peut légitimement intervenir dans un traité qui concerne également le marquisat de Neustrie, puisque – comme on le sait – la terre concédée à Rollon sera en partie prélevée sur celle de Robert<sup>15</sup>. Mais il faut attendre 936 pour que l'héritier de Robert, Hugues le Grand, devienne effectivement *dux Francorum*, titre que Dudon accorde à Robert dès 911<sup>16</sup>. Quant au baptême de Rollon, il ne fait aucun doute qu'à cette occasion le duc de Neustrie fut le parrain du chef viking : le nom de « Robert » que porte Rollon après son baptême et que l'on trouve dans des chartes, authentifie ce parrainage<sup>17</sup>.

Dudon suggère que le roi et le duc se disputaient l'appui de Rollon, qui pouvait apporter un surcroît considérable de puissance. Tel est l'argument avancé par les Francs dès les débuts du projet de concession territoriale : « Tu pourras grâce à lui écraser ceux qui te résistent et qui se révoltent contre toi. » Comme Flodoard l'évoque souvent, les princes territoriaux et même le roi de France faisaient souvent appel aux bandes vikings pour abattre leurs adversaires francs et pour diriger les opérations de pillage vers leurs territoires.

Ce traité de Saint-Clair-sur-Epte s'inscrit dans une longue tradition : il était fréquent, en effet, de mettre un terme à des situations conflictuelles et d'instaurer une paix durable par l'établissement d'un pacte, d'un traité ou d'une alliance<sup>18</sup>. L'empereur de Byzance Léon, en 777, avait conclu une alliance avec le chef bulgare Telerig, en lui imposant le baptême et le mariage avec une cousine de l'impératrice Irène. L'empereur Louis le Pieux avait concédé à Harald Klak le comté de Rüstringen, en 826, en exigeant sa

conversion à la foi chrétienne. En Angleterre, Alfred le Grand avait contraint, en 878, le Danois Guthrum à faire la paix et à se convertir au christianisme. En 896, le roi Charles le Simple avait arrêté les exactions du chef viking Hundi en faisant alliance avec lui et en l'obligeant à se faire baptiser : mais cette entente avait provoqué la condamnation de Foulques, l'archevêque de Reims. Or, en 911, l'archevêque de Rouen et le roi Charles le Simple étaient en plein accord pour conclure un pacte avec Rollon, qui leur semblait, il est vrai, déjà bien intégré à la culture franque.

## CONCLUSION

Cet examen du récit de Dudon nous conduit, au-delà des affirmations, déductions et hypothèses émises, à poser la question de la valeur de son témoignage comme historien. Bavardage sans intérêt, légendes inventées de toutes pièces, comme l'ont affirmé certains historiens modernes ? Témoignage intéressant quand il est confirmé par d'autres sources, comme objectent d'autres historiens, même si l'auteur reconstruit le passé en fonction du présent ?

Il faut considérer le témoignage de Dudon dans sa globalité pour en déceler la cohérence interne et pour en apprécier la structure, tout en le confrontant soigneusement avec les autres sources que nous possédons. Dudon, ne l'oublions pas, est tributaire de ses propres informations, écrites et orales. Comme l'a judicieusement remarqué F. Lifshitz, les dates (876 et 912) données par Dudon ont vraisemblablement été empruntées à deux récits de transport de reliques aujourd'hui perdus<sup>19</sup>. Non seulement l'historien lui-même

peut se tromper, mais ses sources, orales ou écrites, ne sont pas toujours exemptes d'erreurs. Reste que les découvertes archéologiques (notamment à Rouen et à Fécamp) constituent très souvent une confirmation de ses propos.

Les modèles historiographiques poussent à construire un récit dramatique qui sacrifie les détails vrais à la vérité d'ensemble. Les dates et les grands repères spatio-temporels, dont nous avons l'habitude d'user de nos jours, sont des informations qu'il considère comme accessoires. La dramatisation du récit en épisodes cohérents conduit l'historien à bouleverser la chronologie, à hiérarchiser les événements et les circonstances et à regrouper des faits identiques. Ainsi, relatant le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Dudon a recomposé les discours en rassemblant en une seule prise de parole les argumentations de plusieurs acteurs. Par goût de la dramatisation et souci de la mise en scène, il a longuement décrit la chute du roi à la fin de la cérémonie, et à coup sûr amplifié cet épisode – qui fut peut-être mineur et anecdotique (si même il eut lieu) –, car il révélait parfaitement l'état d'esprit de Rollon concernant les formes de soumission au roi de France. Ainsi se trouvent hiérarchisés et intégrés à un schéma rendu cohérent les divers éléments de la narration : discours, péripéties, descriptions.

Dudon écrit pour la cour de Normandie de la fin du x<sup>e</sup> siècle : l'histoire qu'il propose répond-elle pour autant aux exigences historico-politiques de ce début du xi<sup>e</sup> siècle, comme certains critiques pertinents l'ont affirmé ? C'est évident. P. Bauduin l'a clairement montré, le récit de Dudon satisfait un besoin d'histoire qui doit s'analyser en fonction du moment où l'auteur compose son œuvre. Qu'il y ait nécessité de mémoire et affirmation d'une histoire

originale, nul ne saurait en douter. Mais il ne faudrait pas en déduire que Dudon n'a fait que chercher dans le passé une justification aux prétentions politiques des ducs normands des années 990-1025. Tout prouve qu'il a essayé, avec son peu de moyens, de reconstituer l'histoire véridique des origines de la Normandie. Qu'il ait commis des anachronismes par ignorance, c'est vraisemblable ; qu'il ait commis des anachronismes par souci artistique, c'est certain. Mais l'*Historia Normannorum* constitue le témoignage d'un historien qui a voulu, par-delà ses choix historiographiques, tenter de trouver un sens (théologique) à l'établissement des Vikings en *Francia* en reconstituant le plus fidèlement possible l'histoire des origines du duché. L'action de la Providence divine ne peut se lire qu'à travers le récit précis et véridique des événements.

Certes, ses goûts littéraires et son désir de valoriser le lignage de Rollon l'ont entraîné vers une « déformation » historique ; mais la recherche d'une théologie de l'Histoire, où prime l'action de la Providence divine, l'a tenu dans un souci permanent d'authenticité et de vérité.

### **Discours et rapports lors des négociations selon Dudon de Saint-Quentin, II, ch. 25 - 29**

- 1 **Franci** > **rex**
- 2 **Rex** > **Franci**
- 3 **Franci** > **rex**
- 4 *Rex* > *Franco*
- 5 **Franco** > **Rollo**
- 6 *Rollo* > *Daci*
- 7 **Daci** > **Rollo**
- 8 *Rollo* > *Franco*
- 9 **Franco** > **Franci et rex**
- 10 *Franci et rex* > *Franco*
- 11 *Franco* > *Rollo*
- 12 *Rollo* > *Daci*
- 13 *aliquis* > *Robertus*
- 14 *Robertus* > *nuntius*
- 15 **nuntius** > **Rollo**
- 16 **Rollo** > **nuntius**
- 17 *nuntius* > *Robertus*
  
- 18 *Rollo* > *Franco*
- 19 **Franco** > **rex**
- 20 **Franci** > **rex**
- 21 *rex* > *Franco*
- 22 *Franco* > *Rollo*
- 23 *Rollo* > *Franco*
- 24 *Franco* > *rex*
- 25 *rex* > *Franco*
- 26 *Franco* > *Rollo*
- 27 *Rollo* > *Franco*
- 28 *Franco* > *rex*
- 29 *Franco et Robertus* > *Rollo*
- 30 **Franci** > **Franci**
- 31 *Franci* > *Rollo*
- 32 *Rollo* > *rex*
- 33 *rex* > *Rollo*
- 34 **episcopi** > **Rollo**
- 35 **Rollo** > **episcopi**
- 36 *Franci* > *Rollo*
- 37 *Rollo* > *miles*
- 38 **Franci et rex** > **juraverunt**

Ce schéma montre l'importance des négociations entre les deux parties : figurent **en gras** les discours rapportés, en italique les

discours évoqués par Dudon.

## CHAPITRE 5

# La difficile conversion des Vikings au christianisme

---

La conversion au christianisme n'est pas une des clauses du traité, mais elle en conditionne la réussite, aussi bien pour Rollon que pour les Francs. Comme l'avait déclaré l'archevêque de Rouen – « Si tu deviens chrétien, tu pourras connaître la paix aujourd'hui et à l'avenir<sup>1</sup> » –, la conversion était pour les Francs le gage que les Vikings respecteraient désormais les églises, et pour les Vikings l'assurance d'une paix réelle et définitive. Le baptême de Rollon et de ses compagnons eut lieu quelque temps après. La cérémonie n'avait sans doute pas la même signification pour les Francs et pour les Vikings

Dudon n'est pas prodigue d'informations précises. En 912, l'archevêque « Francon<sup>2</sup> » baptisa le chef viking Rollon, qui, au sortir des fonts baptismaux, reçut de son parrain son nouveau nom chrétien : Robert. Puis Rollon ordonna à ses compagnons ainsi qu'à

l'armée de se faire baptiser et de suivre une instruction sur la foi chrétienne.

Dans la semaine qui suivit, il demanda à l'archevêque de lui désigner sur sa terre les églises les plus vénérables. Francon lui dit alors<sup>3</sup> :

Ce sont les églises de Rouen, de Bayeux et d'Évreux, qui ont été dédiées à sainte Marie, la Vierge et Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ. Une église, édifiée sur un mont au péril de la mer, a été dédiée à l'archange Michel, le gardien du Paradis. Dans le faubourg de cette cité, il y a un monastère consacré au nom de saint Pierre, le prince des apôtres ; c'est en ce lieu que reposait le vénérable archevêque de cette ville, qui répondait au nom d'Ouen et qui s'imposait de façon extraordinaire par ses vertus et ses miracles : on l'a emporté en France, par crainte de ta venue. À Jumièges, où tu as abordé il y a peu de temps, il y a un édifice favorisé par les mérites de saint Pierre, le Porte-clés du Royaume céleste. Beaucoup d'autres églises sont placées sous ton autorité, mais celles-là sont les plus remarquables.

Robert décida alors de faire des dons importants à ces sanctuaires, avant de répartir la terre entre ses principaux lieutenants. Pendant l'octave de son baptême, vêtu de l'habit blanc des néophytes, il effectua les donations suivantes :

- le 1<sup>er</sup> jour, une terre très importante à la cathédrale Notre-Dame de Rouen, pour qu'elle soit possédée à perpétuité par les chanoines ;
- le 2<sup>e</sup> jour, une terre à la cathédrale Notre-Dame de Bayeux ;
- le 3<sup>e</sup> jour, une terre à la cathédrale Notre-Dame d'Évreux ;
- le 4<sup>e</sup> jour, une terre à l'église Saint-Michel, « qui est entourée par les eaux déchaînées de la mer à intervalles réguliers, selon le cours de la lune dont la croissance est réglée par le nombre sept » ;
- le 5<sup>e</sup> jour, une terre à l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Ouen de Rouen ;
- le 6<sup>e</sup> jour, une terre à l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Aycadre de Jumièges ;
- le 7<sup>e</sup> jour, il donna Berneval avec toutes ses dépendances à Saint-Denis.

Dudon savait que le baptême n'était pas synonyme de conversion et qu'on ne devenait pas un chrétien authentique en sortant de la cuve baptismale. Or, il ne s'étend pas sur cette conversion qui, nous le savons par d'autres sources, fut longue et difficile.

Le baptême n'est pas un acte isolé ; il fait partie d'un ensemble de gestes et d'engagements qui scellent des alliances entre des princes chrétiens et des païens : échanges d'otages, concession de terre, mariage avec une princesse chrétienne, présence d'un parrain. En outre, le baptême n'a pas la même signification pour les chrétiens et pour les païens<sup>4</sup>.

Pour les chrétiens, en effet, le baptême du chef viking apporte un surcroît de prestige à celui qui, duc, roi ou empereur, a remporté la victoire sur le champ de bataille. Protecteur officiel de l'Église, le prince confirme ainsi aux yeux de son peuple sa fonction de défenseur de la foi chrétienne. Par le baptême du chef viking, il établit un lien personnel avec le nouveau baptisé, qui devient le plus souvent un allié, entraînant des obligations réciproques : la parenté spirituelle qui lie le parrain au baptisé relève d'ailleurs plus d'un lien d'égalité que de soumission. Le baptême n'est pas seulement une arme religieuse qui met l'Église à l'abri des pillages et des raids, c'est aussi une arme politique dans la mesure où le chef converti renforce la puissance militaire du prince chrétien. C'est d'ailleurs ce dernier argument que les Francs présentent au roi Charles le Simple pour le décider à traiter avec Rollon.

Pour les chefs païens, en revanche, le baptême n'a pas la même portée idéologique. Il peut apparaître aux chefs vikings comme le moyen de s'intégrer à un modèle politique et religieux dont ils ont découvert avec le temps les subtilités. Il est aussi un acte fondateur de prestige, puisque le parrainage et le mariage avec une princesse aristocratique faisaient entrer le nouveau baptisé dans un lignage comtal ou royal. Le chef viking considère le baptême comme le moyen de se concilier le clergé et le peuple chrétien. Pourtant le baptême peut aussi être perçu comme un échec personnel, dans la mesure où il est imposé au lendemain d'une défaite, par exemple celui du Danois Guthrum après la défaite d'Eddington en 878. En outre, en acceptant le baptême et en l'imposant à tous ses hommes, le chef viking prend le risque de perdre son autorité, car il renonce aux traditions religieuses qui la fondaient – et encore plus si certains

groupes refusaient de l'imiter. On comprend dès lors que les lendemains du baptême n'aient pas comblé tous les espoirs que celui-ci avait fait naître dans les deux camps.



IL REÇOIT UNE PART DE LA NEUSTRIE.  
C'EST UN GRAND ORGANISATEUR.  
ICI : ROLLON BAPTISÉ ROBERT

Fig 14 – Le baptême selon la Tapisserie de Rollon

On constate dans l'Empire carolingien deux réactions distinctes à l'égard du baptême des chefs vikings. Certains, les plus nombreux, qui considéraient volontiers les Vikings comme des pirates sans foi ni loi, voire comme des êtres diaboliques, s'opposèrent à ces conversions plus ou moins forcées. Les autres, désarmés par les raids incessants, préférèrent traiter avec ces hommes venus du Nord, croyant que le baptême contribuerait à les rendre plus pacifiques. En 862, Charles le Chauve invite le chef viking Weland à se convertir : celui-ci se fait baptiser avec sa femme, ses fils et tous ses hommes. Les sceptiques, parmi lesquels Hincmar, l'un des auteurs des *Annales de Saint-Bertin*, croient à une ruse des Vikings plutôt qu'à un changement de vie, de religion et de culture. Les faits leur donnent raison : l'année suivante, deux des Vikings baptisés se révoltent contre le roi<sup>5</sup>. En 897, Charles le Simple tente d'éliminer le roi Eudes, mais, comme les grands du royaume l'ont abandonné, il s'entend avec un chef viking, Hundi, et noue une alliance avec lui : Hundi se fait baptiser et c'est Charles en personne qui est son parrain. Foulques, archevêque de Reims, s'indigne d'une telle alliance et menace d'excommunier le roi pour s'être associé à des païens<sup>6</sup>. En 911, la situation a changé, puisque l'archevêque de Rouen et sans doute celui de Reims, Hervé, soutiennent le projet d'alliance entre les Francs et Rollon. Quoi qu'il en soit, la conversion ne se résuma jamais à une simple cérémonie, comme le laisse penser Dudon.

En effet, l'archevêque de Rouen, Gui, écrivit vers 912-914 une lettre à Hervé, archevêque de Reims et chancelier du roi Charles le Simple, pour lui demander des conseils sur la conduite à adopter à l'égard des Vikings convertis depuis peu. Cette lettre a disparu, mais la réponse d'Hervé a été conservée, contenant évidemment des

références aux problèmes soulevés par Gui dans sa missive. En outre, Hervé avait consulté le pape Jean X pour préparer précisément les réponses qu'il devait donner à l'archevêque de Rouen. Nous disposons également de la lettre que le pape Jean envoya à Hervé, avec tout un dossier sur la conversion des païens. Ces documents nous éclairent sur le comportement des Vikings après leur conversion.

Si l'archevêque de Rouen et les autres clercs avaient pensé que la cérémonie transformerait ces néophytes, ils comprirent très vite que le baptême n'était pas le sacrement magique capable en un instant de faire d'un païen un authentique chrétien. D'après le témoignage d'Hervé, l'archevêque de Rouen constata très vite que les Normands quoique baptisés continuaient à vivre comme des païens, que certains maltrahitaient des clercs et qu'ils mangeaient des viandes d'animaux immolés à des divinités païennes. L'archevêque, indigné de voir que certains convertis tuaient des chrétiens et même des prêtres, prit le parti de rebaptiser certains Vikings retournés visiblement au paganisme. Il s'interrogeait, le cas échéant, sur la sanction à imposer à ces hommes qui, baptisés, voire rebaptisés, étaient revenus à leurs anciennes pratiques<sup>7</sup>. Lors du concile de Trosly, en 909, avant la conversion en masse des Vikings de Neustrie, l'assemblée avait déjà prévu des sanctions lourdes en cas de réapparition du paganisme, contre « ceux qui retournent à leurs idoles, tels des porcs à leur borbier et des chiens à leur vomit<sup>8</sup> ». Ne devaient-elles pas être appliquées à ces Vikings qui trahissaient leurs engagements ? Adhémar de Chabannes, lui, évoque même un Rollon qui, à l'heure de sa mort, aurait « sacrifié des prisonniers en l'honneur des dieux qu'il vénérât » et qui, dans le même temps, aurait « fait distribuer dans les églises un poids d'or considérable en l'honneur du vrai Dieu au nom

duquel il avait reçu le baptême<sup>9</sup> ». Cet appel à l'archevêque Hervé révèle le désarroi de l'Église de Rouen devant la conversion des Vikings. Dudon n'évoque aucun de ces problèmes. Tout se serait parfaitement passé, sans heurt. Même constat à la lecture de l'*Histoire de l'Église de Reims* de Flodoard et des *Histoires* de Richer, œuvres rédigées dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle.

Avant de répondre à la lettre de l'archevêque de Rouen, Hervé préféra demander l'avis et les instructions du pape Jean X (914-928), qui lui fit remettre un dossier complet sur la tradition de l'Église concernant la conversion des païens<sup>10</sup>. La réponse de l'archevêque de Reims Hervé en devient un véritable traité sur l'attitude à adopter à l'égard des Vikings nouvellement convertis.

– Le baptême doit être considéré comme l'amorce de la foi et le début d'une longue évolution, non un acquis définitif. Même après leur baptême les Vikings demeurent « des gens sauvages même s'ils sont tournés vers la foi » (*rudes ad fidem*), ce sont en quelque sorte de « jeunes recrues » (*tyrones*) en marche vers une authentique conversion.

– Alors que l'archevêque de Rouen considérait les défaillances des nouveaux convertis et le retour à des usages et des comportements païens comme des sacrilèges méritant de lourdes sanctions, comme l'y incitait le concile de Trosly, Hervé explique ces défaillances par la difficulté à devenir un chrétien authentique : elles font partie de tout itinéraire de conversion et appellent à la tolérance.

– Il ne faut donc pas imposer aux Vikings un fardeau qu'ils sont incapables de supporter ; si l'on exige d'eux des efforts trop grands, on les repousse vers le paganisme. Il faut adapter la pédagogie de la conversion aux possibilités de chacun. Le Viking converti est

semblable à une petite plante sur laquelle l'archevêque doit veiller pour qu'elle puisse croître.

De ce fait, la conversion des Vikings exige au préalable, selon Hervé, une conversion des Francs eux-mêmes, qui doivent prendre conscience que long et difficile est le chemin qui conduit à une foi authentique. Les clercs de Rouen doivent comprendre que le baptême n'a pas le pouvoir de transformer subitement le cœur du nouveau converti lors de la cérémonie, mais qu'il n'est que le premier temps d'une conversion véritable et la première étape d'un long cheminement.

Pour étayer ses arguments, Hervé utilise le dossier que lui a envoyé le pape Jean. Ce dossier est une synthèse de l'histoire et de la tradition de l'Église en matière de conversion. Le premier exemple évoqué relate une expérience conduite par saint Jean l'Évangéliste, selon le témoignage d'Eusèbe de Césarée. Saint Jean confie la conversion d'un jeune homme à l'évêque d'Éphèse. Celui-ci le baptise, « confiant dans la grâce dont le jeune homme est désormais pourvu » et le laisse livré à lui-même, sans aucun soutien. Le nouveau baptisé retombe bientôt dans ses erreurs et connaît une déchéance totale. Quand l'Évangéliste revient à Éphèse, il apprend ce qu'est devenu le jeune homme, le recherche et le retrouve. Plein de compassion et de miséricorde, il l'accompagne dans ses efforts pour revenir peu à peu à une vie vertueuse.

Ainsi Hervé passe en revue l'histoire des grands convertis à la foi chrétienne avec une mention particulière pour l'empereur Constantin et le Franc Clovis. Puis il énumère les décisions prises par des assemblées d'Église (conciles et synodes) sur l'attitude à adopter à

l'égard des convertis, notamment ceux qui retombent dans leurs anciennes erreurs.

Voilà comment réagirent les archevêques et les clercs de Rouen dans la longue et délicate conversion des Vikings installés sur le sol de la future Normandie. Des difficultés et des inquiétudes, Dudon ne souffle mot. Non parce qu'il veut cacher la réalité, mais par ignorance de ces faits lointains. Flodoard et Richer, pourtant liés avec l'archevêché de Reims, ne font aucune allusion à cette pédagogie de la conversion, qu'Hervé avait longuement explicitée dans des documents dont ils disposaient encore. Dudon a connu un fait similaire, qui remonte aux années 965-966, lorsque le duc Richard I<sup>er</sup> a fait appel à des bandes vikings pour s'opposer au roi Lothaire et au comte Thibault de Blois. Après avoir dévasté le centre de la France, entre Seine et Loire principalement, le duc Richard accepta enfin de faire la paix avec les Francs ; mais les Vikings n'avaient nullement l'intention de repartir, ils voulaient continuer leurs fructueux pillages. Malgré ses plaidoyers, Richard ne put leur faire entendre raison <sup>11</sup> :

Si vous voulez accepter mes conseils, je vous ferai d'abord baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous ferai ensuite connaître par la prédication des évêques le contenu de la foi chrétienne ; enfin, je vous enrichirai par de généreux présents et par des bénéfices considérables, qui vous permettront de vivre [...].

Une large proportion de Vikings, refusant le baptême, quittèrent la France sur des navires chargés de victuailles, pour aller piller et

dévaster l'Espagne. Dudon ne dit rien de ceux qui acceptèrent le baptême, comme si la cérémonie avait tout naturellement transformé ces Vikings en authentiques chrétiens.

## CHAPITRE 6

# L'installation des Vikings en Normandie

---

L'établissement des Vikings en Normandie se déroula en plusieurs vagues : certains s'étaient installés bien avant le traité de 911 ; d'autres arrivèrent encore après cette date. Tous participèrent à la fondation d'une principauté que l'on appela très tôt le duché de Normandie. Il se trouve que peu de vestiges archéologiques attestent leur présence, à la différence de ce qu'offrent les autres colonies scandinaves, où pourtant les Vikings se sont installés de façon plus éphémère.

### **Le maigre bilan archéologique**

Le bilan des vestiges archéologiques, en effet, est vite établi. Près de Pîtres, en 1865, on découvrit des ossements humains, des fragments de poterie et deux fibules en bronze : il s'agissait de la

sépulture d'une femme viking. Ces deux broches, qui servaient à fixer le tablier des femmes, sont de forme ovale et portent une ornementation zoomorphe sur fond d'entrelacs. Ce sont les deux seuls bijoux scandinaves retrouvés en Normandie. Des dragages de la Seine remontèrent plusieurs armes vikings : une épée et deux haches du x<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une épée anglo-saxonne, dont se servaient également les Danois. Ces armes furent retirées du fleuve à hauteur de l'abbaye de Saint-Wandrille, et entre Rouen et Elbeuf, là où les contacts entre Vikings et Francs furent le plus nombreux. Des deux haches en fer, l'une date de la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle et la seconde du début du x<sup>e</sup> siècle. On doit ajouter à ces armes deux pendentifs en forme de marteau de Thor : il s'agit d'une amulette attestant la croyance en la toute-puissance du dieu Thor, qui avait vaincu les Géants avec son marteau.

À ce matériel assez pauvre s'ajoute un trésor viking, découvert en 2007 à Saint-Pierre-des-Fleurs, près d'Elbeuf, dans l'Eure. Ce trésor comprend deux monnaies carolingiennes (l'une du roi Charles le Chauve vers 864, la seconde du roi Eudes vers 888-893), neuf pièces anglaises, imitations assez grossières de monnaies frappées par le roi Alfred le Grand, un dirham du calife al-Mutamid (870-892) et neuf fragments de lingots. Ce trésor aurait vraisemblablement été constitué dans les années 895-900<sup>1</sup>.

Des fouilles de 1989 ont apporté des précisions complémentaires. Lors des travaux effectués dans la cité de Rouen, Jacques Le Maho a retrouvé la trace d'un incendie important qui coïncide avec celui détecté sur le site de l'abbaye de Jumièges. Ces vestiges confirment les sources écrites rapportant qu'une bande viking aux ordres d'Oskar

remonta la vallée de la Seine en mai 841, pilla Rouen et l'incendia le 14 mai, puis accomplit les mêmes exactions à Jumièges le 16 mai.

D'autres recherches effectuées en 1983-1984 ont montré que le Hague-Dike, qui porte un nom viking (le rempart *diki* du promontoire *haka*), n'est pas un ouvrage viking. On savait déjà par les fouilles de Michel de Bouïard et de Hölger Arbman que cette levée de terre, qui mesurait à l'origine 10 mètres de haut, 10 à 15 mètres de large et qui s'étendait sur une longueur de 2 700 mètres, était un ouvrage remontant à la préhistoire.

Il est possible que les Vikings se soient servis de cet ouvrage qui leur procurait un refuge de 3 500 hectares, et qu'ils l'aient aménagé. Mais rien n'est moins sûr, puisque les fouilles les plus récentes n'ont mis au jour aucun vestige nordique. La seule empreinte scandinave sur le Hague-Dike est celle de son appellation, qui, elle, est bien viking.

## **L'abondant matériel linguistique**

Les arguments de nature linguistique (noms de lieux et de personnes) sont, en revanche, beaucoup plus probants et permettent même de connaître les différentes zones d'implantation scandinave en fonction de l'origine des migrants. Adigard des Gautries, qui a effectué d'importants travaux sur la toponymie (noms de lieux) et sur l'anthroponymie (noms de personnes), a dénombré 83 noms d'homme et 3 seulement noms de femmes (Gerloc, Gonnor, Tove).

On peut en déduire que ces nouveaux venus ont pris femme parmi les indigènes franques, qui étaient chrétiennes<sup>2</sup>.

## LES PHASES DE MIGRATION

La majorité des Scandinaves étaient des Danois, qui occupèrent toute la Normandie, tandis que des Norvégiens préférèrent s'établir à l'ouest de l'Orne, et plus particulièrement dans le nord du Cotentin. Mais ce peuplement ne s'est pas réalisé du temps de Rollon. Il est impossible de distinguer entre les Scandinaves qui faisaient partie des contingents de Rollon et ceux qui sont venus avant ou après 911.

Bien des colons se sont établis en Neustrie au x<sup>e</sup> siècle, avant le traité de 911. Dès 841, se produisirent de nombreux raids : même si ces envahisseurs scandinaves cherchaient au début de l'or et de l'argent, puis la remise de tributs, il n'est pas impossible que certains aient déjà choisi de demeurer sur place. À partir des années 890, pour la plupart des bandes vikings, la priorité était d'obtenir des terres.

Après la cession de la basse Seine à Rollon et à ses hommes, qui à coup sûr constituèrent une population importante, sans qu'il soit possible de la chiffrer, d'autres Vikings débarquèrent en Neustrie. Ainsi, en 918, comme nous l'apprend la *Chronique anglo-saxonne*, l'armée d'un certain Thorketil, qui s'était d'abord fixée en Angleterre dans les Midlands, passa en Gaule et vint s'installer au sud du Bessin, entre le Cinglais et la région de Tilly-sur-Seulles. Lucien Musset a constaté que de nombreux toponymes scandinaves furent créés autour des paroisses qui, elles, conservèrent leur nom roman : ainsi,

autour de Fontenay-le-Pesnel (près de Tilly-sur-Seulles), il a relevé sept microtoponymes d'origine nordique (Hotot, Hatelonde, La Londe, Boislonde, Le Petit Tot, Enquetot, Lintot). Il est probable que d'autres bandes vikings ont agi de même et qu'elles se sont installées dans des régions échappant encore au contrôle de Rollon.

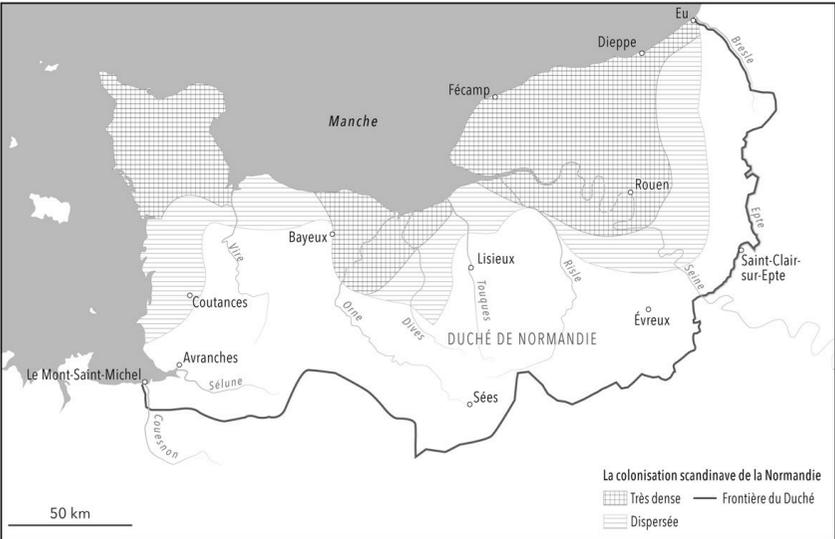


Fig. 15 – Carte de la colonisation viking en Normandie

Après la mort de Guillaume Longue Épée, en 942, les Normands, menacés par le roi Louis IV d’Outremer et par Hugues, marquis de Neustrie, firent appel au roi du Danemark, Hagrold, qui débarqua avec son armée dans l’estuaire de la Dives. Dudon, qui rapporte

l'événement, précise que des contingents du Bessin et du Cotentin vinrent le rejoindre. Ces contingents étaient sans doute composés de Nordiques, déjà établis depuis longtemps dans le pays, qui s'associèrent aux Normands de la Seine contre la grave menace franque. Après la victoire remportée par cette coalition de Scandinaves sur les bords de la Dives, on peut supposer que des hommes appartenant à l'armée de Hagrold aient décidé de demeurer sur ces terres hospitalières. Guillaume de Jumièges évoque lui aussi l'appel au roi Hagrold, mais d'après lui ce roi se trouvait déjà à Cherbourg sans qu'il y eût, semble-t-il, de lien avec les difficultés créées par la succession de Guillaume Longue Épée.

Vers 960-962, le duc Richard I<sup>er</sup> fit appel à des contingents vikings pour s'opposer au roi Lothaire et au comte Thibault de Blois, qui avaient envahi la Normandie. Dudon raconte leurs dévastations dans le centre de la France au détriment des adversaires du duc Richard. Mais, une fois la paix rétablie, comme nous l'avons déjà noté, le duc Richard eut les plus grandes difficultés à arrêter ces raids meurtriers et à convaincre les Vikings soit de demeurer en acceptant le baptême, soit de partir sous d'autres cieux s'ils voulaient rester fidèles à leurs dieux. Un grand nombre d'entre eux acceptèrent de se convertir à la foi chrétienne et, ce faisant, furent admis à demeurer sur la terre normande.

## L'ORIGINE DES MIGRANTS

Parmi les colons scandinaves fixés en Normandie, peu venaient directement du Danemark ou de la Norvège. La majorité d'entre eux

avaient séjourné auparavant dans les îles Britanniques, en Écosse ou en Irlande, comme le montrent de nombreux indices linguistiques. D'après la densité des toponymes nordiques, ces Vikings ne se répartirent pas de façon uniforme dans toute la Normandie. Débarquant sur les côtes de Neustrie, ils remontèrent les fleuves navigables. Dans le Pays de Caux (à l'ouest d'une ligne Rouen/Dieppe) et dans la vallée de la basse Seine (jusqu'à l'Andelle), la présence danoise est importante. On rencontre également de nombreux toponymes dans le Roumois (vallée de la Risle) et la plaine du Neubourg, ainsi que sur la côte du Calvados (Bessin, basses vallées de la Dives et de l'Orne). Dans le nord du Cotentin, les toponymes attestent d'une forte colonisation norvégienne. Il apparaît ainsi que certaines régions de Normandie échappèrent à l'implantation massive de Vikings : Pays de Bray, Vexin, Mortainais, Avranchin, Pays d'Ouche et partiellement département de l'Orne.

1) Les **Danois**, en majorité, avaient commencé par s'implanter en Northumbrie, en Mercie et dans l'Eastanglia, sur un territoire qu'on appelle le *Danelaw*, « le pays de loi danoise ». Ces groupes n'étaient pas homogènes : aux Danois s'étaient joints Norvégiens, Suédois, Frisons et Anglais. Dudon raconte comment Rollon quitta l'Angleterre, deuxième étape de son itinéraire après les Orcades, avec ses hommes et de nombreux jeunes Anglo-Saxons « qui étaient devenus ses dépendants<sup>3</sup> ». Après leur débarquement à l'embouchure du Rhin, le roi d'Angleterre, Athelstan, lui envoya douze navires chargés de guerriers anglais pour lui venir en aide. C'est lors de son séjour dans l'île de Walcheren qu'il associa à son armée le Frison qui, lors de la bataille de Chartres, donna aux autres Vikings cernés par

l'armée franque le conseil salulaire. D'autres Frisons participèrent très probablement, sous les ordres de Rollon, aux expéditions de pillage.

Ces Anglais, membres de l'armée de Rollon, ne rentrèrent pas tous dans leur patrie et s'établirent en Neustrie, comme le montrent certains toponymes formés à partir de noms anglais du Danelaw :

- Brétantot (Manche), du nom anglo-saxon *Beorthstan*,
- Dénestanville (Seine-Maritime), du nom anglo-saxon *Dunstan*,
- Létantot (Seine-Maritime), du nom anglo-saxon *Aethelstan*,
- Omonville (Manche) et Osmonville (Seine-Maritime), du nom scandinave anglicisé *Osmund*,
- Ozeville et Ozouville (Manche), du nom scandinave anglicisé *Osulf*.

Nous connaissons les lieux d'implantation de Thorketil et de son armée, grâce à des termes de la vie agricole importés dans le vocabulaire local par les paysans anglais, dépendants ou esclaves de ce chef danois : *vindinc* (« endroit où l'on tourne la charrue »), *forlenc* (« lanière de terre »), *delle* (« portion de terre labourable »), *gare* (« pièce de terre triangulaire »), employés uniquement dans le Bessin et dans deux petites régions du nord du Cotentin.

La présence de colons anglais est confirmée aussi par les neuf pièces anglaises du trésor de Saint-Pierre-des-Fleurs, originaires du Danelaw, ainsi que par des épées d'origine anglo-saxonne retrouvées dans la Seine, avec les épées vikings.

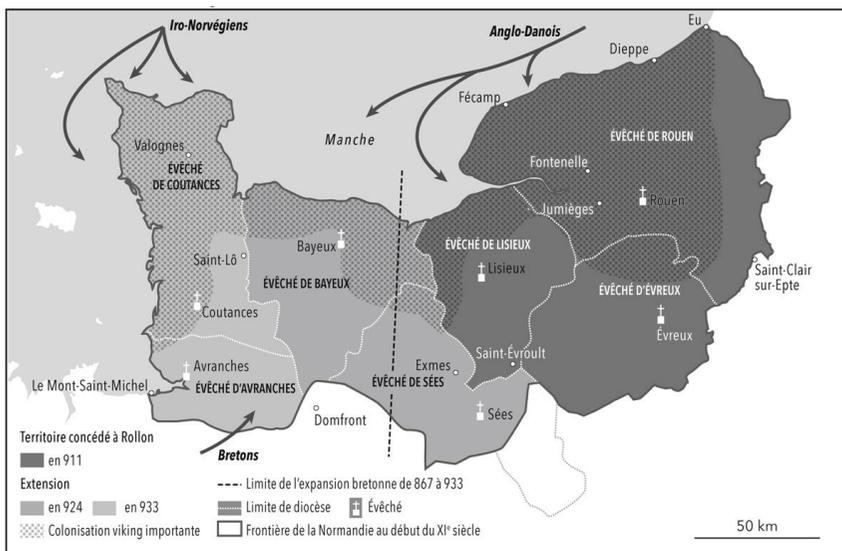


Fig. 16 – Carte de la formation de la Normandie au X<sup>e</sup> siècle

2) Les **Norvégiens**, quant à eux, avaient fait une longue escale dans les îles situées au nord de l'Écosse : Shetland, Orcades, Hébrides. Ils avaient pris pied très tôt en Irlande, dans l'île de Man et sur la côte occidentale de l'Angleterre, où ils se trouvèrent en contact avec la civilisation celtique. Eux aussi, comme les Danois, intégrèrent dans leurs armées des indigènes irlandais ou écossais. Tous ces Vikings s'établirent principalement dans le nord du Cotentin, en compagnie de colons irlandais ou écossais, ce que prouvent plusieurs toponymes formés à partir de noms de personnes d'origine celtique :

- Digulleville (Manche), du prénom irlandais *Dicuil*,

- Doncanville (Manche), du prénom irlandais *Duncan*,
- Quinéville (Manche), du nom écossais *Kined*,
- Néhou (Manche), du prénom celtique *Nial*,
- Le Mesnil-Patry (Calvados), Culey-le-Patry (Calvados), du nom *Patraic*,
- La Meurdraquière (Manche), Courtonne-la-Meurdrac (Calvados), du nom *Muirteach*.

Ces toponymes celtes se retrouvent latinisés dans de nombreuses chartes de l'époque ducale : Duncan, Muirtaech, Partraic, Nial sont transcrits sous les formes *Donecanus*, *Murdacus*, *Niellus* ou *Nigellus*, *Patricius*. Les émigrants des pays celtes continuèrent longtemps à donner à leurs descendants des noms de leur pays, qu'on rencontre encore dans des documents de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

## LES FORMES D'INSTALLATION

L'étude des toponymes donne des informations pertinentes sur les conditions d'installation des Vikings en terre de Neustrie. Ces toponymes sont formés sur trois modèles :

– Le toponyme est composé de deux éléments d'origine scandinave :

- Bricquebec (Manche), de *bekkr*, « ruisseau », et de *brekka* « pente »,
- Yquelon (Manche), de *eik*, « chêne », et de *lundr* « bois »,
- Oudalle (la « vallée des loups »), d'*úlfr*, « loup », et *dalr* « vallée ».

– Le toponyme est constitué d'un seul élément scandinave, soit un nom de personne, soit un terme géographique :

- Gonneville (Manche), du nom de personne *Gunni* avec suffixe roman *villa*,
- Herquemoulin (Manche), du nom de personne *Helgi* et du nom *moulin*.

– Le terme scandinave passé dans la langue française sert de toponyme ou de microtoponyme :

- La londe, de *lundr*, « bois »,
- Le Torp, de *torp* / *toft*, « terrain avec maison »,
- Le Homme, de *hómlr*, « îlot ».

Pour comprendre ce que fut le duché de Normandie après l'arrivée des Vikings, spécialement celle de Rollon, il faut rappeler que leur occupation de la terre ne fut jamais une colonisation. Ils n'imposèrent jamais leur langue, leurs lois, leurs coutumes et leur religion, comme ce fut le cas dans d'autres fondations scandinaves –

Orcades, Islande, Danelaw, véritables colonies nordiques. La Normandie fut, non un duché scandinave, mais un duché franc. Pour demeurer sur place, les nouveaux venus ont préféré s'intégrer complètement.

On ignore le nombre des hommes établis dans le duché : Ferdinand Lot avait proposé le chiffre de 2 000 à 3 000, ce qui est très peu en proportion d'une population indigène de 300 000 à 400 000 personnes. Même si ces données chiffrées s'approchent de la réalité, il faut tenir compte du fait que les Vikings ne se sont pas répartis uniformément sur tout le territoire du duché, mais seulement sur la partie de la Normandie tournée vers la Manche, au nord d'une ligne Granville / Falaise / Les Andelys / Eu. Tel est le premier enseignement donné par l'examen des toponymes d'origine nordique.

Ces Vikings, au fil de leurs arrivées, s'installèrent vraisemblablement dans les espaces laissés libres entre fermes et habitations. Ils mirent en valeur les zones restées en friche, soit parce que d'anciens occupants avaient disparu, soit parce que ces zones n'avaient jamais été exploitées. C'est pourquoi furent créés de nouveaux toponymes. Les plus nombreux (plusieurs centaines), notamment dans le Pays de Caux, le Roumois et le nord du Cotentin, sont ceux qui présentent un suffixe roman formé à partir du mot *villa*, signifiant à l'origine « domaine rural » : Acqueville (Manche), d'après l'anthroponyme danois *Aghi*, Auzouville (Roumois) et Ozeville (Manche), d'après l'anthroponyme scandinave *Ásúlfr*. Ces créations toponymiques ne désignent pas nécessairement des établissements identiques. Nous avons vu précédemment que les toponymes à caractère descriptif comme Caudebec (le « ruisseau froid ») et Quillebeuf (la « maison de la crique ») supposaient un peuplement de masse intervenu très rapidement : ils remplacèrent souvent des appellations franques ou gallo-romaines tout en révélant un véritable renouvellement de la population. Certains domaines, dont on connaît l'appellation d'époque franque, adoptèrent un nom nordique : *Monticellus* a été rebaptisé *Flottemanville* (Manche). Mais, généralement, les toponymes formés avec des anthroponymes nordiques s'expliquent par la présence d'un chef scandinave qui, s'étant vu attribuer un domaine tenu par des indigènes, a imposé son propre nom.

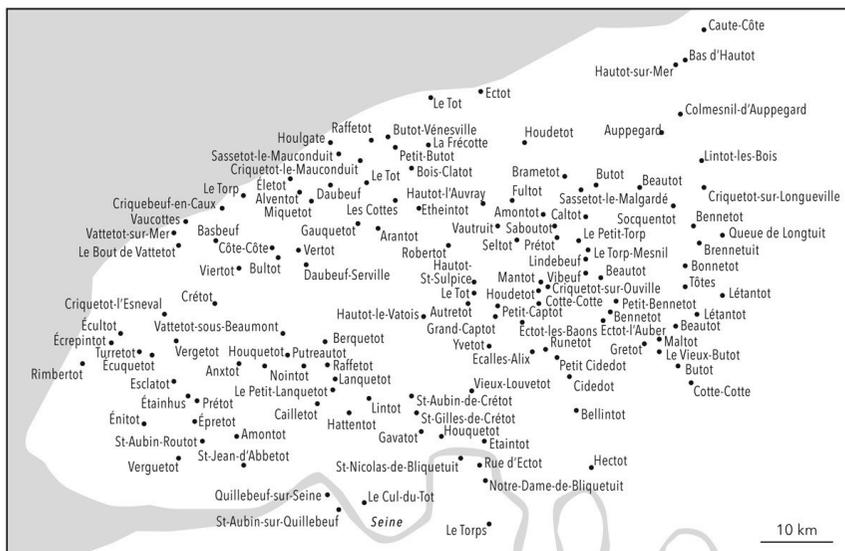


Fig. 17 – Carte du Pays de Caux avec les toponymes scandinaves décrivant l'habitat

À côté de ces formations en *-ville*, il existe des toponymes composés avec l'un des nombreux suffixes propres aux Scandinaves :

a) Certains reprennent des termes géographiques : *dalr*, « vallée », *lundr*, « bois », *bekkr*, « ruisseau », *flói*, « large estuaire », *hólmr*, « îlot » :

– **dal** (de *dalr*, « vallée ») qualifie des habitats dans le creux des vallées, comme Dieppedal (près de Rouen) et Dipdal (Manche),

signifiant « profonde vallée », avec l'adjonction de l'adjectif *djúpr* (« profond ») ;

– **londe** (de *lundr*, « bois ») se retrouve aussi bien seul dans le toponyme courant en Normandie, La Londe, qu'en composition, comme dans Yquelon (Manche), « bois de chêne », Boclon (Pays de Caux), « bois de bouleaux », ou Quokelunde, la forêt légendaire de Scissy, qui aurait été engloutie par un raz de marée avant la fondation du Mont-Saint-Michel ;

– **bec** (de *bekkr*, « ruisseau ») a donné des toponymes dans toute la Normandie : Robec (« ruisseau rouge » à Rouen), Bricquebec (Manche), Le Bec-Hellouin (Roumois), Orbec (Calvados) ;

– **fleur** (de *flói*, « large estuaire ») se reconnaît dans Honfleur (Calvados) « estuaire du tournant », Barfleur (Manche) « estuaire de la pointe » et Harfleur (Pays de Caux) « estuaire du pillage ou baie grise » ;

– **homme / hou** (de *hólmr*, « île, îlot ») a produit des toponymes comme Le Homme, Le Grand-Homme, Le Petit-Homme, Le Homme-Varaville (Calvados), et aussi Tatihou « île de Tathi », Quettehou, « île de Ketill », Néhou, « île de Niáll ».

b) D'autres se forment à partir des termes d'habitat rural, comme *toft*, « domaine rural avec son habitation », *torp*, « ferme isolée », *thveit*, « parcelle défrichée » :

– **tot** (de *toft*, « domaine avec sa maison ») a servi à la formation de quelque 300 toponymes dans le Pays de Caux, la vallée de la basse Seine et le nord du Cotentin, comme Appetot (Roumois), *d'epli*, « pomme », Seltot (Pays de Caux), de *selja*, « saule », Languetot (Pays de Caux), « grand domaine », Outot (Pays de Caux),

« domaine du loup », Hattentot (Pays de Caux), de l'anthroponyme *Hasteinn*) ;

– **torp** (de *torp*, « ferme isolée ») a connu un succès bien moindre, soit avec l'article Le Torp en Pays de Caux ou Le Tourp en Cotentin, soit en composition comme dans Saussetour (Cotentin), « ferme de Saxi » ;

– **tuit** / **-thuit** (de *theivt*, « défrichement ») s'est imposé dans les zones forestières de la Normandie orientale : A. K. Wagner a effectué l'inventaire des 87 toponymes existant en Pays de Caux, dans la vallée de la Seine et en Roumois alors qu'il n'y en a qu'un seul en Cotentin (Aubertuit). Comme pour Le Torp, les toponymes en *-tuit* se présentent le plus souvent sous la forme Le Thuit, Le Thuit-Anger, Le Thuit-Hingant, Le Thuit-Signol, mais également en composition comme dans Brennetuit, Monthuit ou Bracquetuit.

René Lepelley et Élisabeth Ridet ont consacré de nombreux travaux à la présence viking dans la presqu'île de La Hague. La navigation délicate et même dangereuse autour de la presqu'île explique pourquoi ces navigateurs donnèrent des noms à des rochers, des îlots et des criques servant de repères. Le parler local emploie toujours cette terminologie forgée par les navigateurs vikings :

– le terme *vik*, « baie », se retrouve dans Sulvy, Cary et Pulvy entre Goury et Omonville,

– le terme *nes*, « cap », a formé Nez-de-Jobourg, Pointe du Nez, Nez-Bayard,

– le terme *merki*, « repère », est à l'origine du nom Le Merquiet près de Querqueville,

– le terme *ras*, « courant », a donné le Raz Blanchard,

– le terme *grunnr*, « haut-fond », a formé La Grande-Grunne et La Petite-Grunne en face de Goury.

L'étude des toponymes de la presqu'île de La Hague révèle la manière dont les nouveaux venus se sont installés sans tenir compte de leurs origines. Dans le triangle formé à partir de la ligne Querqueville et Siouville, on dénombre 1 toponyme celtique (Digulleville), 6 toponymes anglo-saxons (Auderville, Pénitot, Biville, Brétantot, Équeurdreville et Flottemanville-Hague) et 14 toponymes scandinaves (Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Éculleville, Branville, Nacqueville, Tonneville, Ozouville, Teurthéville, Sotteville, Helleville, Quetteville, Touffréville). Ils constituent une image fidèle de ce que fut la diversité des bandes connues sous le terme générique de Vikings.

Les Vikings ont donc marqué profondément la terre normande de leur empreinte nordique. La Normandie porte encore aujourd'hui les traces de leur implantation pacifique. Aucun document n'évoque une rivalité entre ces nouveaux arrivants et les Francs, qui disposaient de leurs terres. Outre les espaces libres, bien des domaines avaient été abandonnés par les communautés monastiques et par les aristocrates francs. En revanche, les luttes dont parlent les sources écrites concernent des hommes venus du Nord, que l'ambition et la volonté de puissance incitaient à contrôler un territoire plus ou moins vaste et à soumettre des populations, qu'elles soient indigènes ou nordiques.

Les Normands du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle ignorent le plus souvent l'origine des noms de lieux où ils habitent, mais ils sont plus sensibles à l'étymologie de leurs noms de famille. Certains sont d'authentiques

anthroponymes d'origine scandinave, comme les Anquetil, Osouf, Osmond ou Aumont, Toustain, Thouroude ou Troude, Turgis, Turgot, Onfroy, Yver. Mais ces noms ne prouvent pas forcément une ascendance nordique, puisqu'ils furent très vite à la mode et donnés à des personnes d'origine franque. De plus, les Vikings recevaient à leur baptême un nom chrétien, comme Rollon, devenu Robert, et Gerloc, baptisée sous le nom d'Adèle. Un Martin ou Robert d'aujourd'hui peut avoir une ascendance scandinave plus authentique qu'un Osouf ou un Anquetil.

### Formations des toponymes d'origine nordique

#### 1) avec terme géographique

- *bec* < bekk, « ruisseau » : Bec-Hellouin, Orbec, Bricquebec, Caudebec
- *dalle* < dalr, « vallée » : Biédal, Verdal, Bricquedalle
- *londe* < lundr, « bois » : La Londe, Le Londel, Ecaquelon
- *homme* / *-hou* < holmr, « îlot » : Le Homme, Hommet, Robehomme, Tatihou, Néhou, Quettehou
- *hogue* < haugr, « élévation » : La Hogue, La Hogue
- *mare* < marr, « étang » : La Mare, Roumare, La Mare-Auger
- *fleur* < flói, « golfe » : Honfleur, Barfleur, Vittefleur
- *grune* < grunnr, « haut fond » : La Grune, Langrune, Lengronne
- *vic* < vik, « baie » : Pilvic, Houvic, Pirvic
- *raz* < ràs, « courant » : Le Raz, Le Raz-Blanchard
- *nez* < nes, « cap » : Nez-de-Jobourg
- *dik* < diki, « levée de terre » : Hague-Dick, Le Diguët

#### 2) terme d'habitat

- *tot* < toft, « ferme » : Le Tot, Routot, Hottot, Hattentot, Runetot

- **torp** < torpt, « hameau » : Le Torp, Clitourps
- **bu / bye** < byr, « village » : Tournebu, Bourguébus, Saint-Martin-du-But, Hambye
- **beuf** < buth, « cabane » : Quillebeuf, Cricquebeuf, Brébeuf, Elbeuf
- **tuit** < thevit, « défrichement » : Le Thuit, Le Thuit-Bénard / Simer, Blaquetuit

### 3) noms scandinaves + villa

Acqueville, Barneville, Branville, Colleville, Corneville, Flottemanville, Tourville, Touffréville, Trouville

### 4) présence celtique (iro-norvégienne)

anthroponymes : Donecan, Murdac, Néel, Patrick

toponymes : Digulleville < Diguil, Néhou, Culey-le-Patry, Le Mesnil-Patry, Courtonne-la-Meurdrac

L'influence scandinave se manifeste encore aujourd'hui dans la langue française : c'est principalement dans le lexique des termes en relation avec la mer et la vie maritime que la marque nordique est le plus évidente, tels les mots *vague*, *flot*, *quille*, *varech*, *cingler*, *équiper*, *crique*, *havre*, etc.

## L'héritage des Vikings dans la langue française

### Dans la langue quotidienne :

#### 1) L'héritage maritime :

vague, flot, raz (courant), nez (cap), havre, crique, crabe, homard, flie (patelle), lieu, orphie, hâ (chien de mer), marsouin  
mauve (mouette)  
varech, tangué  
flotte, quille, carlingue, étrave, agrès, hune, hauban, bouline, bâbord, tribord, beaupré, écoute, étui, élingue  
équiper, gréer, dégréer, cingler, arrimer, riper, sombrer, tanguer, guinder (hisser), hammer (ramer à reculons)

#### 2) La vie courante :

mare, londe (bois), delle (pièce de terre), acre  
duvet,  
hanter, flâner, regretter, éluger (fatiguer), gaber (plaisanter)  
mucre (moisi), rogue (hautin)

Cf. É. Ridel, *Les Vikings et les mots*, Paris, Éditions Errance, 2009.

Lors des célébrations du millénaire du traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 1911, on installa une pierre runique près de l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen, offerte par la fondation Carlsberg à la ville de Rouen.

Cette pierre est une copie d'une pierre de Jelling, au Danemark, érigée en 983 par le roi Harald à la Dent bleue en l'honneur de ses parents. Elle porte l'inscription suivante :

« Le roi Harald fit faire cette stèle pour Gorm son père et pour Thyra sa mère. Harald conquiert le Danemark entier et la Norvège et fit chrétiens les Danois. »



Fig. 18 – Copie de la pierre runique de Jelling (Danemark) offerte à la ville de Rouen



## CHAPITRE 7

# Les débuts difficiles du duché de Normandie : 911-933

---

L'intégration rapide et totale des Vikings à la civilisation franque est la clef de la réussite du duché, lequel va durer trois siècles (911-1204). Mais les rares informations que nous possédons sur les premières années de cette aventure normande montrent que les débuts furent difficiles.

### **L'intégration des Vikings au monde franc**

On peut s'étonner de la rapidité avec laquelle les Vikings se sont francisés, abandonnant leur langue, leurs coutumes et leur religion en une génération. Les documents d'époque révèlent pourtant, nous l'avons vu, que la conversion à la religion chrétienne avait été plus délicate et plus complexe qu'elle le semblait à la lecture de Dudon. L'adoption des coutumes franques et de la langue des indigènes dut

provoquer aussi certaines réticences, sinon des îlots de résistance. Un exemple significatif est celui du rebelle Riouf, qui reproche au fils de Rollon d'avoir une mère franque (Popa) et de chercher à pactiser avec les Francs, qui ne renoncent pas pour autant à les chasser de leur terre pour les renvoyer dans leur patrie d'origine. Quels que soient les aléas de cette intégration, les Vikings devinrent assez rapidement des Francs christianisés.

Plusieurs facteurs ont joué. Rollon et ses compagnons fréquentaient la France depuis près de trente ans. Ils avaient eu le temps d'en comprendre les coutumes et le fonctionnement des institutions, de saisir les subtilités des rapports entre le roi et les grands ainsi que les rivalités entre princes. En outre, Rollon et ses compagnons avaient vécu avec des concubines franques et, dès la première génération, le fils de Rollon comme les enfants des autres Vikings, élevés par leur mère franque, avaient découvert les dogmes et les rites de la religion chrétienne.

Acteurs majeurs, les archevêques de Rouen jouèrent un rôle essentiel. Dudon souligne la relation de confiance qui se serait établie très tôt entre eux et le chef viking : si le traité conclu entre Rollon et le roi de France put aboutir, ce fut grâce à l'archevêque, qui jouissait de l'estime des deux parties. Dudon insiste principalement sur les liens qui unissaient le prélat et le Viking. La conversion au christianisme, acquise progressivement, fut un facteur essentiel de pacification en facilitant le ralliement des cadres les plus dynamiques de la région et l'adhésion des populations indigènes.

## Survivances nordiques

L'intégration complète des Vikings n'empêcha pas le duché de Normandie de conserver quelques survivances de son origine nordique. Nous avons précédemment répertorié les noms de lieu et de personnes attestant de façon probante la présence de Vikings venant des pays scandinaves ou des colonies scandinaves comme le *Danelaw*. D'autres survivances se retrouvent notamment dans les activités liées à la mer et à la navigation.

Même si le droit adopté en Normandie est emprunté aux Francs, la tradition nordique s'est maintenue dans trois secteurs : le droit de la mer, le droit pénal et le droit de la famille. Le droit de varech autorise tout individu à récupérer ce que la mer a rejeté sur le rivage ; le droit des « choses gaives », c'est-à-dire de tout ce qui est égaré ou abandonné, permet de s'approprier ce qui flotte en bord de mer « à la distance d'une lance du rivage », comme le dira plus tard le *Coutumier de Normandie*. Le prince se réserve les épaves les plus précieuses, objets en or ou en argent et fourrures, ainsi que les poissons les plus gros, comme les baleines et l'esturgeon, « qu'un homme seul ne peut porter », selon la formule d'une loi tardive en usage au Jutland (Danemark). Le terme « gaive » vient du norrois *veifa*, signifiant « onduler », « nager » et s'appliquait à l'origine à toutes les épaves de mer. La pêche à la baleine était connue sur les côtes de la Manche, bien avant l'arrivée des Vikings. Mais, après 911, ces activités se sont développées dans de nombreux ports comme Le Tréport, Dieppe, Dives-sur-Mer, Port-en-Bessin et dans la plupart des ports de La Hague et du Val-de-Saire. Pour désigner les « pêcheries » et la « corporation de baleiniers », on a retenu les termes

d'origine norroise, que l'on trouve latinisés dans les chartes normandes : *fisigardus*, du norrois *fiskigardhr*, « enclos à poisson » ; *valseta* et *walmannus*, du norrois *hvalmannasetr*, « établissement de baleiniers », et *hvalmadhr*, « baleinier ».

L'empreinte la plus importante laissée par les Vikings concerne la construction navale à clin, qui se perpétua jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et les techniques de navigation, dont le vocabulaire habituel est passé dans la langue d'oïl, puis dans le français. Aujourd'hui, sait-on que les termes de marine suivants : flotte, agrès, quille, bord, carlingue, écoute, étai, étrave, tillac, hauban, bouline, hune, hublot, tanguer, sombrer, ripper, haler, équiper, cingler, arrimer, sont d'origine scandinave ?

Dans les campagnes, l'*acre* est devenu la mesure agraire en remplacement des termes francs : l'acre équivaut à environ 8 000 mètres carrés. Ce mot, remontant au norrois *akr*, « champ cultivé », prend dans le *Danelaw* le sens d'une mesure agraire. Preuve, là encore, que dès l'origine des colons anglais accompagnaient les Scandinaves.

Le droit pénal présente lui aussi des survivances nordiques comme l'*ullac* et l'*hamfara*. L'*ullac*, sanction de bannissement avec confiscation du patrimoine pratiquée par les ducs de Normandie, est un châtement courant en Norvège et dans l'Angleterre danoise. L'attaque d'un individu dans sa maison est interdite, ce que traduit le terme *hamfara*, du norrois *heimför*, « visite/attaque d'une maison ». Dans les sagas islandaises, selon le spécialiste Jean Renaud, on apprend de quelle manière se venger d'un ennemi. On surgit par surprise, souvent de nuit, on encercle la maison et on y met le feu pour obliger les femmes et les enfants à sortir encore indemnes.

Quand les hommes à leur tour sont contraints de quitter l'habitation en flammes, on les arrête et le plus souvent on les exécute.

Le droit familial admet la légitimité des enfants issus d'un concubinage, toléré par l'Église durant les premières décennies, au même titre que ceux issus d'un mariage légal. Le concubinage étant courant en Scandinavie, la *frilla* avait un statut reconnu. Guillaume de Jumièges parle de mariage *more danico* à propos de Rollon et Popa. Dudon masque les choses en usant du terme *conjugium*, qui qualifie une union légale. Les deux héritiers de Rollon, Guillaume Longue Épée (927-942) et Richard I<sup>er</sup> (942-996), mariés à des princesses franques, respectivement Liégarde et Emma, n'eurent aucun héritier avec leur épouse chrétienne. Ce sont les concubines Sprota et Gonnor qui assurèrent leur descendance.

Ces survivances nordiques et leur terminologie ont été d'autant plus facilement conservées qu'elles ne différaient guère de certaines coutumes franques. Lucien Musset parlait de « confluence » pour exprimer cette coïncidence entre traditions nordiques et traditions franques. L'*hamfara* n'était pas éloignée des condamnations prononcées dans les capitulaires carolingiens de Servais en 853 et de Quierzy en 873 contre les violations de domicile et les « assauts de maison » (*adsalituras in domos*). De même le bannissement était inscrit dans le droit franc. Le capitulaire de 833 dispose que celui qui se dressera contre les lois divines et humaines sera privé de ses biens et exilé. Quant au concubinage ou au mariage *more danico*, il rappelle la coutume franque de l'« épouse de jeunesse ». Comme les princes francs se mariaient tardivement, on permettait aux jeunes gens d'avoir une concubine, dite *Friedelfrau*, avec laquelle ils pouvaient avoir des enfants. En principe, elle était renvoyée au

moment du mariage légal. L'Église, qui condamnait le concubinage, faisait preuve d'une très grande tolérance à cet égard.

## **L'expansion normande de 911 à 933**

Ce n'est pas un hasard si l'ensemble des territoires sous domination nordique adopta les limites de la province ecclésiastique de Rouen avec ses sept diocèses. Malgré des tentatives de progression vers le nord et l'est, l'expansion normande s'ajusta progressivement aux territoires constituant la province sur laquelle l'archevêque métropolitain de Rouen avait autorité. Cette politique expansionniste vers l'ouest fut vraisemblablement encouragée par les archevêques, qui aspiraient à recouvrer leur statut antérieur sur les sept diocèses et ne furent pas fâchés de voir finalement le duché de Normandie coïncider avec la province ecclésiastique de Rouen.

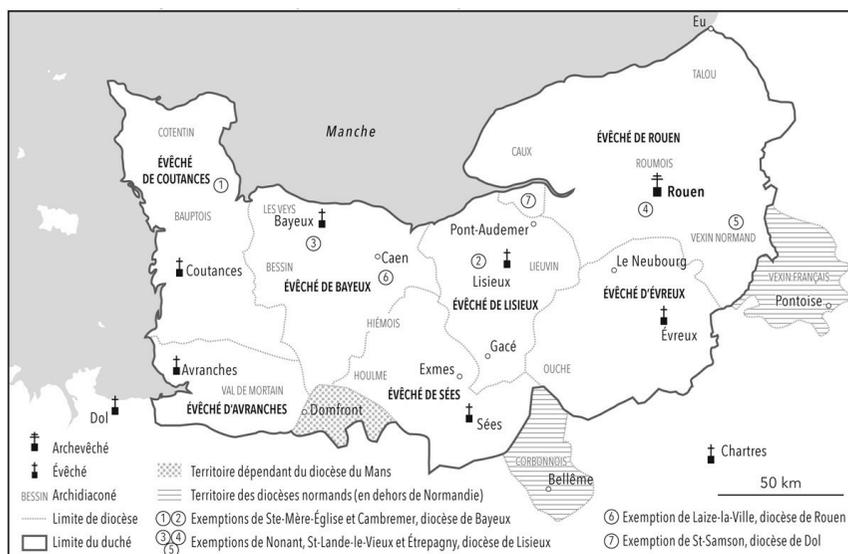


Fig. 19 – Carte de la province ecclésiastique de Rouen aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles

En 911, dans la première concession, les Carolingiens avaient accordé un territoire dont les frontières étaient approximativement dessinées par des fleuves : la Bresle, l'Epte, l'Eure, l'Avre et, à l'ouest, soit la Risle, soit la Touques, soit plus vraisemblablement la Dives (puisque dans les expansions futures, il ne sera jamais question de la *civitas* des Lexoviens). De ce fait, le diocèse de Rouen perdait le Vexin français, et certains *pagi* étaient divisés (le *pagus Vilcassinus*, le *pagus Maldriacensis*, le *pagus Tallaus*).

En 924, Rollon réussit à se faire concéder par le roi de France Raoul (923-936) les deux diocèses de Bayeux et de Sées – ou, pour

reprendre les termes des *Annales* de Flodoard : « avec l'accord du roi [Raoul], leur territoire fut agrandi par la concession du Maine et du Bessin (*Cinnomannis et Baiocae*)<sup>1</sup> ». Si le terme Bessin ne fait pas difficulté, l'autre terme, Maine, suggérerait que l'on avait donné à Rollon le vaste diocèse du Mans, que contrôlait Hugues le Grand, marquis de Neustrie. Il semble plus vraisemblable, comme le suggèrent Lucien Musset et François Neveux, qu'il s'agit de l'Hiémois, correspondant au diocèse de Sées/Exmes.

En 933, au début du règne de Guillaume Longue Épée (927-942), les deux derniers diocèses de la province ecclésiastique de Rouen, Coutances et Avranches, furent intégrés au territoire des Vikings. Ils avaient été concédés, au IX<sup>e</sup> siècle, par le roi Charles le Chauve aux Bretons : ceux-ci avaient tiré profit des troubles causés par les raids vikings pour étendre leur domination sur les territoires voisins, jusqu'à l'Orne. En 931, à la suite d'une révolte des Bretons dans la *terra Britannica*, concédée lors du traité de Saint-Clair-sur-Epte comme terre à piller, Guillaume Longue Épée intervint militairement. En 933, alors que Rollon et lui-même s'étaient toujours montrés fidèles aux Carolingiens, « Guillaume, le prince des Normands, se recommande au roi Raoul, qui lui donne la terre des Bretons située en bordure de la mer<sup>2</sup> ». Dès lors, le duché de Normandie recouvre, à peu de chose près, la province ecclésiastique de Rouen : ne font partie de la Normandie ni le Vexin français du diocèse de Rouen, ni le Corbonnais du diocèse de Sées.

## La terre normande en péril

Une fois le traité de 911 conclu avec le roi de France pour la défense du royaume, *pro tutela regni* pour reprendre la formule de la charte royale de 918, Rollon respecta ses engagements : après cette date, aucune bande viking ne remonta la vallée de la Seine pour atteindre le cœur du royaume franc. Les troubles et le désordre vinrent d'autres bandes scandinaves, installées dans l'estuaire de la Loire et bien décidées à se tailler, comme Rollon, une principauté au détriment des Bretons et des Manceaux. En 921, selon Flodoard, Robert marquis de Neustrie concéda à Rögnvald, chef des Vikings de la Loire, toute la Bretagne et le pays de Nantes : c'est en quelque sorte une seconde Normandie qui était ainsi fondée au terme d'un traité où fut exigée la conversion des Vikings au christianisme. Ce fut, pour les communautés monastiques et les cadres administratifs, le signal d'un départ vers l'Angleterre ou la France. Les années 936-939 virent l'échec de cette tentative, dû surtout à l'action des Bretons qui se révoltèrent à plusieurs reprises, notamment lorsque revint d'Angleterre, en 936, Alain Barbetorte, fils du comte de Poher : Alain conduisit attaque sur attaque contre les Vikings, qui finirent par quitter la région. Cet épisode fait apprécier à sa valeur la réussite de Rollon, en dépit de conditions parfois dramatiques.

Rollon ne devint pas prince de la paix, comme il n'était pas devenu prince très chrétien au lendemain de son baptême, quoi qu'en dise Dudon. Des années 911 à 923, nous ne savons rien, car Flodoard, qui ne commence ses *Annales* qu'à l'année 919, ne parle pas des Normands pour la période 919-923. D'après les *Annales* de plusieurs monastères, Rollon mena quelques entreprises de pillage vers le nord et vers l'est : Oise, Picardie et Flandre. Sans doute pensait-t-il, au début de son règne, s'étendre au-delà de la haute

Normandie. Rollon n'en resta pas moins fidèle à Charles le Simple, contesté par les grands du royaume. En 922, le roi, qui veut imposer son favori Haganon, est déchu de la dignité royale : les insurgés élisent à sa place Robert, marquis de Neustrie, le 29 juin 922. Dudon raconte comment Rollon, que Robert a voulu enrôler dans la conspiration contre le roi Charles, refusa catégoriquement de se laisser circonvenir par les grands et reprocha même à Robert, son parrain, son projet de s'emparer du trône. À l'envoyé de Robert, il répond : « Ton seigneur veut entreprendre maintenant une chevauchée qui transgresse la loi. Je veux bien qu'il dévaste les terres qui appartiennent au roi, mais je m'oppose à ce qu'il prenne la couronne royale. »

Robert ne régna pas longtemps : il périt à la bataille de Soissons, en juin 923, dans un affrontement contre les partisans de Charles. Il fut remplacé aussitôt par le duc de Bourgogne Raoul, tandis que Charles faisait appel aux Vikings de la Loire conduits par Rögnval, auxquels s'associèrent d'ailleurs des Vikings de la Seine. Franchissant l'Oise, ces guerriers se livrèrent au pillage, jusqu'à ce que le roi Raoul les arrête et franchise l'Epte pour exercer des représailles. Entre-temps, Herbert de Vermandois avait capturé l'ex-roi Charles, qu'il maintint en prison d'abord à Château-Thierry, puis à Péronne. La situation de Rollon était si délicate qu'il préféra se rapprocher du roi Raoul, qui lui concéda en 924 les deux évêchés de Bayeux et de Sées.

Après que Rollon eut reçu par concession royale ces deux diocèses, le chef normand dut faire face l'année suivante à une situation dramatique. Les Vikings du Bessin, qui n'acceptaient pas la tutelle du comte de Rouen, se révoltèrent et ravagèrent le pays situé entre la Dives et la Seine. La partie du comté de Rouen se trouvant au

nord de la Seine fut au même moment pillée par les partisans d'Hugues, fils de Robert, qui profitèrent de la situation critique où se trouvait Rollon.

Pour s'opposer aux ambitions normandes vers la Picardie, Arnoul de Flandre et le comte Herbert de Vermandois assiégèrent la ville d'Eu en 925, ce qui obligea Rollon, déjà aux prises avec les révoltés du Bessin et Hugues de Neustrie, à y envoyer un millier de guerriers en renfort. Les Francs réussirent à franchir la première enceinte, puis à s'emparer de la fortification. Nombre de Normands parvinrent à s'enfuir et à se réfugier sur une île. Mais quand ils virent leurs adversaires sur le point de se rendre maîtres de l'île, ils se jetèrent à l'eau pour leur échapper : il n'y eut aucun survivant.

Cette année 925 fut cruciale pour Rollon. Flodoard n'évoque jamais sa présence sur les divers champs de bataille : peut-être était-il déjà malade, comme l'affirme Dudon en disant qu'il était physiquement affaibli et désormais « incapable de monter à cheval » (*equitare non valens*).

En 927, Rollon associa au pouvoir son fils Guillaume Longue Épée, qui prêta hommage à Charles, que le comte Herbert, en conflit avec le roi Raoul, venait de libérer. La rencontre eut lieu dans la ville d'Eu, entre Rollon, Guillaume, Charles et Herbert, avec lequel Rollon conclut un traité de paix.

## Rollon, le comte carolingien

La réussite du duché tient principalement à la personne même de Rollon, qui sut, au lendemain de son accession au pouvoir, instaurer un pouvoir fort. Le chef viking est devenu, par le traité avec le roi Charles, détenteur de tous les privilèges royaux. Le roi de France n'a plus aucun droit sur le territoire normand. En 867, alors qu'il avait cédé aux Bretons les deux diocèses de Coutances et d'Avranches, Charles le Chauve conserva toutefois la tutelle sur les évêchés. En Normandie, au contraire, la protection de l'Église relève entièrement du duc et non plus du roi. Il nomme les évêques et gère comme il l'entend le patrimoine des monastères qui n'ont pas été restaurés. Le duc a hérité de tous les biens appartenant au roi de France et s'est approprié le patrimoine de l'ancienne aristocratie, qui a disparu. Il contrôle la fiscalité directe et indirecte : la « graverie », payée en numéraire, le « bernage », taxe que les paysans devaient payer tous les trois ans en nature (avoine, bétail) pour le ravitaillement de l'armée, et le « tonlieu », péage imposé aux marchandises transportées. Il détient seul le privilège de battre monnaie, notamment dans les ateliers de Rouen et de Bayeux. Le droit de fortification est sous son contrôle exclusif et les causes majeures qui jusque-là dépendaient de la justice du roi sont désormais sous sa seule autorité. Enfin le duc est maître de lever une armée pour assurer la sécurité du territoire sur lequel il exerce juridiquement tous les pouvoirs régaliens. S'il estime devoir déléguer certains de ses privilèges, il n'est pas tenu d'en référer à quiconque.

Ainsi, Rollon dispose de tous les pouvoirs du roi carolingien, et Dudon use parfois du terme *regnum*, « royaume », pour qualifier le duché de Normandie. Le chef viking a adopté le modèle politique franc, évitant toutefois les faiblesses du système. Le roi carolingien,

personnage sacré qui exerçait un pouvoir absolu, nommait des comtes qui exerçaient en son nom les pouvoirs régaliens (justice, finances et armée). En conséquence de plusieurs facteurs (attaques vikings, rivalités intestines), ces comtes, à l'origine révocables, s'assurèrent peu à peu l'hérédité de leur charge comtale et de leur bénéfice. Le duc de Bourgogne et le marquis de Neustrie, notamment, devinrent vers 900 des princes indépendants dans leur *regnum*, forts d'un pouvoir échappant au contrôle royal. Le roi, dépouillé de son autorité et d'une partie de son patrimoine, s'affaiblit et ne jouit plus que d'une suprématie théorique et symbolique.

Rollon renforce encore son pouvoir en conservant des coutumes nordiques, notamment les pouvoirs dévolus au « chef de la mer », dont le principal est le droit d'*ullac* (voir page 160). La conjonction de cette tradition scandinave et des privilèges carolingiens assure à Rollon un pouvoir sans équivalent dans le royaume de France. Tous les chroniqueurs de l'époque relèvent cette particularité normande.

### ***Comes, princeps, marchio ou dux ?***

Le titre officiel de Rollon est *comes Rothomagensis*, « comte de Rouen » : il a reçu le *pagus* ou *comitatus* (circonscription territoriale relevant de l'autorité d'un comte) de Rouen avec quelques territoires annexes. Il est, de ce fait, *comes Rothomagensis* et *princeps Northmannorum*, « prince des Normands ». Il a pleine autorité sur le territoire accordé par le roi Charles, tout en reconnaissant d'une part

la suprématie de Charles, *rex Francorum*, « roi des Francs », et de Robert, *marchio Neustriae*, « marquis de Neustrie ».

Quand, en 936, Hugues le Grand, fils de Robert, fut nommé *dux Francorum* par le roi Louis IV d'Outremer, le comte de Rouen, put prétendre au titre de *marchio* : la charte du roi Lothaire, datée de 966, en faveur du Mont-Saint-Michel, accordait le titre de *marchio/marchisus* à Richard I<sup>er</sup>. De même, lorsque Hugues Capet fut élu roi de France, en 987, le titre de *dux*, devenu vacant, peut être revendiqué par Richard I<sup>er</sup> : un acte de Richard II, en 1006, confirmé par le roi Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet, reconnaît le titre de *dux* au prince normand. Sur les deux actes rédigés par Dudon en tant que chapelain du duc Richard II, en 1011 et 1015, Richard est reconnu comme *Northmannorum dux et marchio*. Dans son *Historia Normannorum*, le chroniqueur n'a pas hésité à accorder, de façon indue, ce titre de *dux* aux prédécesseurs de Richard II, c'est-à-dire à Richard I<sup>er</sup>, à Guillaume Longue Épée et même à Rollon.

Dudon fournit aussi quelques renseignements sur l'entourage de Rollon, qui se constitua une cour propre à l'aider dans la gestion des affaires. Outre l'archevêque de Rouen, en qui il a placé sa confiance, il a auprès de lui un *princeps militiae*, « chef des armées », qui s'appelle Bothon, un *princeps domus*, dont la fonction est de gérer la maison du comte, et des « hommes au courant de ses pensées secrètes », c'est-à-dire des *secretarii*.

## Le restaurateur de la paix publique

La transformation du chef de bande Rollon en prince territorial laisse dubitatif. De nombreux historiens estiment que Dudon a embelli le portrait du fondateur de la dynastie ducale en le considérant comme l'auteur d'un corpus de lois, précieusement conservées par ses successeurs. Jean Yver et Lucien Musset ont tenté de reconstituer ce qu'avait pu être l'action politique et législative de Rollon à partir des législations contemporaines, en usage dans le monde carolingien ou en Angleterre en cette fin du IX<sup>e</sup> siècle. Ce qui préoccupe les rois à cette époque, c'est, d'une part, la restauration de la paix publique, d'autre part, la condamnation des vols et du brigandage. Le capitulaire de Quierzy *De rapinis*, en février 883, est entièrement consacré aux vols et celui de Carloman, en 884 – d'ailleurs le dernier capitulaire carolingien –, traite du brigandage, considéré « comme un venin qui se diffuse partout ». Dans l'Angleterre anglo-saxonne, en ce début du X<sup>e</sup> siècle, les mêmes problèmes retiennent les rois Édouard II (924-925) et Aethelstan (925-935).

C'est précisément le sujet que Dudon développe dans le seul chapitre qu'il consacre à l'action politique de celui qu'il nomme Robert depuis son baptême. Rollon a instauré une politique qui vise à créer une véritable harmonie entre les Vikings, les indigènes et tous les étrangers (*advenis*) accueillis sur le sol de cette première ébauche de la Normandie. Comme le souligne Henri Prentout, « ce dut être le principal souci de Rollon de faire respecter la propriété, la vie, l'honneur de ses nouveaux sujets par ces Vikings habitués au pillage ».

Il rendit la sécurité à toutes les personnes qui désiraient demeurer sur sa terre... Il imposa au peuple des droits et des lois destinés à durer éternellement après avoir été ratifiés et publiés conformément à la volonté des grands et il obligea les gens à demeurer ensemble dans une relation pacifique.

Nous ne connaissons pas le détail de ce droit et de ces lois. Nous savons seulement que le corpus fut ratifié par décision des *principes*, c'est-à-dire des chefs les plus éminents, les « grands », qui devaient former une sorte de conseil restreint. À plusieurs reprises Dudon distingue différentes catégories de personnes, qui semblent constituer une sorte de hiérarchie. Au sommet de la pyramide se trouve Rollon, le *dux*, le « chef suprême » des Vikings, devenu par le traité de 911 « duc » au sens carolingien du terme, même si le titre réel de Rollon était *comes Rothomagensis* « comte de Rouen » ; le mot *dux* avait, en effet, ces deux sens en latin médiéval : d'abord, le sens classique de « chef qui conduit l'armée », ensuite, celui de « duc », titre officiel de celui qui exerce un pouvoir militaire sur plusieurs comtés. Pour les décisions importantes, comme pour la préparation des lois, il demande l'avis des *principes*, les « grands » du territoire normand. Les *comites*, les « compagnons » de la première heure, qui ont accompagné leur chef dans toutes ses épreuves, se sont vu confier des responsabilités dans l'organisation du duché. Le terme *comes/comites* ne saurait avoir le sens de « comte », désignant chez les Carolingiens un représentant exerçant par délégation les pouvoirs régaliens. Il n'y a qu'un « comte », c'est Rollon, et le terme *comites* continue d'avoir le sens de « compagnons ». Quant à *miles*, il ne signifie pas

« chevalier », comme ce sera le cas à partir du  $\text{XI}^{\text{e}}$  siècle : les *milites* sont des « guerriers » qui peuvent déjà combattre à cheval, Danois, Norvégiens, Suédois, Anglo-Saxons, Frisons, Germains, voire Francs en rupture de ban. Au bas de l'échelle se trouve la *plebs*, le « peuple », regroupant à la fois les indigènes, les étrangers accueillis par le prince (*advenae gentes*) et les Vikings eux-mêmes, tous ceux que Dudon qualifie ailleurs d'*habitatores*, « ceux qui habitent sur sa terre ».

L'une des mesures adoptées par les « grands » et par Rollon lui-même vise plus particulièrement le voleur et le brigand (*fur* et *latro*). Rollon, en véritable prince carolingien, a promulgué un ban (*bannum*) « dans la terre soumise à son autorité » ; « ban » est explicité par l'expression « ce qui est une interdiction » (*quod est interdictio*). L'auteur du méfait, mais également celui qui lui prêtait assistance, risquaient la mort par pendaison, alors que dans le droit franc la sanction prévue le plus souvent était une amende. La pendaison n'était envisagée qu'à la troisième infraction et après jugement.

Pour clarifier ce développement sur le ban, Dudon fournit des cas concrets. Rollon interdit qu'on rapporte chez soi les éléments en fer (dont le soc) des charrues et qu'on assure la garde des chevaux, des ânes et des bœufs. Animaux et outils de travail doivent rester en place, preuve vivante de l'autorité du prince, dite « paix de la charrue ». Le chroniqueur relate alors un épisode qui met en scène un paysan de Longpaon, domaine de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen usurpé à la fin du  $\text{X}^{\text{e}}$  siècle. Dudon emprunte sans doute aux moines de cette abbaye l'histoire qui montre, comme celle de la prise de Luna par Hasting, le talent du chanoine à dramatiser le récit<sup>3</sup>.

Un laboureur qui demeurait dans le domaine de Longpaon laissa dans le champ, par crainte de cette interdiction, tous les éléments de sa charrue et rentra chez lui, à l'heure de midi, pour déjeuner.

Sa femme lui reproche d'avoir laissé au champ les instruments en fer de la charrue, et, pendant qu'il prend son repas, elle va chercher le soc, le coutre et les courroies d'attelage qu'elle cache dans les dépendances de la maison, sans que son mari s'en aperçoive. Quand le mari retourne dans la plaine, il ne peut que constater leur disparition. Il rentre chez lui désolé et annonce le vol à sa femme.

Celle-ci se mit à lui faire des reproches en lui disant d'un ton à la fois agressif et ironique : « Bon à rien ! Va donc trouver maintenant le duc Robert, et il aura vite fait de toi un laboureur. » L'homme accourut sans perdre de temps auprès de Robert et exposa au duc qu'on lui avait volé les équipements de sa charrue. Aussitôt Robert fit venir un intendant et lui dit : « Donne cinq sous à ce laboureur, pour qu'il puisse acheter avec cette somme ce qu'il a perdu. Toi, rends-toi au domaine au plus vite et recherche l'auteur du vol par le jugement du feu. » L'agent interrogea par le feu tous ceux qui habitaient dans ce domaine et ne trouvant aucun coupable du vol, il revint le dire au duc Robert.

Après avoir convoqué l'archevêque Francon, le duc s'étonna que Dieu n'eût pas révélé le coupable par l'épreuve du feu. De nouveau il

envoya son intendant interroger les habitants des domaines voisins, sans plus de succès.

Le duc appela auprès de lui le laboureur et lui demanda à qui il avait déclaré qu'il avait laissé les éléments de sa charrue. Le laboureur répondit : « À ma femme. » Celle-ci fut convoquée et, quand elle fut arrivée, le duc lui demanda : « Qu'as-tu fait du soc et du coutre de ton mari ? » Elle affirma qu'elle ne les avait pas. Après avoir été longtemps frappée à coups de verges, elle fit à tous l'aveu du vol. Alors Robert dit au mari : « Savais-tu que ta femme était la voleuse ? » Il lui répondit : « Oui ! Je le savais ! » Alors Robert : « Tu mérites la mort pour deux raisons : la première, parce que tu es la tête de ta femme et que tu aurais dû la châtier ; la seconde, parce que tu as été le complice du vol et que tu as refusé de la dénoncer. » Il les fit pendre, sur-le-champ, à une corde et les fit mourir d'une fin cruelle. Ce jugement terrifia les habitants du pays. Personne n'osa, par la suite, commettre un vol ou un acte de brigandage. Le pays connut alors le repos, délivré des voleurs et des brigands.

Dans un texte datant du début du xi<sup>e</sup> siècle, la même histoire serait arrivée à un paysan qui alla trouver le duc Richard II pour l'informer du vol du soc et du coutre de sa charrue. Le duc lui remit une compensation en argent. De retour chez lui, le paysan découvrit que c'était sa femme la coupable. Il rapporta au comte la somme d'argent et dénonça sa femme, qui reçut pour seul châtiment d'avoir

les deux yeux crevés<sup>4</sup>. De l'avis de plusieurs historiens, Dudon se serait servi du récit concernant le duc Richard II (996-1026) pour le transposer au temps de Rollon et lui attribuer le mérite de la « paix de la charrue ». Mais le texte des *Additamenta ad Historiam Normannorum*, qui rapporte ce récit, fait référence à l'histoire de Rollon : « Il arriva donc à l'époque du duc Richard II la même histoire que celle qui était survenue au temps de son ancêtre Rollon<sup>5</sup>. »

Dans ses interpolations aux *Gesta ducum Normannorum* de Guillaume de Jumièges, Robert de Torigni ajoute vers 1139 une information de plus sur ce même sujet. Après une partie de chasse dans une forêt proche de Rouen, Rollon suspendit des bracelets en or aux branches d'un chêne qui se trouvait au bord d'un lac. Or, ces bracelets demeurèrent à la même place pendant trois ans, tant on redoutait la justice du duc. La forêt située près de ce lac, que l'on appelle aussi mare, porte le nom de Roumare (« mare de Rollon »).

## **Le partage des terres**

Dudon dit que Rollon entreprit de « mesurer la terre » et de « la répartir entre ses fidèles au cordeau ». Henri Prentout ne met pas en doute une telle répartition, conforme à la tradition nordique. Cette opération cadastrale ne s'est probablement pas étendue à tout le territoire normand. Les vastes domaines qui dépendaient du roi, ceux qui avaient été abandonnés par les moines, les cadres carolingiens ou les grandes familles aristocratiques étaient déjà parfaitement

cadastrés et soigneusement délimités. Rollon se réserva les domaines que tenait le roi ou son représentant, et la plus grande partie des autres. Au xi<sup>e</sup> siècle, en effet, le patrimoine du duc, bien qu'amputé par de nombreuses concessions, était encore considérable. La mensuration au cordeau ne s'appliqua vraisemblablement qu'aux terres à répartir entre ses dépendants, Scandinaves, Francs ou étrangers.

Les opérations de mesure furent confiées à ses compagnons, hommes venus de Scandinavie, au courant des modes d'arpentage et de répartition. Selon les plus récents travaux sur ce sujet, comme ceux d'Anne Nissen Jaubert, Rollon aurait appliqué sur certaines terres de Normandie la technique connue au Danemark sous le nom de *solskifte* depuis au moins le viii<sup>e</sup> siècle. À cette époque, en effet, la société viking était déjà bien structurée et organisée, comme l'attestent, d'une part, les réalisations grandioses du Danevirke et du canal de Kanhave, d'autre part, la fondation des comptoirs commerciaux de Hedeby et de Ribe. Le *solskifte* suppose que chacun commence par renoncer à sa terre ; on mesure alors la surface bâtie ou à bâtir, appelée *toft*, à l'aide d'une corde à nœuds calibrée. On évalue ensuite, au moyen de la même corde, les terres cultivables à répartir, ce qui assure une juste proportion entre la parcelle bâtie ou à bâtir (*toft*) et les terres à cultiver, compte tenu des dimensions et des situations spécifiques. La parcelle dite *toft* sert également de base au calcul des impôts, notamment le *leding*, destiné au financement de la flotte. D'ailleurs, le terme *toft* désigne à la fois la « ferme », la « parcelle bâtie » et le « banc du navire ». Comme le note Anne Nissen Jaubert, ce système de partage est conçu pour un monde rural entièrement régi par l'oral<sup>6</sup>.

## Le protecteur des églises et du peuple

Dudon complète le portrait idéalisé de Rollon en exposant l'œuvre accomplie par le Viking dans la restauration de la vie religieuse et la reconstruction des édifices détruits :

Il reconstruisit les églises qui avaient été rasées, il restaura les édifices qui avaient été détruits par les nombreuses attaques des païens, il releva et renforça les murailles et les ouvrages de défense des cités.

Au lendemain de son baptême, Rollon avait distribué des dons aux trois grandes cathédrales (Rouen, Bayeux et Évreux) et à quatre grandes abbayes (Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel, Jumièges et Saint-Denis). L'action du nouveau comte de Rouen dans le domaine religieux est impossible à évaluer, par manque de moyens. Elle se réduisit sans doute à peu de chose. Il faudra attendre les années 990 pour voir le rétablissement des évêques sur les sièges épiscopaux. Dans les abbayes, la vie monastique ne reprendra pas à Jumièges avant 940 et à Saint-Wandrille avant 960. Seule l'abbaye Saint-Ouen de Rouen semble avoir connu une restauration modeste. Un texte de la fin du x<sup>e</sup> siècle raconte le retour à Rouen des reliques de saint Ouen qui avaient été transportées dans un reliquaire d'abord vers 862 à Gasny, en Vexin français, ensuite vers 876 à Condé-sur-Aisne.

Or, en 918, les paysans de la région de Rouen durent faire face à une grande sécheresse qui menaçait la moisson. Ils sollicitèrent l'archevêque pour qu'il rapatrie leur protecteur saint Ouen, dont ils

vénéraient les reliques. L'archevêque demanda à Rollon d'intervenir auprès du roi de France afin que les moines de Saint-Ouen rendent les reliques à Rouen. Une fois l'accord obtenu, les moines installèrent le reliquaire sur un brancard pour le transporter. Partis de Condésur-Aisne, ils étaient arrivés à Darnétal, à une lieue (environ 4 kilomètres) de Rouen ; et là, épuisés, ils décidèrent d'y passer la nuit. Mais le lendemain, ils se trouvèrent incapables de soulever le brancard, car il semblait soudain peser un poids extraordinaire. Les moines rapportèrent l'incident à l'archevêque, qui interpréta le phénomène : le saint voulait que son retour soit l'occasion d'une grande procession. Rollon, en personne, qui se savait en partie responsable de la fuite des reliques, se rendit à Darnétal en pénitent, pieds nus (*nudis pedibus*) et vêtu d'un grossier habit de laine (*vestibus laneis*), accompagné de tout le clergé et des fidèles. C'est ainsi, en grande pompe, que les reliques de saint Ouen revinrent à Rouen.

Ces reliques ne furent sans doute pas accueillies dans l'ancienne abbatale Saint-Ouen car elle avait été pillée, dévastée et ravagée à plusieurs reprises, si bien qu'elle était désormais sans aucune défense, hors des murs de la ville, comme le rappelle J. Le Maho. Elles furent vraisemblablement mises à l'abri dans l'ancienne abbaye Saint-Amand, *intra muros*, devenue par un don de Rollon une dépendance du monastère de Saint-Ouen. L'abbaye hors la ville ne fut restaurée que vers 942.

Les priorités du nouveau comte de Rouen étaient d'une autre nature : il se sentait menacé par le comte de Flandre au nord, par le comte de Vermandois et les rois de France à l'est, par le marquis de Neustrie au sud, sans oublier les Vikings toujours tentés de remonter la Seine. Il fallait relever les murailles des principales villes, renforcer

les places fortes, édifier de nouveaux châteaux, notamment aux frontières. C'est à cela que Rollon consacra le plus clair de son temps entre 911 et 927.

## Mort de Rollon

La biographie de Rollon par Dudon de Saint-Quentin se conclut par un chapitre consacré à ses dernières années et à sa mort. Voici ce qu'il nous dit<sup>7</sup> :

Robert, le patrice des Normands, épuisé par son grand âge et par les épreuves accablantes des combats qu'il avait livrés, convoqua les chefs des Daces et des Bretons et remit toute la terre soumise à son autorité à son fils Guillaume, le fils de Popa : il invita ces chefs à mettre leurs mains dans les mains du jeune Guillaume, qui fut ainsi uni à eux par le serment qu'ils prêtèrent tous ensemble. Après cela, il vécut un lustre : sur le déclin de sa vie, incapable de monter à cheval en raison de l'épuisement de ses forces physiques, il fit en sorte cependant que le royaume qu'il avait pacifié conserve sa stabilité et sa tranquillité, mais, après avoir supporté le poids d'une déchéance funeste et la venue inévitable de la mort, il émigra, comblé de jours, auprès du Christ, auquel revient honneur et gloire pour les siècles des siècles. Amen.

Dudon ne précise pas la date de sa mort, mais il nous fournit cependant de précieux renseignements sur les dernières années de son règne. Épuisé par son grand âge, Rollon prit la décision d'associer son fils à son pouvoir en faisant de lui son héritier, avec l'accord et le serment de tous les grands. Flodoard note qu'en 927 le fils de Rollon prêta hommage à Charles le Simple, lors d'une entrevue à Eu. C'est à cette date que prennent effet l'association au gouvernement et la reconnaissance officielle de Guillaume Longue Épée.

Le même chroniqueur, Flodoard, rapporte un des derniers actes de Rollon : en 928, le duc refusa de rendre à Herbert de Vermandois son fils retenu en otage à Rouen, tant que le comte Herbert n'aurait pas prêté serment de fidélité à Charles le Simple. La mort du chef viking se serait produite un lustre après l'accession au pouvoir de son fils, soit cinq ans après 927 ou 928 – en 932 ou 933, donc. Son corps, inhumé dans la cathédrale de Rouen, fut déplacé par la suite à plusieurs reprises. En 1063, lors de la dédicace de la cathédrale par l'archevêque Maurille, on déposa le tombeau près de la porte sud. Quand on aménagea le chœur gothique, il changea de place. De même en 1737, puis en 1956 : aujourd'hui le tombeau de Rollon se trouve près de la chapelle Saint-Romain. Le gisant, sculpté au XIII<sup>e</sup> siècle, fut mutilé et entièrement refait au XIX<sup>e</sup> siècle. L'inhumation d'un roi dans une cathédrale, rare en Occident, était une coutume anglo-saxonne. On peut voir là l'un des derniers emprunts de Rollon au modèle du *Danelaw*, où le roi Guthrum fut inhumé dans la cathédrale d'York.



Fig. 20 – Gisant de Rollon à Rouen

En 1063 Maurille fit graver en lettres d'or cette épitaphe, que rapporte Orderic Vital<sup>8</sup> :

Duc des Normands, terreur de ses ennemis, bouclier de son  
peuple,  
Rollon gît enfermé dans ce tombeau sous cette inscription.  
La vaillance de ses ancêtres les éleva si haut

Que ni son aïeul, ni son père, ni son bisaïeul ne se mit au service d'un autre.  
Pénétrant au cœur des batailles, il vainquit  
Le roi de Dacie commandant de nombreuses et puissantes cohortes.  
Il mit en fuite les Frisons, les hommes de Walcheren, de l'Hesbaye et du Hainaut  
Qui s'étaient tous coalisés contre lui.  
Il contraignit les Frisons, battus lors de sanglantes batailles,  
À lui jurer fidélité et à lui payer tribut.  
Il prit Bayeux et, à deux reprises, il l'emporta sur les Parisiens.  
Personne ne fut plus redoutable pour les bataillons francs.  
Pendant trente ans, il inonda les plaines du sang des Gaulois,  
En faisant la guerre à l'indolent Charles.  
Après nombre de carnages, de pillages, d'incendies et de massacres,  
Il conclut un heureux traité avec les Francs qui le désiraient vivement.  
Suppliant, il mérita d'être lavé dans l'eau du baptême par Francon,  
Ainsi furent effacés tous les sacrilèges du vieil homme.  
De même qu'il avait été auparavant un loup,  
De même il devint un agneau pour les doux.  
Que celui qui a été ainsi transformé trouve la paix devant Dieu.



## CHAPITRE 8

# La construction d'un mythe

---

Le portrait historique du chef viking, fondateur du duché de Normandie, s'appuie principalement sur les informations apportées par la biographie due à Dudon de Saint-Quentin, rédigée vers l'an mille, qu'on peut lire dans son volumineux ouvrage intitulé *Historia Normannorum*, « Histoire des Normands », ou *De moribus et actis primorum ducum Normannorum*, « Les mœurs et les actions des premiers ducs normands ». Pour réaliser ce portrait idéalisé, Dudon use des procédés littéraires qui caractérisent les vies de saints et les panégyriques. C'est donc ce récit – source capitale, rappelons-le, pour connaître l'histoire du duché au  $x^e$  siècle – qui est à l'origine du mythe de Rollon.

Lorsque le chapelain fut envoyé en ambassade en Normandie par le comte Herbert de Vermandois, nombre de préjugés et d'images fausses circulaient dans le monde franc sur les Normands. Or Dudon, qui les partageait peut-être, découvre en 994 une cour où règne en maître un duc qui gouverne sa principauté depuis plus de cinquante ans et qui en a fait l'une des régions les plus prospères d'Occident.

Les fils de Vikings ont transformé leur pays en un vaste chantier de construction : les pirates sont devenus des bâtisseurs d'églises, de monastères, de forteresses et de palais. Les grandes abbayes neustriennes ont retrouvé leur lustre d'antan, notamment Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel, Jumièges, Saint-Wandrille, Fécamp. Dans cette ville, Richard I<sup>er</sup> a fait édifier un somptueux palais et une magnifique collégiale, qu'il a confiée à l'un des plus illustres abbés d'Occident, Guillaume de Volpiano. Dudon constate que les Normands, après avoir déstabilisé profondément l'Empire carolingien, ont établi une principauté qui contribue désormais à la paix et à la stabilité du royaume franc. Parfaitement intégrés à la civilisation chrétienne, ils font preuve de dynamisme dans tous les domaines. Dudon est séduit par ce duc dont tous les princes recherchent l'alliance et qui jouit d'une autorité incontestable.

Pourtant ces Normands, victimes de leur passé, gardent mauvaise réputation. Les élites franques, en particulier les clercs, en sont restés aux vieux clichés sur les « pirates », les « barbares » – des « êtres funestes et pervers ». Adhémar de Chabannes les juge « inaptes à la civilisation » et Richer, qui écrit entre 991 et 998, qualifie encore Richard I<sup>er</sup> de « duc des pirates ». Quant à Abbon de Saint-Germain, auteur du « Siège de Paris », il présente les Scandinaves comme des « fils du diable ».

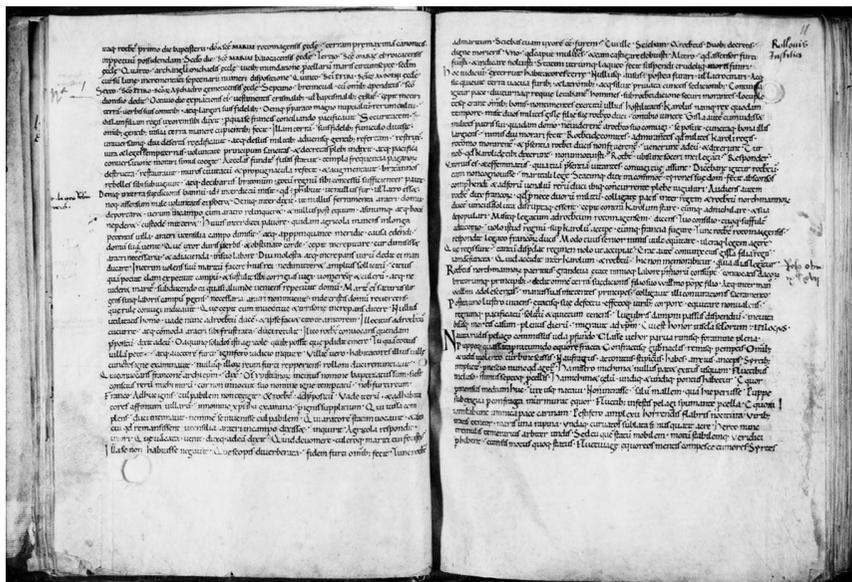


Fig. 21 – Manuscrit de Dudo (Bm Rouen, ms. 1173)

## Défense et illustration du peuple normand

L'œuvre de Dudo, cette « Défense et illustration du peuple normand » ne s'explique pas seulement par la commande qui lui en a été faite. Entre ce que le chroniqueur découvre à la cour normande dans l'entourage du duc et dans le duché, et la triste réputation dont jouissent toujours les Normands le contraste est assez frappant pour justifier le désir d'un clerc de se consacrer à la rédaction d'une œuvre

censée rétablir la vérité. Dudon, en lecteur assidu de la Bible, est persuadé que les exactions des Vikings contre les chrétiens de l'Empire carolingien sont un juste châtement des fautes et des infidélités dont ces chrétiens se sont rendus coupables. « C'est à cause de la masse de leurs crimes, écrit Dudon après la prise de Luna, que ces événements malheureux sont arrivés aux Francs, non pour leur perte, mais pour leur correction. C'est en toute justice que ces incroyants et ces infidèles ont été châtiés. » Les Vikings apparaissent comme le bras vengeur de Dieu, de même que les Babyloniens l'avaient été pour Israël. Dudon développe une conception théologique de l'histoire humaine : le monde avec ses turbulences obéit à la Providence divine et rien ne se passe sur cette terre sans que Dieu l'ait voulu ou permis. Ainsi se comprenaient également les désordres et les épreuves subies par les chrétiens lors des invasions germaniques aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles. Par sa conversion au christianisme, le peuple normand, après avoir dévasté églises et abbayes, est devenu le défenseur et le propagateur de la foi chrétienne. C'est lui qui, envoyé par Dieu, est chargé de régénérer les Francs, oublieux de leur mission et des préceptes de la vie religieuse.

Vu l'ampleur de son projet, Dudon a choisi de s'inspirer du modèle de l'historiographie antique. Alors que les annalistes, comme Flodoard, s'en tiennent aux faits, brièvement relatés selon l'ordre chronologique, les historiens s'emploient à en dépasser l'incohérence apparente pour établir entre eux des liens de cause à effet et rendre intelligible le devenir de l'histoire humaine. Dans la tradition héritée de l'Antiquité, le talent d'écriture compte autant que la connaissance précise des événements réels. Il faut être formé aux subtilités de l'art oratoire pour oser prendre la plume et se faire historien. Dans cet

esprit, une telle entreprise implique que l'écrivain s'accorde la liberté de composer des discours fictifs et qu'il sache ménager des effets dramatiques.

La biographie de Rollon contient certains procédés de composition – nous en avons relevé plusieurs – qu'on peut considérer comme des transgressions de la vérité historique. Par exemple, Dudon attribue à Rollon un rôle majeur, voire un rôle de commandant en chef, dans certaines expéditions où à l'évidence il a été sinon un modeste comparse, à la rigueur le meneur d'une petite bande de Vikings. De nombreuses sources franques ont noté les noms des chefs de grandes armées : Sigfried, Ragnar, Björn ou Sédric. Jamais Rollon, sauf chez Dudon. Un autre procédé, que nous avons identifié, consiste à réunir en un seul épisode des faits survenus durant une plus longue période chronologique, dans le but de conférer à l'événement davantage de relief. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte fut sans doute la réunion de plusieurs ententes ou traités espacés dans le temps. À l'inverse – ce que nous avons noté à propos de la conversion des Vikings –, Dudon expose le fait essentiel seul, sans évoquer de circonstances ni de conséquences explicites, privant du coup le récit d'un éclairage original sur le contexte. Nous savons en effet, par les lettres de l'archevêque de Reims, que cette conversion à la foi chrétienne fut longue, difficile et complexe.

Ces choix littéraires aboutissent à forger de Rollon une image embellie, qui s'écarte de la vérité historique telle que nous avons essayé de l'établir, d'autant plus que Dudon a introduit dans sa narration une dimension idéologique empruntée à la fois au panégyrique et à l'hagiographie. Et c'est ainsi que s'est forgé le mythe de Rollon.

## Origine troyenne des Normands

Pour donner plus de noblesse au peuple normand, Dudon n'hésite pas à rattacher les Vikings au lignage illustre des Troyens, considérés comme les ancêtres prestigieux des Romains. Virgile avait déjà montré la même audace dans son *Énéide*. Au lendemain de la chute de Troie incendiée par les Grecs, Énée aborda, au terme d'une longue et dangereuse pérégrination en mer Méditerranée, dans la plaine du Latium en Italie centrale. Pour consoler Vénus de la destruction de sa ville, Jupiter, maître des dieux et du monde, lui promit que les descendants de son fils Énée fonderaient une ville, à laquelle il concéderait un empire universel sans fin. Le descendant fut Romulus, et la ville, Rome.

Néanmoins, le pouvoir de Rome l'éternelle disparut. Après sa chute, les Francs et les Bretons prétendirent à leur tour descendre des Troyens et révélèrent leurs ambitions dominatrices. Des clercs francs assurèrent que des Troyens, échappés de l'incendie de leur ville, se seraient réfugiés en Illyrie, puis en Pannonie, en compagnie d'Anténor. Ils auraient fondé la ville de Sicambrie, tandis que Romulus traçait les limites de Rome au sommet du Palatin. Plus tard, menacés par les Romains, ces Troyens auraient émigré à l'embouchure du Rhin et auraient adopté le nom de Francs, emprunté à l'un de leurs rois, Francion. Leur lien revendiqué avec le peuple promis par Jupiter à la domination universelle justifia la volonté de puissance des Francs. Pour leur part, les Bretons expliquèrent que les désignations *Brito* et *Britannia* venaient de *Brutus*, frère des jumeaux Romulus et Rémus. Chassé d'Italie, Brutus aurait parcouru la Gaule

pour parvenir enfin dans l'île d'Albion, qui aurait pris le nom de *Britannia*, « terre de Brutus ».

Dudon connaissait ces généalogies fantaisistes issues de l'imagination de clercs francs – auteurs de la *Chronique du Pseudo-Frédegair* au VII<sup>e</sup> siècle – ou bretons – comme le rédacteur de l'*Historia Britonum* au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Elles avaient pour objet d'attribuer une origine prestigieuse à des peuples sortis récemment des ténèbres de l'histoire. Dès les premières lignes de l'*Historia Normannorum*, Dudon entreprend d'éclairer le passé obscur des peuples nordiques, en rattachant les *Dani*, « Danois », aux *Danai*, « Danéens », un peuple de Grèce que Dudon confond avec les *Dardani*, « Dardaniens », un des autres noms portés par les Troyens. Cette erreur fait des Danois les descendants du peuple troyen. Dudon emprunte aux Francs le personnage d'Anténor, qui aurait abordé en Illyrie avant de s'installer en Pannonie : ce sont les Troyens qui, par la suite, deviendront les *Daci*, « Daces ». Dudon, se référant à une nouvelle étymologie facile, identifie les *Daci* aux *Dani*, deux appellations qui ne diffèrent que par une seule lettre.

Guillaume de Jumièges, dans son abrégé de l'œuvre de Dudon, reprend et développe cette généalogie, qu'il rattache au personnage biblique de Noé. Des trois fils de Noé seraient issus tous les peuples de la terre : les peuples d'Afrique de Cham, les peuples d'Asie de Sem et les peuples d'Europe de Japhet. Quant à la *Dacia*, « Dacie », où Anténor et ses concitoyens auraient trouvé refuge, elle aurait changé de nom pour s'appeler *Danamarcha* en souvenir du nom d'un de ses rois, *Danaos*.

## Généalogie troyenne des Normands

### *Selon Dudon*

Troyens en fuite / *Danai*  
|  
Anténor en Illyrie,  
puis en Pannonie  
|  
Le pays devient la *Dacia*  
|  
d'où assimilation des *Daci*  
et des *Dani*

### *Selon Guillaume de Jumièges*

Troyens en fuite  
|  
Anténor en Illyrie,  
puis en Pannonie  
|  
Le pays devient la *Dacia*  
|  
La *Dacia* devient  
le *Danamarcha*  
d'après le nom Danaos,  
d'où identité des *Daci*  
et des *Dani*

À l'imitation des chroniqueurs francs et bretons, Dudon a gratifié le peuple normand d'une noblesse fabriquée, justifiée par un pseudo-lignage avec les Troyens. Il fait ainsi des Hommes du Nord, encore

considérés comme des barbares et des pirates, un peuple qui partage les mêmes ancêtres illustres que les Francs et les Romains. La noblesse de leur sang autorisait leurs prétentions à l'indépendance et à « ne vouloir plier les genoux devant quiconque », pour reprendre une formule de Rollon. L'œuvre de Dudon a ouvert la voie à une littérature qui prendra aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles un essor européen : la ville de Troie devient le modèle de la cité parfaite, gouvernée par un roi au service des arts et des lettres.

## **Le lignage choisi par la Providence divine**

Ayant ainsi anobli le peuple normand, Dudon se penche également sur le lignage issu de Rollon. Tout son récit montre le fondateur de la dynastie ducale comme un être à part. C'est un Viking, certes, mais son comportement est le plus souvent différent de celui des autres Vikings, soumis à leur instinct de cruauté et de barbarie. D'emblée il est présenté comme un élu de Dieu, destiné à accomplir une grande mission en Europe.

Cette élection divine se manifeste dans un songe et une vision que Rollon reçoit après son départ de Dacie. Parvenu dans l'île de Scanza, il sombre dans l'abattement et le désespoir, tout en ruminant des projets de vengeance contre le roi de sa patrie. C'est alors que, durant son sommeil, il entend une voix divine (*vox divina*) s'adresser à lui : « Rollon, lève-toi tout de suite et hâte-toi de traverser la mer en bateau pour aller chez les Anglais. Là tu apprendras que tu peux revenir sans danger dans ta patrie et y jouir d'une paix stable en

toute tranquillité. » La voix divine emploie la formule que l'Ange du Seigneur prononce, selon les *Actes des apôtres*, pour réveiller Pierre dans sa prison. Comme Rollon ne comprend pas le message, un captif chrétien lui en révèle le sens : il deviendra chrétien par le saint baptême et obtiendra chez les Anglais, c'est-à-dire chez les Anges, la paix d'une gloire éternelle.

Quelque temps après, Rollon est de nouveau saisi d'angoisse. Menacé en Angleterre par d'incessantes attaques, il ne sait plus quoi faire : demeurer dans ce pays hostile, rentrer en Dacie ou gagner la France ? Une seconde fois, la volonté divine s'exprime par une vision nocturne. Rollon rêve qu'il est transporté au sommet d'une haute colline dans le pays des Francs. Là coule une source d'eau limpide. En s'y baignant il se purifie de la lèpre dont il est atteint. Au pied de cette colline une multitude d'oiseaux d'espèces différentes, qui ont tous la particularité d'avoir une aile gauche de couleur rouge, s'est rassemblée pour gravir la pente de la colline : en bon ordre ils vont à la source se laver à tour de rôle. Puis ils s'installent pour manger et édifier leurs nids. Sitôt réveillé, Rollon convoque des prisonniers chrétiens pour connaître la signification de cette vision. L'un d'eux lui explique la symbolique du message divin. La montagne de Francia représente l'Église, et la source limpide n'est autre que le baptême qui purifie de tous les péchés. Les oiseaux aux ailes rouges sont les guerriers des diverses régions, portant un bouclier au bras gauche, qui deviendront les fidèles de Rollon une fois baptisés. Quant aux nids construits sur la colline, ils symbolisent les villes et les places fortes que ces hommes construiront sous son autorité.

Alors que Rollon et ses compagnons traversent la Manche pour passer de l'Angleterre sur le continent, une terrible tempête les

surprend, suscitée par les esprits envieux (*invidi spiritus*) qui tentent d'empêcher la conversion des Vikings et la restauration de l'Église. Le déchaînement des eaux provoqué par les puissances surnaturelles reprend la description par Virgile dans l'*Énéide* de la tempête déclenchée par Junon contre les Troyens survivants et leur chef Énée. Rollon, au comble de la détresse, implore le secours du Très-Haut. Il reconnaît la toute-puissance du Dieu des chrétiens, reconnaît son indignité et Le prie d'apaiser les flots : « Tu m'as fait savoir par ta vision que moi, qui suis totalement perverti par les vices du péché et rempli de souillures, je deviendrai chrétien. » À peine sa prière achevée, la mer s'apaise.

Dès lors, Rollon et ses hommes ne cesseront plus de s'en référer à cette révélation qui leur promet une destinée exceptionnelle associant grandeur et salut éternel. Le souvenir en revient comme un leitmotiv, guidant leur parcours. Ainsi, lorsque Rollon arrive à Rouen, le site de la ville lui rappelle la colline aperçue dans son rêve, et ses compagnons le lui confirment. Si Rollon refuse la moitié du royaume d'Angleterre que lui offre *Alstemus*, c'est parce qu'il se souvient que le message divin lui indiquait de revenir en France. Enfin, lors des négociations du traité de Saint-Clair-sur-Epte, les compagnons incitent leur chef à en accepter les conditions, en particulier le service vassalique envers le roi Charles : « Souviens-toi de la signification de ta vision ! »

Malgré cet habillage idéologique qui fait de Rollon un chrétien avant le baptême, Dudon ne peut modifier complètement les réalités de l'histoire : Rollon demeure un Viking, chef de bande, venu dévaster et piller des régions entières, ce qui entraîne le massacre de chrétiens. Même si, comme il le dit au début de la biographie de

Rollon, Dudon souligne que ses raids n'ont plus la brutalité de ceux de ses prédécesseurs, les Vikings continuent cependant d'incendier villes et monastères et de livrer des batailles sanglantes. Mais chaque fois qu'il en a la possibilité, Dudon note que la conduite de Rollon est différente. En remontant le cours de la Seine, le chef scandinave respecte le monastère de Jumièges et dépose dans une chapelle les reliques de sainte Hameltrude, qu'il avait dérobées auparavant lors d'un pillage en Flandre ou en Angleterre. Il accepte de devenir le protecteur des marchands et du peuple de Rouen. Plus tard, arrivé aux portes du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, il donne l'ordre de ne pas attaquer l'abbaye et ses domaines, car il les considère comme des lieux saints.

Dudon décrit un Rollon qui ne prend jamais l'initiative de la violence : s'il engage le combat, c'est pour répondre à une provocation insupportable. En Dacie, Rollon et le roi se livrent un combat sans merci, mais c'est le roi qui en est responsable, car il a voulu se venger sur les fils (Rollon et Gurim) des humiliations que lui a fait subir leur père. Il est rare que Rollon perde le contrôle de lui-même. Il n'a rien d'un Hasting, « le plus pervers de tous les pervers ». À deux reprises cependant, on le voit entrer dans une violente colère. Après avoir conclu une trêve avec le roi de France, il apprend que des Bourguignons et des Poitevins ont rompu cette trêve de façon unilatérale et sans avertissement. Profondément choqué par un tel mépris, Rollon se lance dans une campagne de dévastation totale en Bourgogne et en Poitou. Le second exemple concerne la révolte des paysans qui, excédés par l'incapacité de leurs seigneurs à les protéger, décident de se défendre eux-mêmes et de mener une

attaque surprise contre Rollon. La réponse du Viking est sans mesure : il les anéantit jusqu'au dernier.

Mais le baptême transforme miraculeusement le chef et ses Vikings en bons chrétiens : Dudon occulte complètement la réalité de la lente et difficile conversion de ces pirates nordiques, alors qu'il avait à sa disposition les lettres du pape et de l'archevêque Hervé pour nuancer son récit. Revêtu de son habit de baptême, Rollon se comporte en duc protecteur de l'Église, accorde des dons considérables aux principales cathédrales et abbayes situées dans le territoire soumis directement ou indirectement à son pouvoir. Dudon ne parle plus de campagnes militaires, alors que – nous le savons par Flodoard – Rollon lança bel et bien des attaques de représailles dans le Beauvaisis et dans l'Oise. Évoquant la mort du duc, le chroniqueur écrit : « il mourut rassasié de jours » (*plenus dierum*), expression que la Bible réserve aux plus illustres personnages d'Israël : Abraham, Isaac, David et Job<sup>2</sup>.

## La légitimité du lignage ducal

Ainsi le personnage de Rollon, façonné par Dudon, apparaît en héros magnifié par un historien qui cède souvent la place à l'hagiographe et au panégyriste. Dudon a mission d'écrire une histoire officielle, à la demande de Richard I<sup>er</sup> et de Richard II, pour consolider leurs prétentions politiques et renforcer leur pouvoir, devenu en quelque sorte de droit divin, sur leurs sujets. Le chroniqueur se laisse souvent aller à projeter dans le passé certaines

réalités du début du xi<sup>e</sup> siècle. Comme l'a montré Gilduin Davy, il fait remonter à l'aube du duché l'image du prince législateur<sup>3</sup>. Le terme de *dux*, qui n'entre en usage dans les documents officiels qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle, est attribué à Rollon dès la conclusion du traité de Saint-Clair-sur-Epte. L'un de ses objectifs est de fonder la légitimité des ducs de Normandie en montrant que ce lignage, distingué dès l'origine par la Providence divine, a rempli sa mission. En fait, la biographie de Rollon n'est que le premier chapitre d'une démonstration qui continue avec la biographie de Guillaume Longue Épée et celle de Richard I<sup>er</sup>.

D'abord, Dudon a donné de Rollon l'image d'un prince accomplissant la tâche à laquelle la Providence divine l'a appelé. Bras vengeur de Dieu, il a frappé les Francs, oublieux des préceptes de la foi chrétienne. Puis, converti, il a fondé un *regnum* indépendant et entrepris la restauration de l'Église. Rollon bénéficiait d'une légitimité due à son élection divine et à sa conversion, qui entraîna celle de tous les Vikings.

Il revenait à son fils Guillaume d'élever ce lignage à une dignité encore plus haute. Bien que chargé des responsabilités du *dux*, Guillaume Longue Épée ne se révèle pas un guerrier comme son père, préférant se consacrer à appliquer les lois justes instituées par celui-ci. Si Rollon incarne la conversion des Vikings au christianisme, Guillaume illustre leur intégration à la civilisation chrétienne, comme il le prouve par sa victoire sur Riouf, qui refusait d'abandonner son identité nordique et sa culture païenne. Lui aussi est l'homme de la paix, mais, alors que le père imposait cette paix par les armes, le fils l'obtient par la parole et la négociation. C'est d'ailleurs en allant au rendez-vous de Picquigny pour y négocier la paix, qu'il est assassiné

sur ordre d'Arnoul, comte de Flandre. Ce martyr constitue le couronnement d'une politique au service de la paix, mais aussi celui d'une vie intérieure à la recherche d'une forme de vie contemplative. Par-delà la personne du duc martyr, c'est tout le lignage qui est sanctifié.

Comme l'a démontré Victoria B. Jordan, après le converti et le martyr, c'est la figure du saint qu'incarne le duc Richard I<sup>er</sup>. Richard réunit en sa personne les qualités militaires de son ancêtre Rollon, capable d'abattre ses ennemis sans états d'âme, et les aptitudes de son père à gagner la paix par la négociation. Avec une détermination farouche, il s'emploie à préserver l'indépendance du duché menacé de tous côtés par le roi de France, par Arnoul, comte de Flandre, par Thibault, comte de Blois, et par Geoffroi, comte d'Anjou, sans parler des attaques lancées par le roi de Germanie.

La sainteté de Richard se manifeste avec éclat dans les dernières pages de l'*Historia Normannorum*. Dans les premiers poèmes du livre IV, Dudon évoque le duc en termes à forte connotation religieuse : « nourricier » (*almus*), « dévoué » (*pius*), « pieux » (*religiosus*), « sacré » (*sacer*) et surtout « saint » (*sanctus* et *sanctissimus*). Il le décrit en prédicateur, exposant les principes essentiels du dogme chrétien, en particulier les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et du péché originel.

Dudon ne néglige pas l'action de Richard I<sup>er</sup> en faveur de l'Église. C'est « à ses frais » (*sumptu proprio*)<sup>4</sup> qu'il reconstruit les églises, rétablit le patrimoine des abbayes et entreprend de participer au financement de la construction d'édifices religieux dans toute la *Francia*. Dudon insiste plus particulièrement sur les chantiers emblématiques, ce que les fouilles archéologiques ont confirmé :

agrandissement de la cathédrale de Rouen, restauration du monastère Saint-Ouen de Rouen, édification d'une abbaye au sommet du mont Tombe (*in Monte maritimo*) et fondation d'une collégiale dédiée à la Sainte Trinité à Fécamp, à proximité du palais ducal. Au moment de sa mort, Richard prononce les mots qui rappellent l'ultime parole du Christ sur la croix : « Entre tes mains, Christ, je remets mon esprit<sup>5</sup>. » Quand, le jour suivant, le comte Raoul ouvrit le tombeau, les témoins constatèrent unanimement avec lui que le corps du duc était intact. S'éleva du tombeau une odeur suave de térébenthine et de baume<sup>6</sup>, signe indiscutable de la sainteté du défunt.

# Conclusion

---

Alors que les principautés fondées par les Vikings en Irlande, en Angleterre et sur le continent connurent une destinée éphémère, la Normandie réussit à se maintenir durant trois siècles. Une telle longévité s'explique d'abord par la capacité des Vikings à s'intégrer à la civilisation chrétienne de l'Empire carolingien en une, voire deux générations. Il s'agissait d'une volonté politique, à l'origine celle d'un homme, Rollon, bien conseillé par les archevêques de Rouen. Il ne faudrait pas croire que l'assimilation fut chose facile, car nombre de Vikings, comme Riouf, s'opposèrent à la « francisation ». Mais Rollon savait tirer les leçons de son long apprentissage sur le sol de France et de la fréquentation assidue des Francs : il avait compris les traits originaux de la civilisation et la richesse de cette terre « fertile et généreuse » qu'il voulait, et ses hommes avec lui, s'approprier à tout prix. L'intégration était le prix à payer pour posséder le territoire en toute quiétude. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte constitua l'étape ultime de cette longue évolution.

Le duché de Normandie prit très vite sa forme définitive : initié en 911, il adopta à peu de choses près les frontières de la province

ecclésiastique de Rouen, circonscription héritée de la réforme administrative de Dioclétien, à la fin du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Il ne connut ensuite que des modifications mineures, à l'exception de la conquête de la région du Passais, en 1050, par Guillaume le Bâtard.

Le duché de Normandie, grâce à un développement exceptionnel, devint l'une des principautés les plus prospères et les plus dynamiques de France. Il eut la chance de bénéficier de règnes très longs, notamment celui du duc Richard I<sup>er</sup> (942-996), qui gouverna pendant cinquante-quatre ans, et celui de son fils, Richard II (996-1026), qui dura trente ans.

Maîtrisant parfaitement les techniques du combat à cheval et celles de la construction de tours forteresses en pierre, les Normands connurent une expansion quasi européenne. Tandis que leurs princes tentaient une expansion vers les régions limitrophes (Maine, Bretagne) et outre-Manche (Angleterre, puis Pays de Galles, Écosse et Irlande), des chevaliers normands allèrent louer leurs bras en Espagne, en Asie Mineure et en Italie du Sud, pour répondre aux menaces que constituaient les conquêtes entreprises alors par les Arabes. C'est dans la péninsule italienne que les émigrés normands furent les plus nombreux. Là, prenant conscience et de leurs forces et des faiblesses de leurs adversaires, les descendants de Tancrède de Hauteville, Robert Guiscard et son frère le Grand Comte Roger conquièrent un vaste territoire arraché à la fois aux Grecs de Pouille, aux Lombards de Salerne et Capoue et aux Arabes de Sicile. En 1130, Roger II (1105-1154), ayant unifié toutes ces régions, se fit couronner « roi de Sicile » et se rendit maître de la partie orientale de la mer Méditerranée.

Certains Normands de Sicile suivirent Bohémond, fils de Robert Guiscard, lorsqu'il partit à la Première Croisade. Après la prise d'Antioche, Bohémond et ses compatriotes s'y installèrent et fondèrent une puissante principauté.

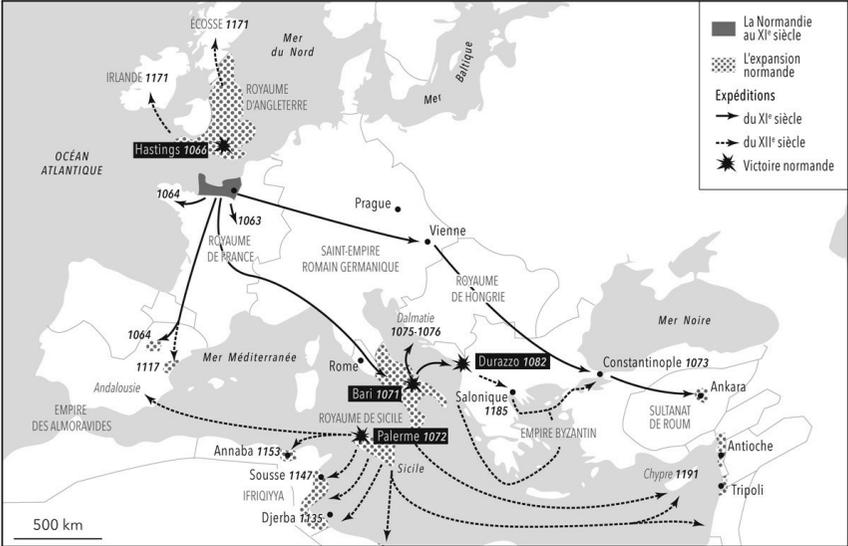


Fig. 22 – Carte de l’expansion des Normands en Europe et en Méditerranée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

Les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle marquèrent la fin de l’aventure. En Italie du Sud, lorsqu’en 1189 Constance, la fille du roi Roger II, reçut en héritage le royaume de Sicile, ce fut son mari, Henri VI,

empereur de Germanie, qui s'appropriâ le trône royal (1194). Dix ans plus tard, en 1204, la Normandie perdit son indépendance et tomba entre les mains du roi de France, Philippe Auguste. Jean sans Terre, poursuivi pour félonie, se vit confisquer la plupart de ses domaines continentaux, dont hérita le roi de France. C'en était fini de la Normandie « indépendante ». De la grandeur normande, seul demeure aujourd'hui le royaume d'Angleterre, où règne toujours un lignage remontant à Guillaume le Conquérant, et donc à Rollon.

# Notes

---

## Notes du chapitre I Les raids vikings en Neustrie

1. L'autre titre, donné par J. Lair, est : *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, à partir d'une indication tirée de la préface de l'auteur. Toutes les références au texte de Dudon données ci-après sont tirées de l'édition de J. Lair.
2. Dudon, I, 8, p. 137.
3. *Ibid.*, I, 2, p. 127.
4. L. Musset, *Les Invasions. Le second assaut*, p. 207.
5. Cf. Francesco Barbarani, « Recherche et emploi des richesses parmi les Scandinaves de l'âge viking », *Cahier des Annales de Normandie*, XXIII, 1990, p. 71-87.
6. L. Musset, *Les Invasions. Le second assaut...*, *op. cit.*, p. 229.
7. Cf. L. Musset, « Le satiriste Garnier de Rouen et son milieu », *Revue du Moyen Âge latin*, X, 1954, p. 237-267 ; E. Van Houts, « Scandinavian Influence on Norman Literatur of Eleventh Century », *Anglo-Norman Studies*, VI, 1983, p. 107-110.
8. Eginhard, *La Vie de Charlemagne*, ch. 14.
9. Dudon, I, 3, p. 131.
10. Cf. « La translation de saint Magloire » in *Le Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, Paris, éditions Anthèse, 2005, p. 26-27.

11. Dudon, 1, 3, p. 131.
12. Cf. Verg., *Aen.*, 9, 59-60 : *lupus... cum fremit ad caulas.*
13. Dudon, I, 5, p. 132.
14. *Ibid.*, 1, 6, p. 134.

## Notes du chapitre II

### L'origine de Rollon

1. Cf. La remarquable synthèse proposée par L. Irlenburch-Raynard, « La tradition norvégo-islandaise sur Rollon : un témoignage convaincant ? », dans *La Fabrique de la Normandie* (colloque international de l'université de Rouen, 2011), éd. Michèle Guéret-Laferté et Nicolas Lenoir, Éditions numériques du CÉRÉDI, n° 5, 2013.
2. Cf. J. Adigard des Gautries, « Les noms de personnes scandinaves dans la Normandie de 911 à 1066 », *Nomina Germanica*, XI, Lund, Carl Bloms Boktryckeri, 1954, p. 310-312.
3. G. Malaterra, *De Rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis et Roberti Guscardi ducis fratris ejus*, éd. M.-A. Avenel, Caen, Presses universitaires de Caen, 2015, I, 1, 1 : « ... Rollo, dux fortissimus, pirata a Dacia vel Norveja... »
4. *Historia Norwegiae*, éd. Inger Ekrem et Lars Boje Mortensen, trad. Peter Fisher, Copenhague, Museum Tusulanum Press, 2006, ch. 6, 8-20, p. 63-69 (traduction française Pierre Bouet).
5. Cf. S. Sturluson, *Heimskringla, Histoire des rois de Norvège*, Paris, Gallimard, 2000 ; R. Boyer, *Sagas islandaises*, Paris, Gallimard, 1984.
6. Guillaume de Jumièges, 2, 3, p. 52.

## Notes du chapitre III

### Les dévastations de Rollon avant 911

1. Adhémar de Chabannes, *Chronicon*, éd. J. Chavanon, Paris, Picard, 1897, p. 139.
2. *Planctus* de Guillaume Longue Épée, éd. Jules Lair, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée*, Paris, Picard, 1893, p. 61-68 ; P. Lauer, *Le Règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, Champion, 1900, p. 319-323.
3. Sur la filiation de Popa, voir P. Bauduin, *La Première Normandie (x<sup>e</sup>-xf siècles)*, p. 129-132.
4. Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis promorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, p. 159.
5. Cf. H. Prentout, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son Histoire des premiers ducs normands*, p. 180-183.
6. *Ibid.*, p. 190.
7. Selon la liste épiscopale de Chartres, l'évêque s'appelait *Wantelmus*, alors que Dudon le nomme *Gualtelmus*. En français, on trouve les noms Gantelme, Gousseaume ou Jousseaume.
8. Dudon, II, 23, p. 162.
9. *Ibid.*, II, 24, p. 164.
10. *Ibid.*, II, 25, p. 165.

## Notes du chapitre IV

### Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911)

1. Cf. Dudon, II, 25, p. 166.
2. *Ibid.*, II, 25, p. 166.
3. *Ibid.*, II, 26, p. 167.
4. H. Prentout, *Étude critique...*, *op. cit.*, p. 19-20.
5. Cf. *Recueil des actes de Charles III*, éd. P. Lauer, Paris, 1940, n° 92, p. 209 : « [...] *Donavimus et subjecimus illam abbatiam, cujus caput est in Madriacensi pago, super flumen Auture, Sancto Germano ejusque monachis ad eorum jugiter mensam, praeter partem ipius abbatiae quam annuimus Normannis Sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus, pro tutela regni.* »

6. Dudon, II, 28, p. 169.
7. *Ibid.*, II, 26, p. 167 : « *Poteris [...] per eum obstantium et jurgantium tumores contra te retundere.* »
8. *Ibid.*, II, 28, p. 168 : « *quae erat in confinio promissae terrae.* »
9. *Ibid.*, II, 33, p. 173 : « *Dicebant igitur Rotbertum eam non cognovisse maritali lege.* »
10. Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, II, 15 : « *Dux repudiatam Popam, ex qua filium nomine Guillelmum jam adultum genuerat, iterum repetens, sibi copulavit.* »
11. K.F. Werner, « Observations sur le rôle des évêques dans le mouvement de la paix », *Mediaevalia Christiana (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Hommage à Raymonde Foreville, C.E. Viola (éd.), Tournai, Éditions universitaires, 1989, p. 115-195.
12. Dudon, II, 25, p. 165 : « *Tuere regnum, si non armis, vel consilio.* »
13. Dudon, II, 11, p. 153.
14. Sur les 75 évêchés du royaume, le roi n'en contrôlait que 15.
15. K.F. Werner, *Les Origines*, Paris, Fayard, 1984, p. 436-451.
16. Dudon accorde ce titre cinq fois dans le livre II : 27, ligne 24 ; 28, ligne 13 ; 30, ligne 3 ; 33, ligne 12 et 17.
17. Cf. M. Fauroux, *Recueil des actes des Ducs de Normandie (911-1066)*, Caen, Caron, 1961, acte 3, p. 71 : « [...] *et memoria avi mei Roberti patrisque mei bonae memoriae Willelmi [...].* »
18. Sur les relations entre les Scandinaves et les Francs et l'emploi des différents termes latins par les sources latines (*pactum, foedus, amicitia, societas, securitas*), voir P. Bauduin, *Le Monde franc et les Vikings (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 56-80.
19. F. Lifshitz, *op. cit.*, p. 512.

## Notes du chapitre V

### La difficile conversion des Vikings au christianisme

1. Dudon, II, 25, p. 166 : « *Si vis christianus fieri, praesenti futuraque pace poteris frui.* »
2. L'archevêque de Rouen en 912 s'appelait Gui. Dudon a retenu le nom de « Francon » (l'archevêque franc ?) pour toute la période allant de 876 à 912 (voir p. 114-116).
3. Dudon, II, 30, p. 170.
4. Pour ce chapitre sur la conversion des Vikings, nous sommes redevables aux travaux de O. Guillot, notamment « La conversion des Normands après 911. Des reflets contemporains à l'historiographie ultérieure », *Cahiers de civilisation médiévale*, 24, 2, 1981, p. 101-116 ; 24, 3, 1981, p. 181-219.
5. *Annales de Saint-Bertin*, année 863.
6. *Annales de Saint-Vaast*, éd. B de Simson, p. 78.
7. Cf. lettre d'Hervé, cité par O. Guillot, *op. cit.*, p. 102 : « *Nam quod de his vestra nobis innotuit fraternitas, quid agendum sit quod fecerint baptizati et rebaptizati et post baptismum vixerunt atque paganorum more christianos interfecerunt, sacerdotes trucidaverunt atque simulacris immolantes idolitha comederunt.* »
8. « ... *quemadmodum sues suum reversi ad volutabrum et canes ad vomitum.* »
9. Adhémar de Chabannes, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 139-140 : « *Qui, factus christianus, captivos plures ante se decollare fecit in honore quos coluerat deorum. Et item infinitum pondus auri per ecclesias distribuit christianorum in honore veri Dei in cujus nomine baptismum susceperat.* »
10. Le pape Jean X gouverna l'Église de 914 à 928. Il rassembla en 915 une coalition de princes chrétiens pour chasser du Garigliano des Sarrasins qui s'y étaient installés et pillaient le pays. Il fut déposé en 928 et enfermé au château Saint-Ange, où il mourut en 929.
11. Dudon, IV, 122, p. 285.

## Notes du chapitre VI

### L'installation des Vikings en Normandie

1. Sur les découvertes archéologiques, voir la synthèse critique de A. Nissen Jaubert, « Implantations scandinaves et traces matérielles en Normandie. Que pouvons-nous en attendre ? », in P. Bauduin (dir.), *Les Fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie* (colloque international de Cerisy-la-Salle, septembre 2002), Caen, Publications du CRAHAM, 2004, p. 209-223 ; sur le trésor monétaire découvert en 2007 à Saint-Pierre-des-Fleurs, cf. Th. Cardon, J.-Ch. Moesgaard, R. Prot et Ph. Schiesser, « Le premier trésor de type viking en France », *Revue numismatique*, VI, 2008, n° 164, p. 21-40.
2. Nous sommes redevables aux travaux de L. Musset, « Essai sur le peuplement de la Normandie (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », in *Nordica et Normannica*, Paris, Société des études nordiques, 1997, p. 389-402 ; de J. Renaud, *Les Vikings en Normandie*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989, p. 153-198 ; *Id.*, « La toponymie normannique : reflet d'une colonisation », in A.-M. Héricher Flambard, *La Progression des Vikings, des raids à la colonisation*, Rouen, 2003, p. 189-204 ; et de É. Ridel, *Les Vikings et les mots*, Paris, Éditions Errance, 2009.
3. Cf. Dudon, p. 148 : « *Anglos florentis juventutis milites, qui erant sui effecti et secum ituri, ascivit.* »

## Notes du chapitre VII

### Les débuts difficiles du duché de Normandie : 911-933

1. Flodoard, *Annales*, année 924 : « *Nordmanni cum Francis pacem ineunt sacramentis per Hugonem et Heribertum comites, Seulfum quoque archiepiscopum, absente rege Rodulfo ; ejus tamen consensu terra illis aucta, Cinnomannis et Baiocae pacto pacis eis concessae.* »
2. *Ibid.*, année 933 : « *Willelmus, princeps Nordmannorum, eidem regi se committit, cui etiam rex dat terram Brittonum in ora martima sitam.* »
3. Dudon, II, 32, p. 172.
4. Sur cette histoire, voir M. Arnoux, « Paysans et seigneurs dans le duché de Normandie : quelques témoignages des chroniqueurs (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », *Actes des*

congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 1990, vol. 21, p. 67-79.

5. *Additamenta ad Historiam Normannorum*, in Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, éd. J. Marx, p. 339-340 : « *Accidit ergo quoddam simile in illius [Ricardi II] tempore facto cuidam atavi sui Rollonis.* »

6. A. Nissen Jaubert, « L'organisation rurale danoise et scandinave au service de la colonisation viking ? Réflexions autour des *tofts* et du *solskifte* », in A.-M. Flambard Héricher (dir.), *La Progression des Vikings, des raids à la colonisation*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 2003, p. 171-188.

7. Dudon, II, 34, p. 173-174.

8. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, III, p. 90-91.

## Notes du chapitre VIII

### La construction d'un mythe

1. Sur cette origine troyenne des Francs, des Bretons et des Normands, lire P. Bouet, « De l'origine troyenne des Normands », *Mélanges René Lepelley. Cahiers des Annales de Normandie*, 1995, n° 26, p. 401-413 ; éd. Faral, *La Légende arthurienne. Études et Documents*, Paris, t. 1, 1929, p. 262-293.

2. Cf. Gen. 25, 8 (Abraham) ; Gen. 35, 29 (Isaac) ; Chroniques I, 23, 1 (David) ; Job, 42, 16 (Job).

3. G. Davy, *Le Duc et la loi*, Paris, De Boccard, 2004, p. 164-175.

4. Dudon, IV, 126, p. 290.

5. *Ibid.*, IV, 128, p. 297 : « *In manus tuas, Christe, commendo spiritum meum.* »

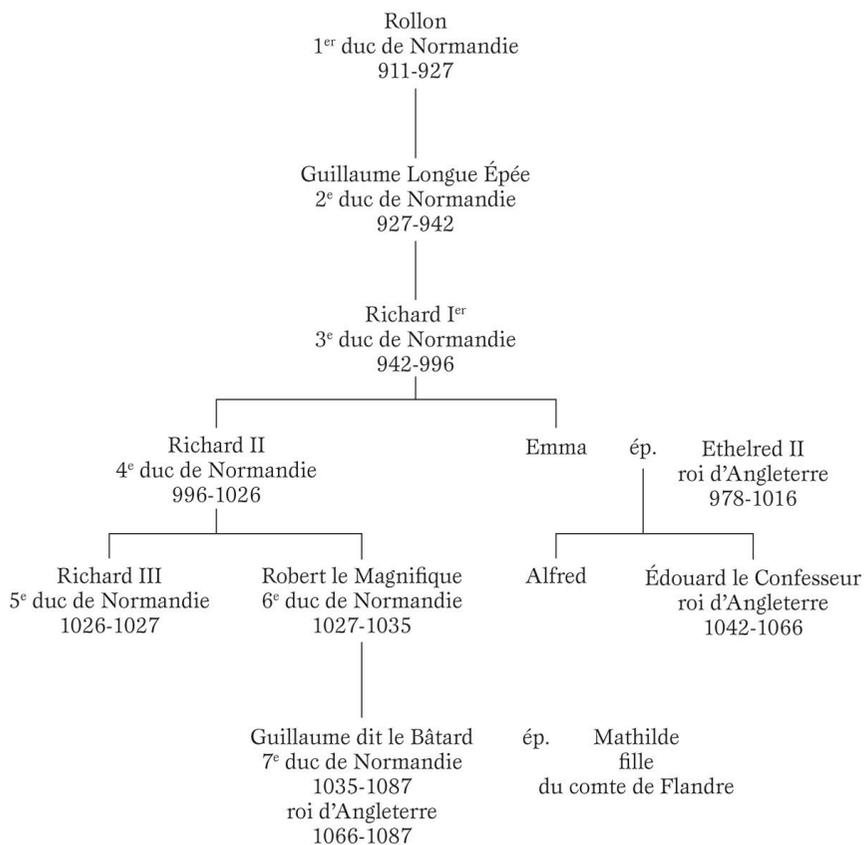
6. *Ibid.*, IV, 129, p. 299 : « *Exinde manavit odor suavior fragrantia terebenthinae et balsami, afflans illorum olfactum.* »



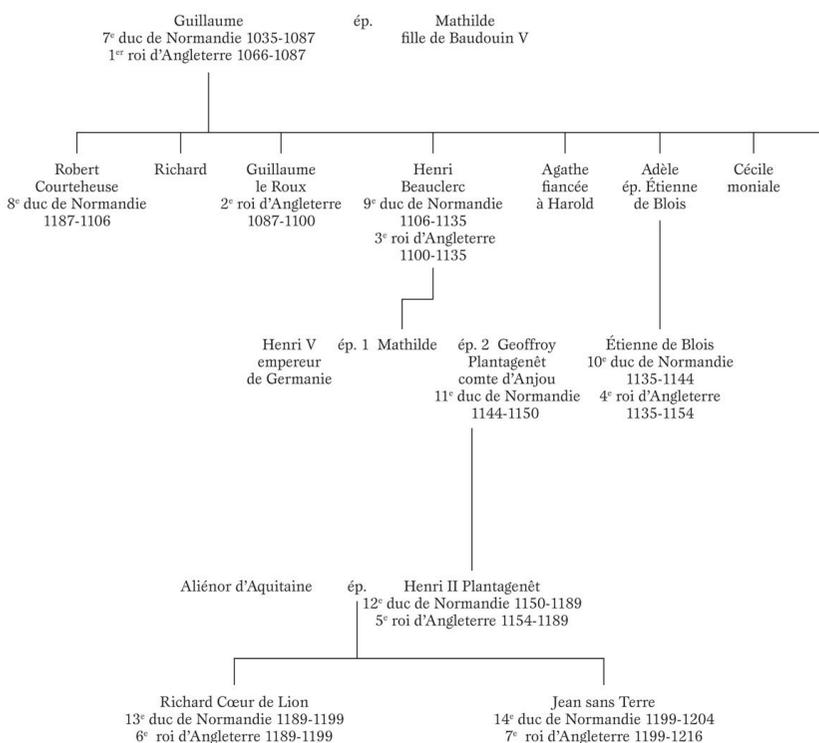
# ANNEXES

---

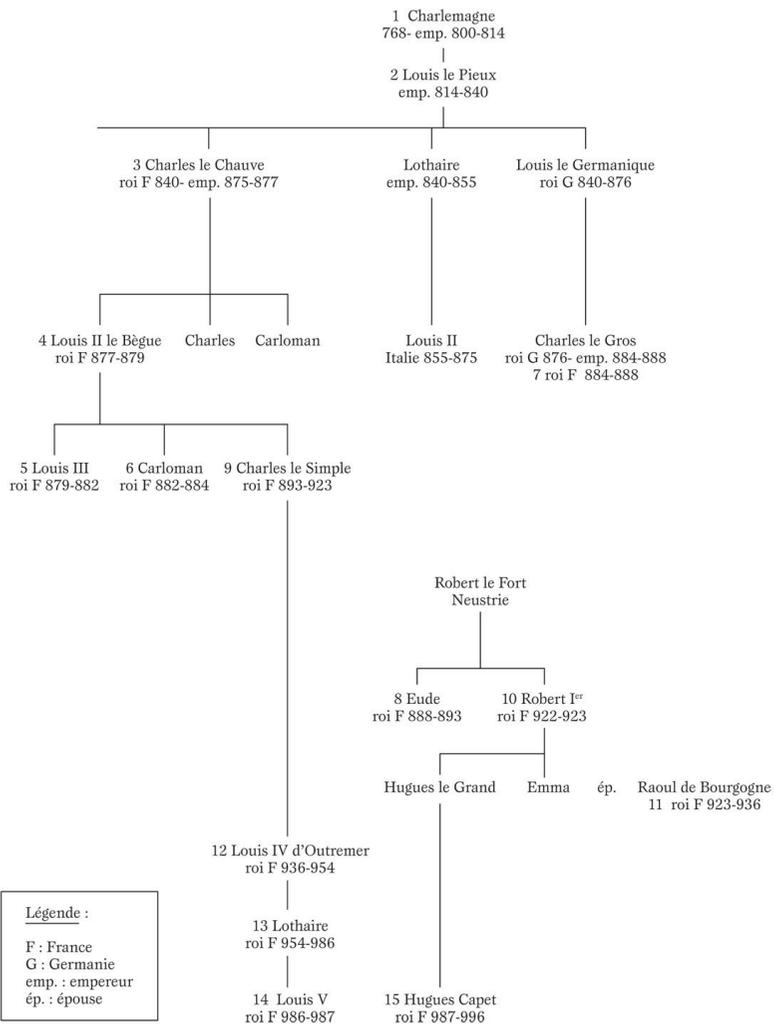
# Généalogie de Rollon de 911 à 1087



# Généalogie de Guillaume le Conquérant de 1087 à 1204



## Généalogie simplifiée des rois et empereurs entre 800 et 950



**Légende :**  
 F : France  
 G : Germanie  
 emp. : empereur  
 ép. : épouse



# Bibliographie

---

## SOURCES

- Abbon de Saint-Germain, *Le siège de Paris*, éd. H. Waquet, Paris, Les Belles Lettres, 1942.
- Adhémar de Chabannes, *Chronicon*, éd. J. Chavanon, Paris, Picard, 1897 ; éd. R. Landes et G. Pon, Turnhout, Brepols, 1999 (*Corpus christianorum*, 129).
- Annales de Saint-Bertin*, éd. F. Grat, J. Vielliard, S. Clémencet, Paris, Klincksieck, 1964.
- Annales de Saint-Vaast*, éd. Rau, Darmstadt, 1966.
- Annales de Jumièges*, éd. J. Laporte, Rouen, 1954.
- Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, Caen, Le Blanc-Hardel, 1865 (Mémoires de la S.A.N., vol. 23).
- Flodoard, *Annales*, éd. P. Lauer, Paris, Picard, 1905.
- Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, éd. E. Van Houts, Oxford, Clarendon Press, 2 vol., 1993-1995.

Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, éd. M. Chibnall, Oxford, Clarendon Press (Medieval Texts), 6 vol., 1969-1980.  
*Les Sagas islandaises*, éd. et trad. R. Boyer, Paris, Gallimard, 1987.

## PRINCIPALES ÉTUDES SUR DUDON DE SAINT- QUENTIN ET SUR ROLLON

- Bates D., *Normandy before 1066*, Londres, 1983.
- Bauduin P., *Le monde franc et les Vikings (viii<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 2009.
- Bauduin P., *La première Normandie. Sur les frontières de la Haute-Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004.
- Bauduin P. (dir.), *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie (Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2002)*, Caen, Publications du CRAHM, 2005.
- Bouet P., « Dudon de Saint-Quentin et le martyr de Guillaume Longue Epée », P. Bouet et F. Neveux (éd.), *Les Saints dans la Normandie médiévale*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 220-243.
- Bouet P., « Dudon de Saint-Quentin et Virgile : L'Énéide au service de la cause normande », *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset, Cahiers des Annales de Normandie* n° 23, Caen, 1990, p. 215-236.
- Boyer R., *Les Vikings*, Paris, Plon, 1992.

- Christiansen E., *Dudo of Saint-Quentin's History of the Normans*, Woodbridge, Boydell Press, 1998.
- Davy G., *Le duc et la loi*, Paris, De Boccard, 2004.
- Deniaux E., Lorren C., Bauduin P., Jarry T., *La Normandie avant les Normands*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2002, p. 365-412.
- D'Haenens A., « Les invasions normandes dans l'empire franc », *Settimane di Spoleto : I Normanni e la loro espansione in Europa nell'alto medioevo*, Spoleto, Presso La Sede del Centro, 1969, p. 233-298.
- Douglas D.C., « Rollo of Normandy », *English Historical Review*, 57, 1942, p. 417-436.
- Douglas D.C., « The Rise of Normandy », *Proceedings of the British Academy*, 33, 1947.
- Guillot O., « La conversion des Normands peu après 911 », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1981, p. 101-116 et 181-219.
- Hanawalt E.A., « Dudo of Saint-Quentin : The Heroic Past Imagined », *The Haskins Society Journal*, 6, 1994, p. 111-118.
- Haskins C. H., *Norman Institutions*, Cambridge-New York, 1918.
- Héricher Flambard A.-M. (dir.), *La progression des Vikings, des raids à la colonisation*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2003.
- Huisman G.C., « Notes on the Manuscript Tradition of Dudo of Saint-Quentin's *Gesta Normannorum* », *Anglo-Norman Studies*, 6, 1983, Woodbridge, Boydell Press, 1984, p. 122-135.
- Jordan V.B., « The Role of Kingship in the Tenth-Century Normandy : Hagiography of Dudo of Saint-Quentin », *The Haskins Society Journal*, 3, 1991, p. 53-62.

- Lemarignier J.F., *Recherches sur l'hommage en marche et sur les frontières féodales*, Lille, Bibliothèque universitaire, 1945, p. 73-91.
- Lot F., *Fidèles ou vassaux ?*, Paris, Bouillon, 1904 (chapitre 6 : « Le duché de Normandie », p. 177-191).
- Musset L., *Les Invasions*, t. I, *Les Vagues germaniques*, Paris, PUF, 1994 (3<sup>e</sup> éd.).
- Musset L., *Les Invasions*, t. II, *Le Second assaut contre l'Europe chrétienne (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)*, Paris, PUF, 1971 (2<sup>e</sup> éd.).
- Musset L., « Ce que l'on peut savoir du traité de Saint-Clair-sur-Epte », *Annuaire des cinq départements de la Normandie (139<sup>e</sup> congrès)*, 1981, p. 111-114.
- Musset L., « Essai sur le peuplement de la Normandie (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle), in H. Galinié (dir.), *Les mondes normands (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Caen, Société d'archéologie médiévale, 1989, p. 87-102.
- Musset L., « L'origine de Rollon », *Annuaire des cinq départements de la Normandie (139<sup>e</sup> congrès)*, 1981, p. 79-82.
- Musset L., *Nordica et Normannica*, Paris, Société des études nordiques, 1997.
- Neveux F., *La Normandie des ducs aux rois*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1998.
- Prentout H., *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son « Histoire des premiers ducs normands »*, Paris, Picard, 1916.
- Renaud J., *Les Vikings et la Normandie*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
- Ridel É., *L'Héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2002.
- Ridel É., *Les Vikings et les mots. L'apport de l'ancien scandinave à la*

- langue française*, Paris, éd. Errance, 2009.
- Saint-Pierre, L. de, *Rollon devant l'Histoire : les origines*, Paris, Peyronnet, 1949.
- Searle E., *Predatory Kingship and the Creation of Norman Power*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1988.
- Searle E., « Fact and pattern in heroic history : Dudo of Saint-Quentin », *Viator*, 15, 1984, p. 119-137.
- Yver J., « Les premières institutions du duché de Normandie », *Settimane di Spoleto : I Normanni e la loro espansione in Europa nell'alto medioevo*, Spoleto, Presso La Sede del Centro, 1969, p. 299-366.

# Table des illustrations

---

Fig. 1 – Carte des raids vikings en France au IX<sup>e</sup> siècle (d'après carte P. Bouet et G. Salles)

Fig. 2 – Carte de l'expansion viking en Europe et en Méditerranée aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles

Fig. 3 – Grand navire de guerre viking, d'après O. Crumlin-Pedersen, *Viking-Age ships and Shipbuilding in Hedeby*, Roskilde, The Viking Ship Museum, 1997, p. 92

Fig. 4 – Le navire de charge, d'après O. Crumlin-Pedersen, *Viking-Age ships and Shipbuilding in Hedeby*, Roskilde, The Viking Ship Museum, 1997, p. 102

Fig. 5 – L'Empire carolingien lors du traité de Verdun en 843.

Fig. 6 – Les caractères runiques

Fig. 7 – Le chrismale de Mortain (trésor de la collégiale Saint-Évroult de Mortain)

Fig. 8 – Statue de Rollon à Rouen, offerte par le Danemark à la ville de Rouen lors du Millénaire de la Normandie en 1911

(cl. H. Decaëns)

Fig. 9 – Rencontre entre Rollon et Francon selon la *Tapisserie de Rollon*, réalisée en 2011 par P. Efratas, M.-C. Nobécourt, G. Pivard et J. Renaud

Fig. 10 – La statue de Popa à Bayeux, place du général de Gaulle (cl. P. Bouet)

Fig. 11 – Rencontre entre le roi Charles le Simple et Rollon : vitrail de l'église de Saint-Clair-sur-Epte (1911) (cl. P. Bouet)

Fig. 12 – Portrait du roi Charles : vitrail de l'église de Saint-Clair-sur-Epte (1911) (cl. P. Bouet)

Fig. 13 – Portrait de Rollon : vitrail de l'église de Saint-Clair-sur-Epte (1911) (cl. P. Bouet)

Fig. 14 – Le baptême de Rollon selon la *Tapisserie de Rollon*, réalisée en 2011 par P. Efratas, M.-C. Nobécourt, G. Pivard et J. Renaud

Fig. 15 – Carte de la colonisation viking en Normandie

Fig. 16 – La formation de la Normandie au x<sup>e</sup> siècle (d'après carte P. Bouet et G. Salles)

Fig. 17 – Carte du Pays de Caux avec les toponymes scandinaves décrivant l'habitat (d'après la carte de J. Renaud)

Fig. 18 – Copie de la pierre runique de Jelling (Danemark) offerte par le Danemark à la ville de Rouen lors du Millénaire de la fondation du duché de Normandie en 1911 (cl. P. Bouet)

Fig. 19 – Carte de la province ecclésiastique de Rouen aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles (d'après carte P. Bouet, F. Neveux et G. Salles)

Fig. 20 – Gisant de Rollon, œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le chœur de la cathédrale de Rouen (cl. P. Bouet)

Fig. 21 – Page du manuscrit de Rouen 1173 (Y 11) du XI<sup>e</sup> siècle contenant l'*Historia Normanorum* de Dudon de Saint-Quentin : fol. 10v-11 (Collections Bibliothèque municipale de Rouen)

Fig. 22 – L'expansion normande en Europe et en Méditerranée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (d'après carte P. Bouet et F. Neveux)

# Remerciements

---

Je remercie très sincèrement les personnes qui m'ont apporté leur soutien dans la préparation de cet ouvrage : Madame Claire Ruelle, Monsieur Olivier Desbordes et Madame Thérèse-Marie Mahé ainsi que les éditions Tallandier.

DU MÊME AUTEUR

*Hastings, 14 octobre 1066*, Tallandier, 2010 ; coll. « Texto », 2014.

Retrouvez tous nos ouvrages  
sur [www.tallandier.com](http://www.tallandier.com)

## **Table des Matières**

Couverture	1
Titre	3
Copyright	5
Dédicace	6
Préambule	7
Introduction	10
Chapitre 1 - Les raids vikings en Neustrie	17
Chapitre 2 - L'origine de Rollon	63
Chapitre 3 - Les dévastations de Rollon avant 911	78
Chapitre 4 - Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911)	104
Chapitre 5 - La difficile conversion des Vikings au christianisme	133
Chapitre 6 - L'installation des Vikings en Normandie	144
Chapitre 7 - Les débuts difficiles du duché de Normandie : 911-933	165
Chapitre 8 - La construction d'un mythe	193
Conclusion	209
Notes	213
Annexes	221

Généalogie de Rollon de 911 à 1087	222
Généalogie de Guillaume le Conquérant de 1087 à 1204	223
Généalogie simplifiée des rois et empereurs entre 800 et 950	224
Bibliographie	227
Table des illustrations	232
Remerciements	235
Du même auteur	236